

Collection « Psychanalyse et clinique »
fondée par Jean Bergès (†),
dirigée par Marika Bergès-Bounes et Jean-Marie Forget

Que peut-il être transmis dans la clinique de la psychanalyse ?
Ce qui peut en être théorisé.
Cette collection se propose de mettre le désir de l'analyste
à l'épreuve de ce transfert.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Les troubles du comportement :
où est l'embrouille ?

Collection « Psychanalyse et clinique »
fondée par Jean Bergès (†),
dirigée par Marika Bergès-Bounes et Jean-Marie Forget

Que peut-il être transmis dans la clinique de la psychanalyse ?
Ce qui peut en être théorisé.
Cette collection se propose de mettre le désir de l'analyste
à l'épreuve de ce transfert.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Les troubles du comportement :
où est l'embrouille ?

Collection « Psychanalyse et clinique »
fondée par Jean Bergès (†),
dirigée par Marika Bergès-Bounes et Jean-Marie Forget

Que peut-il être transmis dans la clinique de la psychanalyse ?
Ce qui peut en être théorisé.
Cette collection se propose de mettre le désir de l'analyste
à l'épreuve de ce transfert.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Les troubles du comportement :
où est l'embrouille ?

Collection « Psychanalyse et clinique »
fondée par Jean Bergès (†),
dirigée par Marika Bergès-Bounes et Jean-Marie Forget

Que peut-il être transmis dans la clinique de la psychanalyse ?
Ce qui peut en être théorisé.
Cette collection se propose de mettre le désir de l'analyste
à l'épreuve de ce transfert.

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Les troubles du comportement :
où est l'embrouille ?

Jean Marie Forget

DU MÊME AUTEUR :

L'enfant insupportable,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

L'enfant et les apprentissages malmenés.
Quand lire, écrire, compter est un problème,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

Actualités de la psychanalyse chez l'enfant et chez l'adolescent,
avec Marika Bergès Bounes et Catherine Ferron, érès, 2006.

L'adolescent face à ses actes... et aux autres, érès, 2005.

Ces ados qui nous prennent la tête, Fleurus, 2000.

Les violences des adolescents sont les symptômes
de la logique du monde actuel,
Ministère de la communauté française, Yapaka.be

Les troubles du comportement : où est l'embrouille ?

Psychanalyse et clinique

érès

Jean Marie Forget

DU MÊME AUTEUR :

L'enfant insupportable,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

L'enfant et les apprentissages malmenés.
Quand lire, écrire, compter est un problème,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

Actualités de la psychanalyse chez l'enfant et chez l'adolescent,
avec Marika Bergès Bounes et Catherine Ferron, érès, 2006.

L'adolescent face à ses actes... et aux autres, érès, 2005.

Ces ados qui nous prennent la tête, Fleurus, 2000.

Les violences des adolescents sont les symptômes
de la logique du monde actuel,
Ministère de la communauté française, Yapaka.be

Les troubles du comportement : où est l'embrouille ?

Psychanalyse et clinique

érès

Jean Marie Forget

DU MÊME AUTEUR :

L'enfant insupportable,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

L'enfant et les apprentissages malmenés.
Quand lire, écrire, compter est un problème,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

Actualités de la psychanalyse chez l'enfant et chez l'adolescent,
avec Marika Bergès Bounes et Catherine Ferron, érès, 2006.

L'adolescent face à ses actes... et aux autres, érès, 2005.

Ces ados qui nous prennent la tête, Fleurus, 2000.

Les violences des adolescents sont les symptômes
de la logique du monde actuel,
Ministère de la communauté française, Yapaka.be

Les troubles du comportement : où est l'embrouille ?

Psychanalyse et clinique

érès

Jean Marie Forget

DU MÊME AUTEUR :

L'enfant insupportable,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

L'enfant et les apprentissages malmenés.
Quand lire, écrire, compter est un problème,
avec Marika Bergès Bounes, érès, 2009.

Actualités de la psychanalyse chez l'enfant et chez l'adolescent,
avec Marika Bergès Bounes et Catherine Ferron, érès, 2006.

L'adolescent face à ses actes... et aux autres, érès, 2005.

Ces ados qui nous prennent la tête, Fleurus, 2000.

Les violences des adolescents sont les symptômes
de la logique du monde actuel,
Ministère de la communauté française, Yapaka.be

Les troubles du comportement : où est l'embrouille ?

Psychanalyse et clinique

érès

Mes remerciements à Martine Lerude et à Souad Hamdani
pour leur lecture attentive de mon travail et leurs remarques avisées.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2395-7
Première édition © Éditions érès 2010
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/ fax : 01 46 34 67 19.

Table des matières

INTRODUCTION	9
LES MISES EN ACTE OU LES TROUBLES DU COMPORTEMENT	15
<i>Les souffrances actuelles</i>	15
<i>Les mises en scène</i>	15
La parole mise en scène sans responsable.....	15
La responsabilité des adultes.....	28
Le rap comme appel.....	31
Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu	33
<i>Le passage à l'acte proprement dit</i>	38
S'éjecter pour trouver sa place	40
L'enfant ou l'adolescent, objet de l'autre.....	41
<i>L'opposition, une violence sans risque ?</i>	46
Le « non »	48
L'opposition et les affrontements	49
Le confort du refus.....	51
<i>La transgression ou le passage de l'autre côté</i>	55
LES SYMPTÔMES MODERNES	61
<i>Symptôme, contradiction, souffrance et trouble</i>	64
<i>Les dépressions sans perte</i>	68
Les initiatives et le brouillon.....	69
Les choix et la perte chez l'enfant.....	71
L'enjeu de l'adolescence	72
Dépression et deuil.....	73
La dépression et l'entre-deux	74
<i>L'inhibition sans risque et l'échec sans peine</i>	76
L'inhibition sans risque.....	77
L'échec sans peine.....	78

Mes remerciements à Martine Lerude et à Souad Hamdani
pour leur lecture attentive de mon travail et leurs remarques avisées.

Table des matières

INTRODUCTION	9
LES MISES EN ACTE OU LES TROUBLES DU COMPORTEMENT	15
<i>Les souffrances actuelles</i>	15
<i>Les mises en scène</i>	15
La parole mise en scène sans responsable.....	15
La responsabilité des adultes.....	28
Le rap comme appel.....	31
Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu	33
<i>Le passage à l'acte proprement dit</i>	38
S'éjecter pour trouver sa place	40
L'enfant ou l'adolescent, objet de l'autre.....	41
<i>L'opposition, une violence sans risque ?</i>	46
Le « non »	48
L'opposition et les affrontements	49
Le confort du refus.....	51
<i>La transgression ou le passage de l'autre côté</i>	55
LES SYMPTÔMES MODERNES	61
<i>Symptôme, contradiction, souffrance et trouble</i>	64
<i>Les dépressions sans perte</i>	68
Les initiatives et le brouillon.....	69
Les choix et la perte chez l'enfant.....	71
L'enjeu de l'adolescence	72
Dépression et deuil.....	73
La dépression et l'entre-deux	74
<i>L'inhibition sans risque et l'échec sans peine</i>	76
L'inhibition sans risque.....	77
L'échec sans peine.....	78

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2395-7
Première édition © Éditions érès 2010
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/ fax : 01 46 34 67 19.

Mes remerciements à Martine Lerude et à Souad Hamdani
pour leur lecture attentive de mon travail et leurs remarques avisées.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2395-7
Première édition © Éditions érès 2010
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/ fax : 01 46 34 67 19.

Table des matières

INTRODUCTION	9
LES MISES EN ACTE OU LES TROUBLES DU COMPORTEMENT	15
<i>Les souffrances actuelles</i>	15
<i>Les mises en scène</i>	15
La parole mise en scène sans responsable.....	15
La responsabilité des adultes.....	28
Le rap comme appel.....	31
Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu	33
<i>Le passage à l'acte proprement dit</i>	38
S'éjecter pour trouver sa place	40
L'enfant ou l'adolescent, objet de l'autre.....	41
<i>L'opposition, une violence sans risque ?</i>	46
Le « non »	48
L'opposition et les affrontements	49
Le confort du refus.....	51
<i>La transgression ou le passage de l'autre côté</i>	55
LES SYMPTÔMES MODERNES	61
<i>Symptôme, contradiction, souffrance et trouble</i>	64
<i>Les dépressions sans perte</i>	68
Les initiatives et le brouillon.....	69
Les choix et la perte chez l'enfant.....	71
L'enjeu de l'adolescence	72
Dépression et deuil.....	73
La dépression et l'entre-deux	74
<i>L'inhibition sans risque et l'échec sans peine</i>	76
L'inhibition sans risque.....	77
L'échec sans peine.....	78

Mes remerciements à Martine Lerude et à Souad Hamdani
pour leur lecture attentive de mon travail et leurs remarques avisées.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2395-7
Première édition © Éditions érès 2010
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70/ fax : 01 46 34 67 19.

Table des matières

INTRODUCTION	9
LES MISES EN ACTE OU LES TROUBLES DU COMPORTEMENT	15
<i>Les souffrances actuelles</i>	15
<i>Les mises en scène</i>	15
La parole mise en scène sans responsable.....	15
La responsabilité des adultes.....	28
Le rap comme appel.....	31
Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu	33
<i>Le passage à l'acte proprement dit</i>	38
S'éjecter pour trouver sa place	40
L'enfant ou l'adolescent, objet de l'autre.....	41
<i>L'opposition, une violence sans risque ?</i>	46
Le « non »	48
L'opposition et les affrontements	49
Le confort du refus.....	51
<i>La transgression ou le passage de l'autre côté</i>	55
LES SYMPTÔMES MODERNES	61
<i>Symptôme, contradiction, souffrance et trouble</i>	64
<i>Les dépressions sans perte</i>	68
Les initiatives et le brouillon.....	69
Les choix et la perte chez l'enfant.....	71
L'enjeu de l'adolescence	72
Dépression et deuil.....	73
La dépression et l'entre-deux	74
<i>L'inhibition sans risque et l'échec sans peine</i>	76
L'inhibition sans risque.....	77
L'échec sans peine.....	78

<i>Une dépression récusée, comme « symptôme-out »</i>	80
LE MONDE MODERNE.	
L'INFLUENCE DU REGARD ET DU DISCOURS PERVERS	85
<i>Le « happy slapping » ou un reality show</i>	
« pour de vrai »	85
<i>La mort entrevue ?</i>	88
<i>Les « accros » des écrans</i>	89
<i>Un discours sans contradiction</i>	93
Le couple-groupe.....	94
Le couple sans différence.....	96
L'enfant, centre du couple	97
<i>L'enfant et l'adolescent sans recours</i>	99
COMMENT « ENTENDRE » CE QUI SE MET EN SCÈNE ?....	105
<i>La singularité des traitements</i>	105
Les mises en scène de la parole.....	106
Les passages à l'acte	109
Les oppositions.....	111
Dépressions, inhibitions et échecs	113
<i>La précocité de la prévention véritable</i>	116
<i>Les ambiguïtés du discours social, psychiatrique</i>	
<i>et politique</i>	118
Les troubles du comportement ne définissent pas un champ	
homogène	118
Une classification progressivement caricaturale.....	120
Une expertise qui manque son but.....	123
<i>Les responsabilités du politique et du législateur</i>	127
CONCLUSION	131
ANNEXES : I. L'INSERM sème le trouble..... ; II. « Prise en	
charge de la psychopathie » ; III. La clinique classique ;	
IV. Les classifications internationales ; V. La classification	
française ; VI. Les DSM, Diagnostic and Statistical	
Manual of Mental Disorders	135

« Sans langue, tout n'est que chaos,
confusion et peurs infondées...
Sans langue, le caractère nu est dévoilé...
Sans langue maternelle, l'homme est infirme. »

A. Appelfeld, *Histoire d'une vie*,
Paris, Éd. de l'Olivier, Le Seuil, 2004

<i>Une dépression récusée, comme « symptôme-out »</i>	80
LE MONDE MODERNE.	
L'INFLUENCE DU REGARD ET DU DISCOURS PERVERS	85
<i>Le « happy slapping » ou un reality show</i>	
« pour de vrai »	85
<i>La mort entrevue ?</i>	88
<i>Les « accros » des écrans</i>	89
<i>Un discours sans contradiction</i>	93
Le couple-groupe.....	94
Le couple sans différence.....	96
L'enfant, centre du couple	97
<i>L'enfant et l'adolescent sans recours</i>	99
COMMENT « ENTENDRE » CE QUI SE MET EN SCÈNE ?....	105
<i>La singularité des traitements</i>	105
Les mises en scène de la parole.....	106
Les passages à l'acte	109
Les oppositions.....	111
Dépressions, inhibitions et échecs	113
<i>La précocité de la prévention véritable</i>	116
<i>Les ambiguïtés du discours social, psychiatrique</i>	
<i>et politique</i>	118
Les troubles du comportement ne définissent pas un champ homogène	118
Une classification progressivement caricaturale.....	120
Une expertise qui manque son but.....	123
<i>Les responsabilités du politique et du législateur</i>	127
CONCLUSION	131
ANNEXES : I. L'INSERM sème le trouble..... ; II. « Prise en charge de la psychopathie » ; III. La clinique classique ; IV. Les classifications internationales ; V. La classification française ; VI. Les DSM, Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders	135

« Sans langue, tout n'est que chaos,
confusion et peurs infondées...
Sans langue, le caractère nu est dévoilé...
Sans langue maternelle, l'homme est infirme. »

A. Appelfeld, *Histoire d'une vie*,
Paris, Éd. de l'Olivier, Le Seuil, 2004

<i>Une dépression récusée, comme « symptôme-out »</i>	80
LE MONDE MODERNE.	
L'INFLUENCE DU REGARD ET DU DISCOURS PERVERS	85
<i>Le « happy slapping » ou un reality show</i>	
« pour de vrai »	85
<i>La mort entrevue ?</i>	88
<i>Les « accros » des écrans</i>	89
<i>Un discours sans contradiction</i>	93
Le couple-groupe.....	94
Le couple sans différence.....	96
L'enfant, centre du couple	97
<i>L'enfant et l'adolescent sans recours</i>	99
COMMENT « ENTENDRE » CE QUI SE MET EN SCÈNE ?....	
<i>La singularité des traitements</i>	105
Les mises en scène de la parole.....	106
Les passages à l'acte	109
Les oppositions.....	111
Dépressions, inhibitions et échecs	113
<i>La précocité de la prévention véritable</i>	116
<i>Les ambiguïtés du discours social, psychiatrique</i>	
<i>et politique</i>	118
Les troubles du comportement ne définissent pas un champ	
homogène	118
Une classification progressivement caricaturale.....	120
Une expertise qui manque son but.....	123
<i>Les responsabilités du politique et du législateur</i>	127
CONCLUSION	131
ANNEXES : I. L'INSERM sème le trouble..... ; II. « Prise en charge de la psychopathie » ; III. La clinique classique ; IV. Les classifications internationales ; V. La classification française ; VI. Les DSM, Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders	
	135

« Sans langue, tout n'est que chaos,
confusion et peurs infondées...
Sans langue, le caractère nu est dévoilé...
Sans langue maternelle, l'homme est infirme. »

A. Appelfeld, *Histoire d'une vie*,
Paris, Éd. de l'Olivier, Le Seuil, 2004

<i>Une dépression récusée, comme « symptôme-out »</i>	80
LE MONDE MODERNE.	
L'INFLUENCE DU REGARD ET DU DISCOURS PERVERS	85
<i>Le « happy slapping » ou un reality show</i>	
« pour de vrai »	85
<i>La mort entrevue ?</i>	88
<i>Les « accros » des écrans</i>	89
<i>Un discours sans contradiction</i>	93
Le couple-groupe.....	94
Le couple sans différence.....	96
L'enfant, centre du couple	97
<i>L'enfant et l'adolescent sans recours</i>	99
COMMENT « ENTENDRE » CE QUI SE MET EN SCÈNE ?....	105
<i>La singularité des traitements</i>	105
Les mises en scène de la parole.....	106
Les passages à l'acte	109
Les oppositions.....	111
Dépressions, inhibitions et échecs	113
<i>La précocité de la prévention véritable</i>	116
<i>Les ambiguïtés du discours social, psychiatrique</i>	
<i>et politique</i>	118
Les troubles du comportement ne définissent pas un champ	
homogène	118
Une classification progressivement caricaturale.....	120
Une expertise qui manque son but.....	123
<i>Les responsabilités du politique et du législateur</i>	127
CONCLUSION	131
ANNEXES : I. L'INSERM sème le trouble..... ; II. « Prise en	
charge de la psychopathie » ; III. La clinique classique ;	
IV. Les classifications internationales ; V. La classification	
française ; VI. Les DSM, Diagnostic and Statistical	
Manual of Mental Disorders	135

« Sans langue, tout n'est que chaos,
confusion et peurs infondées...
Sans langue, le caractère nu est dévoilé...
Sans langue maternelle, l'homme est infirme. »

A. Appelfeld, *Histoire d'une vie*,
Paris, Éd. de l'Olivier, Le Seuil, 2004

Introduction

Comment comprendre les troubles du comportement, les désarrois et les désespoirs des enfants et des adolescents ?

Les malaises du monde actuel semblent curieusement insaisissables, et ce d'autant plus que les repères dont nous disposons pour les comprendre sont eux-mêmes perpétuellement remis en cause. Les références de la vie sociale sont relativisées d'une manière générale, ce qui est particulièrement sensible dans les domaines où l'asymétrie des places assure les conditions d'une autorité. C'est le cas du rapport entre les générations et de celui des transmissions des savoirs, où le défaut du recours à l'arbitraire d'une autorité susceptible d'assurer la pertinence des arguments, livre ceux-ci à une perpétuelle mise en cause et à d'indéterminables discussions ou négociations. Les positions de références sont bousculées : « C'est vous qui le dites... » Toute explication est discutée. Rien ne semble plus faire autorité.

Les temps de passages, comme l'enfance ou l'adolescence, sont des temps d'apprentissages qui nécessitent l'accompagnement d'adultes chargés de savoirs et d'expérience. Cette confrontation de la jeunesse aux méthodes et aux connaissances instituées suscite traditionnellement des conflits et des heurts. Ceux qui opposent parents et enfants surviennent

Introduction

Comment comprendre les troubles du comportement, les désarrois et les désespoirs des enfants et des adolescents ?

Les malaises du monde actuel semblent curieusement insaisissables, et ce d'autant plus que les repères dont nous disposons pour les comprendre sont eux-mêmes perpétuellement remis en cause. Les références de la vie sociale sont relativisées d'une manière générale, ce qui est particulièrement sensible dans les domaines où l'asymétrie des places assure les conditions d'une autorité. C'est le cas du rapport entre les générations et de celui des transmissions des savoirs, où le défaut du recours à l'arbitraire d'une autorité susceptible d'assurer la pertinence des arguments, livre ceux-ci à une perpétuelle mise en cause et à d'indéterminables discussions ou négociations. Les positions de références sont bousculées : « C'est vous qui le dites... » Toute explication est discutée. Rien ne semble plus faire autorité.

Les temps de passages, comme l'enfance ou l'adolescence, sont des temps d'apprentissages qui nécessitent l'accompagnement d'adultes chargés de savoirs et d'expérience. Cette confrontation de la jeunesse aux méthodes et aux connaissances instituées suscite traditionnellement des conflits et des heurts. Ceux qui opposent parents et enfants surviennent

Introduction

Comment comprendre les troubles du comportement, les désarrois et les désespoirs des enfants et des adolescents ?

Les malaises du monde actuel semblent curieusement insaisissables, et ce d'autant plus que les repères dont nous disposons pour les comprendre sont eux-mêmes perpétuellement remis en cause. Les références de la vie sociale sont relativisées d'une manière générale, ce qui est particulièrement sensible dans les domaines où l'asymétrie des places assure les conditions d'une autorité. C'est le cas du rapport entre les générations et de celui des transmissions des savoirs, où le défaut du recours à l'arbitraire d'une autorité susceptible d'assurer la pertinence des arguments, livre ceux-ci à une perpétuelle mise en cause et à d'indéterminables discussions ou négociations. Les positions de références sont bousculées : « C'est vous qui le dites... » Toute explication est discutée. Rien ne semble plus faire autorité.

Les temps de passages, comme l'enfance ou l'adolescence, sont des temps d'apprentissages qui nécessitent l'accompagnement d'adultes chargés de savoirs et d'expérience. Cette confrontation de la jeunesse aux méthodes et aux connaissances instituées suscite traditionnellement des conflits et des heurts. Ceux qui opposent parents et enfants surviennent

Introduction

Comment comprendre les troubles du comportement, les désarrois et les désespoirs des enfants et des adolescents ?

Les malaises du monde actuel semblent curieusement insaisissables, et ce d'autant plus que les repères dont nous disposons pour les comprendre sont eux-mêmes perpétuellement remis en cause. Les références de la vie sociale sont relativisées d'une manière générale, ce qui est particulièrement sensible dans les domaines où l'asymétrie des places assure les conditions d'une autorité. C'est le cas du rapport entre les générations et de celui des transmissions des savoirs, où le défaut du recours à l'arbitraire d'une autorité susceptible d'assurer la pertinence des arguments, livre ceux-ci à une perpétuelle mise en cause et à d'indéterminables discussions ou négociations. Les positions de références sont bousculées : « C'est vous qui le dites... » Toute explication est discutée. Rien ne semble plus faire autorité.

Les temps de passages, comme l'enfance ou l'adolescence, sont des temps d'apprentissages qui nécessitent l'accompagnement d'adultes chargés de savoirs et d'expérience. Cette confrontation de la jeunesse aux méthodes et aux connaissances instituées suscite traditionnellement des conflits et des heurts. Ceux qui opposent parents et enfants surviennent

quand les adultes introduisent leurs exigences d'éducation ou marquent des désaccords qui suscitent l'incompréhension des enfants. Ces conflits existent toujours aujourd'hui mais ils sont fréquemment remplacés par des malaises apparemment moins violents, où les enfants souffrent de l'irresponsabilité des adultes qui cherchent à tout prix à éviter les affrontements en fuyant leurs responsabilités. Absorbés par la quête de satisfactions immédiates, ils invitent les jeunes à partager les jouissances induites par une société de consommation qui accepte mal qu'y soit posée la moindre limite.

Les adultes sont ainsi disqualifiés dans leurs rôles de parents. L'anonymat et la dispersion des responsabilités d'éducation réduisent la parole parentale à une parole parmi d'autres, parmi celles des enseignants ou celles des médias et de la télévision. On ne lui reconnaît plus une place d'exception. De par le reniement des valeurs morales et idéologiques, les parents ne sont plus considérés comme des interlocuteurs investis de validité. Les adolescents ne peuvent s'affronter à des représentants qui les fuient, ils ne cherchent plus à pouvoir faire reconnaître auprès d'eux leurs tâtonnements, leurs interrogations, leurs projets. Or, cette quête de reconnaissance nécessite une asymétrie de place entre l'adulte et l'enfant qui est tout autre chose qu'un rapport de soumission entre le maître et l'esclave.

Ceux qui cherchent à soigner les enfants et les adolescents peuvent repérer chez eux une manifestation transitoire. Ils mettent en scène les paroles qu'ils ne peuvent faire entendre. Véritable plaque tournante de leurs malaises, ce temps nous renseigne sur ce qui gouverne leurs rapports au monde et sur les relations qui organisent ce monde actuellement.

Renonçant à se faire entendre, ne sachant pas à qui s'adresser pour dénoncer la défaillance de leurs interlocuteurs, les adolescents mettent en scène, du même coup, le défaut de légitimité des adultes et les souffrances qui en résultent, sous forme de mises en acte, d'agirs ou de troubles du comportement. Ils le font d'une manière qui est évidente à celui qui en est témoin, à condition qu'il en soit affecté, ou qu'il en soit touché. La défiance des jeunes à l'égard de la parole est telle

qu'ils sont incapables de reconnaître dans l'immédiat ce qu'ils dévoilent ainsi, à leur corps défendant. Cette impossibilité est la conséquence de l'irresponsabilité des adultes.

Par les mises en scène de leurs paroles les adolescents tentent d'arracher aux adultes la légitimité qui ne leur est pas accordée et, du même coup, ils appellent les adultes à donner des garanties sur leur propre parole, préalable nécessaire à la légitimité de l'adolescent.

Si le sens de ces manifestations de souffrance n'est pas reconnu à temps, les adolescents basculent dans ce que nous appelons habituellement les « passages à l'acte ». Ils s'éjectent d'une place ou d'un lieu qui leur est devenu insupportable. Ils glissent du désarroi au désespoir, et se précipitent dans des comportements impulsifs, des fugues, des tentatives de suicide, des conduites dangereuses, dont la gravité souvent dramatisée ne doit pas nous faire oublier le temps de mise en scène qui l'a précédée.

Si nous pouvons ainsi repérer que les « passages à l'acte » ne sont que les conséquences de l'enchaînement de ces mécanismes logiques préalables, nous pouvons, quand ils surviennent, reconstituer ce qui les a précédés et, pour certains enfants en souffrance, éviter leur apparition.

Nous verrons que la compréhension des mises en acte nous éclaire sur ce qui se transforme dans le monde actuel. La souffrance causée par le frein que la vie en société impose aux satisfactions de chacun est désormais mise en scène et adressée à l'autre, afin que celui-ci la prenne en charge. La compréhension des manifestations de souffrance s'en trouve complètement brouillée.

Nous savons que les passages à l'acte ont fait parler d'eux ces dernières années sous le terme trop général et trop médiatisé des « troubles des conduites » de l'enfant et de l'adolescent. Ces manifestations nécessitent, à notre avis, un approfondissement de leur étude clinique et des applications thérapeutiques à mettre en œuvre.

quand les adultes introduisent leurs exigences d'éducation ou marquent des désaccords qui suscitent l'incompréhension des enfants. Ces conflits existent toujours aujourd'hui mais ils sont fréquemment remplacés par des malaises apparemment moins violents, où les enfants souffrent de l'irresponsabilité des adultes qui cherchent à tout prix à éviter les affrontements en fuyant leurs responsabilités. Absorbés par la quête de satisfactions immédiates, ils invitent les jeunes à partager les jouissances induites par une société de consommation qui accepte mal qu'y soit posée la moindre limite.

Les adultes sont ainsi disqualifiés dans leurs rôles de parents. L'anonymat et la dispersion des responsabilités d'éducation réduisent la parole parentale à une parole parmi d'autres, parmi celles des enseignants ou celles des médias et de la télévision. On ne lui reconnaît plus une place d'exception. De par le reniement des valeurs morales et idéologiques, les parents ne sont plus considérés comme des interlocuteurs investis de validité. Les adolescents ne peuvent s'affronter à des représentants qui les fuient, ils ne cherchent plus à pouvoir faire reconnaître auprès d'eux leurs tâtonnements, leurs interrogations, leurs projets. Or, cette quête de reconnaissance nécessite une asymétrie de place entre l'adulte et l'enfant qui est tout autre chose qu'un rapport de soumission entre le maître et l'esclave.

Ceux qui cherchent à soigner les enfants et les adolescents peuvent repérer chez eux une manifestation transitoire. Ils mettent en scène les paroles qu'ils ne peuvent faire entendre. Véritable plaque tournante de leurs malaises, ce temps nous renseigne sur ce qui gouverne leurs rapports au monde et sur les relations qui organisent ce monde actuellement.

Renonçant à se faire entendre, ne sachant pas à qui s'adresser pour dénoncer la défaillance de leurs interlocuteurs, les adolescents mettent en scène, du même coup, le défaut de légitimité des adultes et les souffrances qui en résultent, sous forme de mises en acte, d'agirs ou de troubles du comportement. Ils le font d'une manière qui est évidente à celui qui en est témoin, à condition qu'il en soit affecté, ou qu'il en soit touché. La défiance des jeunes à l'égard de la parole est telle

qu'ils sont incapables de reconnaître dans l'immédiat ce qu'ils dévoilent ainsi, à leur corps défendant. Cette impossibilité est la conséquence de l'irresponsabilité des adultes.

Par les mises en scène de leurs paroles les adolescents tentent d'arracher aux adultes la légitimité qui ne leur est pas accordée et, du même coup, ils appellent les adultes à donner des garanties sur leur propre parole, préalable nécessaire à la légitimité de l'adolescent.

Si le sens de ces manifestations de souffrance n'est pas reconnu à temps, les adolescents basculent dans ce que nous appelons habituellement les « passages à l'acte ». Ils s'éjectent d'une place ou d'un lieu qui leur est devenu insupportable. Ils glissent du désarroi au désespoir, et se précipitent dans des comportements impulsifs, des fugues, des tentatives de suicide, des conduites dangereuses, dont la gravité souvent dramatisée ne doit pas nous faire oublier le temps de mise en scène qui l'a précédée.

Si nous pouvons ainsi repérer que les « passages à l'acte » ne sont que les conséquences de l'enchaînement de ces mécanismes logiques préalables, nous pouvons, quand ils surviennent, reconstituer ce qui les a précédés et, pour certains enfants en souffrance, éviter leur apparition.

Nous verrons que la compréhension des mises en acte nous éclaire sur ce qui se transforme dans le monde actuel. La souffrance causée par le frein que la vie en société impose aux satisfactions de chacun est désormais mise en scène et adressée à l'autre, afin que celui-ci la prenne en charge. La compréhension des manifestations de souffrance s'en trouve complètement brouillée.

Nous savons que les passages à l'acte ont fait parler d'eux ces dernières années sous le terme trop général et trop médiatisé des « troubles des conduites » de l'enfant et de l'adolescent. Ces manifestations nécessitent, à notre avis, un approfondissement de leur étude clinique et des applications thérapeutiques à mettre en œuvre.

quand les adultes introduisent leurs exigences d'éducation ou marquent des désaccords qui suscitent l'incompréhension des enfants. Ces conflits existent toujours aujourd'hui mais ils sont fréquemment remplacés par des malaises apparemment moins violents, où les enfants souffrent de l'irresponsabilité des adultes qui cherchent à tout prix à éviter les affrontements en fuyant leurs responsabilités. Absorbés par la quête de satisfactions immédiates, ils invitent les jeunes à partager les jouissances induites par une société de consommation qui accepte mal qu'y soit posée la moindre limite.

Les adultes sont ainsi disqualifiés dans leurs rôles de parents. L'anonymat et la dispersion des responsabilités d'éducation réduisent la parole parentale à une parole parmi d'autres, parmi celles des enseignants ou celles des médias et de la télévision. On ne lui reconnaît plus une place d'exception. De par le reniement des valeurs morales et idéologiques, les parents ne sont plus considérés comme des interlocuteurs investis de validité. Les adolescents ne peuvent s'affronter à des représentants qui les fuient, ils ne cherchent plus à pouvoir faire reconnaître auprès d'eux leurs tâtonnements, leurs interrogations, leurs projets. Or, cette quête de reconnaissance nécessite une asymétrie de place entre l'adulte et l'enfant qui est tout autre chose qu'un rapport de soumission entre le maître et l'esclave.

Ceux qui cherchent à soigner les enfants et les adolescents peuvent repérer chez eux une manifestation transitoire. Ils mettent en scène les paroles qu'ils ne peuvent faire entendre. Véritable plaque tournante de leurs malaises, ce temps nous renseigne sur ce qui gouverne leurs rapports au monde et sur les relations qui organisent ce monde actuellement.

Renonçant à se faire entendre, ne sachant pas à qui s'adresser pour dénoncer la défaillance de leurs interlocuteurs, les adolescents mettent en scène, du même coup, le défaut de légitimité des adultes et les souffrances qui en résultent, sous forme de mises en acte, d'agirs ou de troubles du comportement. Ils le font d'une manière qui est évidente à celui qui en est témoin, à condition qu'il en soit affecté, ou qu'il en soit touché. La défiance des jeunes à l'égard de la parole est telle

qu'ils sont incapables de reconnaître dans l'immédiat ce qu'ils dévoilent ainsi, à leur corps défendant. Cette impossibilité est la conséquence de l'irresponsabilité des adultes.

Par les mises en scène de leurs paroles les adolescents tentent d'arracher aux adultes la légitimité qui ne leur est pas accordée et, du même coup, ils appellent les adultes à donner des garanties sur leur propre parole, préalable nécessaire à la légitimité de l'adolescent.

Si le sens de ces manifestations de souffrance n'est pas reconnu à temps, les adolescents basculent dans ce que nous appelons habituellement les « passages à l'acte ». Ils s'éjectent d'une place ou d'un lieu qui leur est devenu insupportable. Ils glissent du désarroi au désespoir, et se précipitent dans des comportements impulsifs, des fugues, des tentatives de suicide, des conduites dangereuses, dont la gravité souvent dramatisée ne doit pas nous faire oublier le temps de mise en scène qui l'a précédée.

Si nous pouvons ainsi repérer que les « passages à l'acte » ne sont que les conséquences de l'enchaînement de ces mécanismes logiques préalables, nous pouvons, quand ils surviennent, reconstituer ce qui les a précédés et, pour certains enfants en souffrance, éviter leur apparition.

Nous verrons que la compréhension des mises en acte nous éclaire sur ce qui se transforme dans le monde actuel. La souffrance causée par le frein que la vie en société impose aux satisfactions de chacun est désormais mise en scène et adressée à l'autre, afin que celui-ci la prenne en charge. La compréhension des manifestations de souffrance s'en trouve complètement brouillée.

Nous savons que les passages à l'acte ont fait parler d'eux ces dernières années sous le terme trop général et trop médiatisé des « troubles des conduites » de l'enfant et de l'adolescent. Ces manifestations nécessitent, à notre avis, un approfondissement de leur étude clinique et des applications thérapeutiques à mettre en œuvre.

quand les adultes introduisent leurs exigences d'éducation ou marquent des désaccords qui suscitent l'incompréhension des enfants. Ces conflits existent toujours aujourd'hui mais ils sont fréquemment remplacés par des malaises apparemment moins violents, où les enfants souffrent de l'irresponsabilité des adultes qui cherchent à tout prix à éviter les affrontements en fuyant leurs responsabilités. Absorbés par la quête de satisfactions immédiates, ils invitent les jeunes à partager les jouissances induites par une société de consommation qui accepte mal qu'y soit posée la moindre limite.

Les adultes sont ainsi disqualifiés dans leurs rôles de parents. L'anonymat et la dispersion des responsabilités d'éducation réduisent la parole parentale à une parole parmi d'autres, parmi celles des enseignants ou celles des médias et de la télévision. On ne lui reconnaît plus une place d'exception. De par le reniement des valeurs morales et idéologiques, les parents ne sont plus considérés comme des interlocuteurs investis de validité. Les adolescents ne peuvent s'affronter à des représentants qui les fuient, ils ne cherchent plus à pouvoir faire reconnaître auprès d'eux leurs tâtonnements, leurs interrogations, leurs projets. Or, cette quête de reconnaissance nécessite une asymétrie de place entre l'adulte et l'enfant qui est tout autre chose qu'un rapport de soumission entre le maître et l'esclave.

Ceux qui cherchent à soigner les enfants et les adolescents peuvent repérer chez eux une manifestation transitoire. Ils mettent en scène les paroles qu'ils ne peuvent faire entendre. Véritable plaque tournante de leurs malaises, ce temps nous renseigne sur ce qui gouverne leurs rapports au monde et sur les relations qui organisent ce monde actuellement.

Renonçant à se faire entendre, ne sachant pas à qui s'adresser pour dénoncer la défaillance de leurs interlocuteurs, les adolescents mettent en scène, du même coup, le défaut de légitimité des adultes et les souffrances qui en résultent, sous forme de mises en acte, d'agirs ou de troubles du comportement. Ils le font d'une manière qui est évidente à celui qui en est témoin, à condition qu'il en soit affecté, ou qu'il en soit touché. La défiance des jeunes à l'égard de la parole est telle

qu'ils sont incapables de reconnaître dans l'immédiat ce qu'ils dévoilent ainsi, à leur corps défendant. Cette impossibilité est la conséquence de l'irresponsabilité des adultes.

Par les mises en scène de leurs paroles les adolescents tentent d'arracher aux adultes la légitimité qui ne leur est pas accordée et, du même coup, ils appellent les adultes à donner des garanties sur leur propre parole, préalable nécessaire à la légitimité de l'adolescent.

Si le sens de ces manifestations de souffrance n'est pas reconnu à temps, les adolescents basculent dans ce que nous appelons habituellement les « passages à l'acte ». Ils s'éjectent d'une place ou d'un lieu qui leur est devenu insupportable. Ils glissent du désarroi au désespoir, et se précipitent dans des comportements impulsifs, des fugues, des tentatives de suicide, des conduites dangereuses, dont la gravité souvent dramatisée ne doit pas nous faire oublier le temps de mise en scène qui l'a précédée.

Si nous pouvons ainsi repérer que les « passages à l'acte » ne sont que les conséquences de l'enchaînement de ces mécanismes logiques préalables, nous pouvons, quand ils surviennent, reconstituer ce qui les a précédés et, pour certains enfants en souffrance, éviter leur apparition.

Nous verrons que la compréhension des mises en acte nous éclaire sur ce qui se transforme dans le monde actuel. La souffrance causée par le frein que la vie en société impose aux satisfactions de chacun est désormais mise en scène et adressée à l'autre, afin que celui-ci la prenne en charge. La compréhension des manifestations de souffrance s'en trouve complètement brouillée.

Nous savons que les passages à l'acte ont fait parler d'eux ces dernières années sous le terme trop général et trop médiatisé des « troubles des conduites » de l'enfant et de l'adolescent. Ces manifestations nécessitent, à notre avis, un approfondissement de leur étude clinique et des applications thérapeutiques à mettre en œuvre.

Nous savons comment une expertise de l'INSERM¹ sur « le » trouble des conduites a voulu établir un lien inexorable entre les colères de l'enfant de 3 ans et la délinquance juvénile. Nous avons identifié le risque à cataloguer des manifestations transitoires d'enfants en difficulté pour en tirer les justifications d'une exclusion sociale, alors que l'intérêt de repérer de telles manifestations est de proposer, en temps voulu, des soins appropriés. L'utilisation du diagnostic est radicalement différente selon qu'il s'agit d'exercer une « prévention » visant à proposer des soins précoces, ou de déterminer, dans une « prédiction », l'évolution inexorable d'une maladie dont le développement est préalablement connu et établi. L'attention porte, soit sur la constitution de l'identité de l'enfant, soit sur le dépistage d'une maladie qui le fait dérailler. La prise de position des parents, des éducateurs, des enseignants et des spécialistes de l'enfance est déterminante pour la manière dont peuvent être utilisés ces repères cliniques et diagnostiques.

Le Monde a exposé cette expertise dans sa première page le 23 septembre 2005. Certains d'entre nous, dès le 4 octobre 2005, ont mis en cause dans ce même journal² les conditions et le fond de cette expertise en dénonçant les confusions qu'elle risquait d'alimenter. C'était le début d'un mouvement qui s'est progressivement amplifié, débouchant sur une pétition diffusée ultérieurement sur internet qui a rassemblé un grand nombre de signatures, et conduisant à la publication de *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*³.

Or, avant que ces manifestations de souffrance ne s'exposent sur la scène publique et qu'elles ne conduisent à des situations extrêmes, elles s'expriment de manière discrète dans les familles et dans les liens qu'entretiennent les enfants ou les adolescents avec les adultes proches. Cette expression laisse ceux-ci démunis, s'ils ne sont pas un peu avertis.

1. INSERM, « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent », expertise collective, Paris, 2005, 428 p.

2. E. Lenoble, M. Bergès-Bounes, S. Calmettes, J.-M. Forget, « L'INSERM sème le trouble », *Le Monde* du 4 octobre 2005.

3. Le collectif, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*, Toulouse, érès, 2006, 238 p.

Par ces lignes, je voudrais susciter une vigilance précoce, qui est l'affaire de tous, pour que les malaises des enfants et des adolescents puissent être abordés à temps par leurs proches, et d'une manière appropriée qui débouche sur des solutions. La connaissance des mécanismes conduisant à des mises en acte est aussi précieuse pour ceux qui y sont confrontés dans des lieux de soins.

Nous savons comment une expertise de l'INSERM¹ sur « le » trouble des conduites a voulu établir un lien inexorable entre les colères de l'enfant de 3 ans et la délinquance juvénile. Nous avons identifié le risque à cataloguer des manifestations transitoires d'enfants en difficulté pour en tirer les justifications d'une exclusion sociale, alors que l'intérêt de repérer de telles manifestations est de proposer, en temps voulu, des soins appropriés. L'utilisation du diagnostic est radicalement différente selon qu'il s'agit d'exercer une « prévention » visant à proposer des soins précoces, ou de déterminer, dans une « prédiction », l'évolution inexorable d'une maladie dont le développement est préalablement connu et établi. L'attention porte, soit sur la constitution de l'identité de l'enfant, soit sur le dépistage d'une maladie qui le fait dérailler. La prise de position des parents, des éducateurs, des enseignants et des spécialistes de l'enfance est déterminante pour la manière dont peuvent être utilisés ces repères cliniques et diagnostiques.

Le Monde a exposé cette expertise dans sa première page le 23 septembre 2005. Certains d'entre nous, dès le 4 octobre 2005, ont mis en cause dans ce même journal² les conditions et le fond de cette expertise en dénonçant les confusions qu'elle risquait d'alimenter. C'était le début d'un mouvement qui s'est progressivement amplifié, débouchant sur une pétition diffusée ultérieurement sur internet qui a rassemblé un grand nombre de signatures, et conduisant à la publication de *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*³.

Or, avant que ces manifestations de souffrance ne s'exposent sur la scène publique et qu'elles ne conduisent à des situations extrêmes, elles s'expriment de manière discrète dans les familles et dans les liens qu'entretiennent les enfants ou les adolescents avec les adultes proches. Cette expression laisse ceux-ci démunis, s'ils ne sont pas un peu avertis.

1. INSERM, « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent », expertise collective, Paris, 2005, 428 p.

2. E. Lenoble, M. Bergès-Bounes, S. Calmettes, J.-M. Forget, « L'INSERM sème le trouble », *Le Monde* du 4 octobre 2005.

3. Le collectif, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*, Toulouse, érès, 2006, 238 p.

Par ces lignes, je voudrais susciter une vigilance précoce, qui est l'affaire de tous, pour que les malaises des enfants et des adolescents puissent être abordés à temps par leurs proches, et d'une manière appropriée qui débouche sur des solutions. La connaissance des mécanismes conduisant à des mises en acte est aussi précieuse pour ceux qui y sont confrontés dans des lieux de soins.

Nous savons comment une expertise de l'INSERM¹ sur « le » trouble des conduites a voulu établir un lien inexorable entre les colères de l'enfant de 3 ans et la délinquance juvénile. Nous avons identifié le risque à cataloguer des manifestations transitoires d'enfants en difficulté pour en tirer les justifications d'une exclusion sociale, alors que l'intérêt de repérer de telles manifestations est de proposer, en temps voulu, des soins appropriés. L'utilisation du diagnostic est radicalement différente selon qu'il s'agit d'exercer une « prévention » visant à proposer des soins précoces, ou de déterminer, dans une « prédiction », l'évolution inexorable d'une maladie dont le développement est préalablement connu et établi. L'attention porte, soit sur la constitution de l'identité de l'enfant, soit sur le dépistage d'une maladie qui le fait dérailler. La prise de position des parents, des éducateurs, des enseignants et des spécialistes de l'enfance est déterminante pour la manière dont peuvent être utilisés ces repères cliniques et diagnostiques.

Le Monde a exposé cette expertise dans sa première page le 23 septembre 2005. Certains d'entre nous, dès le 4 octobre 2005, ont mis en cause dans ce même journal² les conditions et le fond de cette expertise en dénonçant les confusions qu'elle risquait d'alimenter. C'était le début d'un mouvement qui s'est progressivement amplifié, débouchant sur une pétition diffusée ultérieurement sur internet qui a rassemblé un grand nombre de signatures, et conduisant à la publication de *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*³.

Or, avant que ces manifestations de souffrance ne s'exposent sur la scène publique et qu'elles ne conduisent à des situations extrêmes, elles s'expriment de manière discrète dans les familles et dans les liens qu'entretiennent les enfants ou les adolescents avec les adultes proches. Cette expression laisse ceux-ci démunis, s'ils ne sont pas un peu avertis.

1. INSERM, « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent », expertise collective, Paris, 2005, 428 p.

2. E. Lenoble, M. Bergès-Bounes, S. Calmettes, J.-M. Forget, « L'INSERM sème le trouble », *Le Monde* du 4 octobre 2005.

3. Le collectif, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*, Toulouse, érès, 2006, 238 p.

Par ces lignes, je voudrais susciter une vigilance précoce, qui est l'affaire de tous, pour que les malaises des enfants et des adolescents puissent être abordés à temps par leurs proches, et d'une manière appropriée qui débouche sur des solutions. La connaissance des mécanismes conduisant à des mises en acte est aussi précieuse pour ceux qui y sont confrontés dans des lieux de soins.

Nous savons comment une expertise de l'INSERM¹ sur « le » trouble des conduites a voulu établir un lien inexorable entre les colères de l'enfant de 3 ans et la délinquance juvénile. Nous avons identifié le risque à cataloguer des manifestations transitoires d'enfants en difficulté pour en tirer les justifications d'une exclusion sociale, alors que l'intérêt de repérer de telles manifestations est de proposer, en temps voulu, des soins appropriés. L'utilisation du diagnostic est radicalement différente selon qu'il s'agit d'exercer une « prévention » visant à proposer des soins précoces, ou de déterminer, dans une « prédiction », l'évolution inexorable d'une maladie dont le développement est préalablement connu et établi. L'attention porte, soit sur la constitution de l'identité de l'enfant, soit sur le dépistage d'une maladie qui le fait dérailler. La prise de position des parents, des éducateurs, des enseignants et des spécialistes de l'enfance est déterminante pour la manière dont peuvent être utilisés ces repères cliniques et diagnostiques.

Le Monde a exposé cette expertise dans sa première page le 23 septembre 2005. Certains d'entre nous, dès le 4 octobre 2005, ont mis en cause dans ce même journal² les conditions et le fond de cette expertise en dénonçant les confusions qu'elle risquait d'alimenter. C'était le début d'un mouvement qui s'est progressivement amplifié, débouchant sur une pétition diffusée ultérieurement sur internet qui a rassemblé un grand nombre de signatures, et conduisant à la publication de *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*³.

Or, avant que ces manifestations de souffrance ne s'exposent sur la scène publique et qu'elles ne conduisent à des situations extrêmes, elles s'expriment de manière discrète dans les familles et dans les liens qu'entretiennent les enfants ou les adolescents avec les adultes proches. Cette expression laisse ceux-ci démunis, s'ils ne sont pas un peu avertis.

1. INSERM, « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent », expertise collective, Paris, 2005, 428 p.

2. E. Lenoble, M. Bergès-Bounes, S. Calmettes, J.-M. Forget, « L'INSERM sème le trouble », *Le Monde* du 4 octobre 2005.

3. Le collectif, *Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans*, Toulouse, érès, 2006, 238 p.

Par ces lignes, je voudrais susciter une vigilance précoce, qui est l'affaire de tous, pour que les malaises des enfants et des adolescents puissent être abordés à temps par leurs proches, et d'une manière appropriée qui débouche sur des solutions. La connaissance des mécanismes conduisant à des mises en acte est aussi précieuse pour ceux qui y sont confrontés dans des lieux de soins.

Les mises en acte ou les troubles du comportement

LES SOUFFRANCES ACTUELLES

Si l'enfant ou l'adolescent « passe à l'acte », c'est qu'il se confronte à plusieurs impasses :

- comment peut-il tenter de se faire entendre et reconnaître par les autres, quand le recours à la parole n'est pas possible ?
- comment pouvoir affirmer son « style » d'identité dans « l'ambiance » du monde actuel, sans être broyé, manipulé, voire consommé ?
- comment l'attitude des adultes qui l'entourent peut-elle faire obstacle à une telle affirmation et à une telle reconnaissance, dans le contexte des relations sociales actuelles, bien différentes de celles d'il y a dix, vingt ou trente ans ?

LES MISES EN SCÈNE

La parole mise en scène sans responsable

« Une parole mise en scène » est la description la plus explicite, mais aussi la plus ramassée d'une forme de mise en

Les mises en acte ou les troubles du comportement

LES SOUFFRANCES ACTUELLES

Si l'enfant ou l'adolescent « passe à l'acte », c'est qu'il se confronte à plusieurs impasses :

- comment peut-il tenter de se faire entendre et reconnaître par les autres, quand le recours à la parole n'est pas possible ?
- comment pouvoir affirmer son « style » d'identité dans « l'ambiance » du monde actuel, sans être broyé, manipulé, voire consommé ?
- comment l'attitude des adultes qui l'entourent peut-elle faire obstacle à une telle affirmation et à une telle reconnaissance, dans le contexte des relations sociales actuelles, bien différentes de celles d'il y a dix, vingt ou trente ans ?

LES MISES EN SCÈNE

La parole mise en scène sans responsable

« Une parole mise en scène » est la description la plus explicite, mais aussi la plus ramassée d'une forme de mise en

Les mises en acte ou les troubles du comportement

LES SOUFFRANCES ACTUELLES

Si l'enfant ou l'adolescent « passe à l'acte », c'est qu'il se confronte à plusieurs impasses :

- comment peut-il tenter de se faire entendre et reconnaître par les autres, quand le recours à la parole n'est pas possible ?
- comment pouvoir affirmer son « style » d'identité dans « l'ambiance » du monde actuel, sans être broyé, manipulé, voire consommé ?
- comment l'attitude des adultes qui l'entourent peut-elle faire obstacle à une telle affirmation et à une telle reconnaissance, dans le contexte des relations sociales actuelles, bien différentes de celles d'il y a dix, vingt ou trente ans ?

LES MISES EN SCÈNE

La parole mise en scène sans responsable

« Une parole mise en scène » est la description la plus explicite, mais aussi la plus ramassée d'une forme de mise en

Les mises en acte ou les troubles du comportement

LES SOUFFRANCES ACTUELLES

Si l'enfant ou l'adolescent « passe à l'acte », c'est qu'il se confronte à plusieurs impasses :

- comment peut-il tenter de se faire entendre et reconnaître par les autres, quand le recours à la parole n'est pas possible ?
- comment pouvoir affirmer son « style » d'identité dans « l'ambiance » du monde actuel, sans être broyé, manipulé, voire consommé ?
- comment l'attitude des adultes qui l'entourent peut-elle faire obstacle à une telle affirmation et à une telle reconnaissance, dans le contexte des relations sociales actuelles, bien différentes de celles d'il y a dix, vingt ou trente ans ?

LES MISES EN SCÈNE

La parole mise en scène sans responsable

« Une parole mise en scène » est la description la plus explicite, mais aussi la plus ramassée d'une forme de mise en

acte : l'enfant ou l'adolescent met en scène ce qu'il ne peut pas dire, sans pouvoir comprendre dans l'immédiat ce qu'il dévoile ainsi de lui-même.

Pierre est âgé de 8 ans. Ses parents ont été convoqués par la directrice de l'école parce qu'il a insulté la maîtresse qui intervenait pour mettre fin à une bagarre qu'il avait provoquée pendant la récréation. Il l'a injuriée, lui a donné des coups de pieds. Il a fallu l'arrivée d'autres instituteurs pour le maîtriser et le calmer. Il a été exclu pour une journée, et ses parents consultent dans ces conditions. Pierre est fils unique. Il est fin, intelligent, très irrégulier dans ses résultats scolaires. Il a des affrontements violents avec sa mère avant de consentir à faire ses devoirs à la maison. Les entretiens successifs révèlent peu à peu l'alcoolisme du père, qui est par ailleurs apprécié dans son travail d'artiste. Après l'école, Pierre se trouve seul à la maison avec lui, alors que sa mère, qui travaille à l'extérieur, rentre plus tard. Il retrouve son père dans son atelier d'artiste, souvent ivre, endormi, ou blessé par une chute malencontreuse, qui lui demande de l'aide, ou des soins quand il s'est blessé. Tout ceci fait passer au second plan son travail scolaire et au retour de sa mère, rien n'est fait. Tendue elle-même par l'état de son mari, elle ne perçoit pas la charge que le père est devenu pour son fils. Elle attend de Pierre qu'il n'augmente pas sa peine par ses négligences. Ce dernier se trouve privé de tout crédit pour faire entendre son désarroi. Sa négligence apparente ne plaide pas en sa faveur. Il ne se sent pas autorisé à dire combien il est bouleversé par la défaillance de son père, qu'il aurait l'impression de trahir en disant son désarroi. Il met en scène, dans sa révolte à l'égard de l'institutrice, l'appel à une autorité fiable qui puisse le sanctionner, mais qui puisse aussi l'entendre et le comprendre.

Il s'agit d'une mise en scène¹ par l'enfant ou l'adolescent d'une expression de son identité dont il ne veut pas reconnaî-

1. Cette mise en scène est désignée techniquement du terme d'« acting-out ». Terme anglais issu de la psychanalyse, il désigne la mise en scène par un sujet de ce qu'il n'arrive pas à dire. S. Freud avait déjà identifié ce mécanisme, mais l'avait relevé comme un phénomène exceptionnel, en marge de son travail sur les troubles psychiques à proprement parler. J. Lacan en a approfondi les mécanismes.

tre le sens, ou encore la mise en scène d'une parole impossible avec les adultes. Nous pourrions penser – à tort – qu'il s'agit de l'impossibilité que rencontrent les enfants à se faire entendre. En réalité, il est plutôt question de l'impossibilité même de se sentir autorisé à dire quelque chose, parce que le recours à la parole pour s'exprimer avec les adultes est exclu. Le peu de cas que font les adultes de la fiabilité de la parole la rend dérisoire, et vaine la perspective de s'adresser à eux. Car la fiabilité de la parole des adultes se juge à leur capacité de différer la réalisation de leurs satisfactions, à consentir ainsi à une restriction de jouissance. Si leur quête d'une jouissance immédiate et à tout prix prime sur leur parole, celle-ci est « du vent », et leur présence est inconsistante.

De fait, dans cette manifestation, personne n'est responsable de sa parole : ni l'enfant ou l'adolescent qui met en scène ce qu'il ne peut dire, puisqu'il ne peut pas reconnaître ce qu'il manifeste ainsi ; ni l'adulte qui assiste à cette scène sans comprendre, du fait de ses propres défaillances.

Nous vérifions ainsi que pour parler, pour s'exprimer, chacun d'entre nous a besoin d'un interlocuteur qui attende quelque chose de notre propos, une affirmation de nous-même, comme un indice de notre différence. Cette affirmation peut surprendre l'interlocuteur, parfois de manière désagréable, mais ce désagrément n'est que l'effet de notre différence. Nous avons besoin d'une forme d'attente qui exige que l'interlocuteur ne suppose pas « tout savoir » *a priori* de celui qui parle, qu'il consente à une forme d'ignorance sur le locuteur. Si ce n'est pas le cas, si l'enfant ou l'adolescent rencontre, à la place de cette attente, une jouissance assurée de l'interlocuteur, où l'adulte suppose déjà « tout savoir » de lui, ou une forme de jouissance qui l'exclut, comme c'est le cas de l'alcoolisme du père de Pierre et du parti pris de sa mère, il sollicite les adultes de manière impulsive en mettant en scène ce qu'il ne peut pas dire.

Les réactions impulsives des enfants et des adolescents se révèlent être des réponses aux excès du monde adulte. Parmi les exemples de tels retours impulsifs, nous pouvons men-

acte : l'enfant ou l'adolescent met en scène ce qu'il ne peut pas dire, sans pouvoir comprendre dans l'immédiat ce qu'il dévoile ainsi de lui-même.

Pierre est âgé de 8 ans. Ses parents ont été convoqués par la directrice de l'école parce qu'il a insulté la maîtresse qui intervenait pour mettre fin à une bagarre qu'il avait provoquée pendant la récréation. Il l'a injuriée, lui a donné des coups de pieds. Il a fallu l'arrivée d'autres instituteurs pour le maîtriser et le calmer. Il a été exclu pour une journée, et ses parents consultent dans ces conditions. Pierre est fils unique. Il est fin, intelligent, très irrégulier dans ses résultats scolaires. Il a des affrontements violents avec sa mère avant de consentir à faire ses devoirs à la maison. Les entretiens successifs révèlent peu à peu l'alcoolisme du père, qui est par ailleurs apprécié dans son travail d'artiste. Après l'école, Pierre se trouve seul à la maison avec lui, alors que sa mère, qui travaille à l'extérieur, rentre plus tard. Il retrouve son père dans son atelier d'artiste, souvent ivre, endormi, ou blessé par une chute malencontreuse, qui lui demande de l'aide, ou des soins quand il s'est blessé. Tout ceci fait passer au second plan son travail scolaire et au retour de sa mère, rien n'est fait. Tendue elle-même par l'état de son mari, elle ne perçoit pas la charge que le père est devenu pour son fils. Elle attend de Pierre qu'il n'augmente pas sa peine par ses négligences. Ce dernier se trouve privé de tout crédit pour faire entendre son désarroi. Sa négligence apparente ne plaide pas en sa faveur. Il ne se sent pas autorisé à dire combien il est bouleversé par la défaillance de son père, qu'il aurait l'impression de trahir en disant son désarroi. Il met en scène, dans sa révolte à l'égard de l'institutrice, l'appel à une autorité fiable qui puisse le sanctionner, mais qui puisse aussi l'entendre et le comprendre.

Il s'agit d'une mise en scène¹ par l'enfant ou l'adolescent d'une expression de son identité dont il ne veut pas reconnaî-

1. Cette mise en scène est désignée techniquement du terme d'« acting-out ». Terme anglais issu de la psychanalyse, il désigne la mise en scène par un sujet de ce qu'il n'arrive pas à dire. S. Freud avait déjà identifié ce mécanisme, mais l'avait relevé comme un phénomène exceptionnel, en marge de son travail sur les troubles psychiques à proprement parler. J. Lacan en a approfondi les mécanismes.

tre le sens, ou encore la mise en scène d'une parole impossible avec les adultes. Nous pourrions penser – à tort – qu'il s'agit de l'impossibilité que rencontrent les enfants à se faire entendre. En réalité, il est plutôt question de l'impossibilité même de se sentir autorisé à dire quelque chose, parce que le recours à la parole pour s'exprimer avec les adultes est exclu. Le peu de cas que font les adultes de la fiabilité de la parole la rend dérisoire, et vaine la perspective de s'adresser à eux. Car la fiabilité de la parole des adultes se juge à leur capacité de différer la réalisation de leurs satisfactions, à consentir ainsi à une restriction de jouissance. Si leur quête d'une jouissance immédiate et à tout prix prime sur leur parole, celle-ci est « du vent », et leur présence est inconsistante.

De fait, dans cette manifestation, personne n'est responsable de sa parole : ni l'enfant ou l'adolescent qui met en scène ce qu'il ne peut dire, puisqu'il ne peut pas reconnaître ce qu'il manifeste ainsi ; ni l'adulte qui assiste à cette scène sans comprendre, du fait de ses propres défaillances.

Nous vérifions ainsi que pour parler, pour s'exprimer, chacun d'entre nous a besoin d'un interlocuteur qui attende quelque chose de notre propos, une affirmation de nous-même, comme un indice de notre différence. Cette affirmation peut surprendre l'interlocuteur, parfois de manière désagréable, mais ce désagrément n'est que l'effet de notre différence. Nous avons besoin d'une forme d'attente qui exige que l'interlocuteur ne suppose pas « tout savoir » *a priori* de celui qui parle, qu'il consente à une forme d'ignorance sur le locuteur. Si ce n'est pas le cas, si l'enfant ou l'adolescent rencontre, à la place de cette attente, une jouissance assurée de l'interlocuteur, où l'adulte suppose déjà « tout savoir » de lui, ou une forme de jouissance qui l'exclut, comme c'est le cas de l'alcoolisme du père de Pierre et du parti pris de sa mère, il sollicite les adultes de manière impulsive en mettant en scène ce qu'il ne peut pas dire.

Les réactions impulsives des enfants et des adolescents se révèlent être des réponses aux excès du monde adulte. Parmi les exemples de tels retours impulsifs, nous pouvons men-

acte : l'enfant ou l'adolescent met en scène ce qu'il ne peut pas dire, sans pouvoir comprendre dans l'immédiat ce qu'il dévoile ainsi de lui-même.

Pierre est âgé de 8 ans. Ses parents ont été convoqués par la directrice de l'école parce qu'il a insulté la maîtresse qui intervenait pour mettre fin à une bagarre qu'il avait provoquée pendant la récréation. Il l'a injuriée, lui a donné des coups de pieds. Il a fallu l'arrivée d'autres instituteurs pour le maîtriser et le calmer. Il a été exclu pour une journée, et ses parents consultent dans ces conditions. Pierre est fils unique. Il est fin, intelligent, très irrégulier dans ses résultats scolaires. Il a des affrontements violents avec sa mère avant de consentir à faire ses devoirs à la maison. Les entretiens successifs révèlent peu à peu l'alcoolisme du père, qui est par ailleurs apprécié dans son travail d'artiste. Après l'école, Pierre se trouve seul à la maison avec lui, alors que sa mère, qui travaille à l'extérieur, rentre plus tard. Il retrouve son père dans son atelier d'artiste, souvent ivre, endormi, ou blessé par une chute malencontreuse, qui lui demande de l'aide, ou des soins quand il s'est blessé. Tout ceci fait passer au second plan son travail scolaire et au retour de sa mère, rien n'est fait. Tendue elle-même par l'état de son mari, elle ne perçoit pas la charge que le père est devenu pour son fils. Elle attend de Pierre qu'il n'augmente pas sa peine par ses négligences. Ce dernier se trouve privé de tout crédit pour faire entendre son désarroi. Sa négligence apparente ne plaide pas en sa faveur. Il ne se sent pas autorisé à dire combien il est bouleversé par la défaillance de son père, qu'il aurait l'impression de trahir en disant son désarroi. Il met en scène, dans sa révolte à l'égard de l'institutrice, l'appel à une autorité fiable qui puisse le sanctionner, mais qui puisse aussi l'entendre et le comprendre.

Il s'agit d'une mise en scène¹ par l'enfant ou l'adolescent d'une expression de son identité dont il ne veut pas reconnaî-

1. Cette mise en scène est désignée techniquement du terme d'« acting-out ». Terme anglais issu de la psychanalyse, il désigne la mise en scène par un sujet de ce qu'il n'arrive pas à dire. S. Freud avait déjà identifié ce mécanisme, mais l'avait relevé comme un phénomène exceptionnel, en marge de son travail sur les troubles psychiques à proprement parler. J. Lacan en a approfondi les mécanismes.

tre le sens, ou encore la mise en scène d'une parole impossible avec les adultes. Nous pourrions penser – à tort – qu'il s'agit de l'impossibilité que rencontrent les enfants à se faire entendre. En réalité, il est plutôt question de l'impossibilité même de se sentir autorisé à dire quelque chose, parce que le recours à la parole pour s'exprimer avec les adultes est exclu. Le peu de cas que font les adultes de la fiabilité de la parole la rend dérisoire, et vaine la perspective de s'adresser à eux. Car la fiabilité de la parole des adultes se juge à leur capacité de différer la réalisation de leurs satisfactions, à consentir ainsi à une restriction de jouissance. Si leur quête d'une jouissance immédiate et à tout prix prime sur leur parole, celle-ci est « du vent », et leur présence est inconsistante.

De fait, dans cette manifestation, personne n'est responsable de sa parole : ni l'enfant ou l'adolescent qui met en scène ce qu'il ne peut dire, puisqu'il ne peut pas reconnaître ce qu'il manifeste ainsi ; ni l'adulte qui assiste à cette scène sans comprendre, du fait de ses propres défaillances.

Nous vérifions ainsi que pour parler, pour s'exprimer, chacun d'entre nous a besoin d'un interlocuteur qui attende quelque chose de notre propos, une affirmation de nous-même, comme un indice de notre différence. Cette affirmation peut surprendre l'interlocuteur, parfois de manière désagréable, mais ce désagrément n'est que l'effet de notre différence. Nous avons besoin d'une forme d'attente qui exige que l'interlocuteur ne suppose pas « tout savoir » *a priori* de celui qui parle, qu'il consente à une forme d'ignorance sur le locuteur. Si ce n'est pas le cas, si l'enfant ou l'adolescent rencontre, à la place de cette attente, une jouissance assurée de l'interlocuteur, où l'adulte suppose déjà « tout savoir » de lui, ou une forme de jouissance qui l'exclut, comme c'est le cas de l'alcoolisme du père de Pierre et du parti pris de sa mère, il sollicite les adultes de manière impulsive en mettant en scène ce qu'il ne peut pas dire.

Les réactions impulsives des enfants et des adolescents se révèlent être des réponses aux excès du monde adulte. Parmi les exemples de tels retours impulsifs, nous pouvons men-

acte : l'enfant ou l'adolescent met en scène ce qu'il ne peut pas dire, sans pouvoir comprendre dans l'immédiat ce qu'il dévoile ainsi de lui-même.

Pierre est âgé de 8 ans. Ses parents ont été convoqués par la directrice de l'école parce qu'il a insulté la maîtresse qui intervenait pour mettre fin à une bagarre qu'il avait provoquée pendant la récréation. Il l'a injuriée, lui a donné des coups de pieds. Il a fallu l'arrivée d'autres instituteurs pour le maîtriser et le calmer. Il a été exclu pour une journée, et ses parents consultent dans ces conditions. Pierre est fils unique. Il est fin, intelligent, très irrégulier dans ses résultats scolaires. Il a des affrontements violents avec sa mère avant de consentir à faire ses devoirs à la maison. Les entretiens successifs révèlent peu à peu l'alcoolisme du père, qui est par ailleurs apprécié dans son travail d'artiste. Après l'école, Pierre se trouve seul à la maison avec lui, alors que sa mère, qui travaille à l'extérieur, rentre plus tard. Il retrouve son père dans son atelier d'artiste, souvent ivre, endormi, ou blessé par une chute malencontreuse, qui lui demande de l'aide, ou des soins quand il s'est blessé. Tout ceci fait passer au second plan son travail scolaire et au retour de sa mère, rien n'est fait. Tendue elle-même par l'état de son mari, elle ne perçoit pas la charge que le père est devenu pour son fils. Elle attend de Pierre qu'il n'augmente pas sa peine par ses négligences. Ce dernier se trouve privé de tout crédit pour faire entendre son désarroi. Sa négligence apparente ne plaide pas en sa faveur. Il ne se sent pas autorisé à dire combien il est bouleversé par la défaillance de son père, qu'il aurait l'impression de trahir en disant son désarroi. Il met en scène, dans sa révolte à l'égard de l'institutrice, l'appel à une autorité fiable qui puisse le sanctionner, mais qui puisse aussi l'entendre et le comprendre.

Il s'agit d'une mise en scène¹ par l'enfant ou l'adolescent d'une expression de son identité dont il ne veut pas reconnaî-

1. Cette mise en scène est désignée techniquement du terme d'« acting-out ». Terme anglais issu de la psychanalyse, il désigne la mise en scène par un sujet de ce qu'il n'arrive pas à dire. S. Freud avait déjà identifié ce mécanisme, mais l'avait relevé comme un phénomène exceptionnel, en marge de son travail sur les troubles psychiques à proprement parler. J. Lacan en a approfondi les mécanismes.

tre le sens, ou encore la mise en scène d'une parole impossible avec les adultes. Nous pourrions penser – à tort – qu'il s'agit de l'impossibilité que rencontrent les enfants à se faire entendre. En réalité, il est plutôt question de l'impossibilité même de se sentir autorisé à dire quelque chose, parce que le recours à la parole pour s'exprimer avec les adultes est exclu. Le peu de cas que font les adultes de la fiabilité de la parole la rend dérisoire, et vaine la perspective de s'adresser à eux. Car la fiabilité de la parole des adultes se juge à leur capacité de différer la réalisation de leurs satisfactions, à consentir ainsi à une restriction de jouissance. Si leur quête d'une jouissance immédiate et à tout prix prime sur leur parole, celle-ci est « du vent », et leur présence est inconsistante.

De fait, dans cette manifestation, personne n'est responsable de sa parole : ni l'enfant ou l'adolescent qui met en scène ce qu'il ne peut dire, puisqu'il ne peut pas reconnaître ce qu'il manifeste ainsi ; ni l'adulte qui assiste à cette scène sans comprendre, du fait de ses propres défaillances.

Nous vérifions ainsi que pour parler, pour s'exprimer, chacun d'entre nous a besoin d'un interlocuteur qui attende quelque chose de notre propos, une affirmation de nous-même, comme un indice de notre différence. Cette affirmation peut surprendre l'interlocuteur, parfois de manière désagréable, mais ce désagrément n'est que l'effet de notre différence. Nous avons besoin d'une forme d'attente qui exige que l'interlocuteur ne suppose pas « tout savoir » *a priori* de celui qui parle, qu'il consente à une forme d'ignorance sur le locuteur. Si ce n'est pas le cas, si l'enfant ou l'adolescent rencontre, à la place de cette attente, une jouissance assurée de l'interlocuteur, où l'adulte suppose déjà « tout savoir » de lui, ou une forme de jouissance qui l'exclut, comme c'est le cas de l'alcoolisme du père de Pierre et du parti pris de sa mère, il sollicite les adultes de manière impulsive en mettant en scène ce qu'il ne peut pas dire.

Les réactions impulsives des enfants et des adolescents se révèlent être des réponses aux excès du monde adulte. Parmi les exemples de tels retours impulsifs, nous pouvons men-

tionner les *happy slappings*² qui sont des scènes d'agressions d'adolescents à l'égard de passants dans la rue, filmées par un comparse à l'aide d'un téléphone portable et diffusées immédiatement sur internet. Ces mises en scène filmées « pour de vrai » sont des réponses à la télé-réalité, où la surveillance permanente de la vie d'un groupe dans un lieu clos par la caméra, qui est une forme de regard diffusé, cherche à traquer toute intimité des participants et court-circuite pour ceux-ci le recours à la tempérance de la parole en les exposant à la jouissance impérative et fascinante du regard.

La parole impossible

Afin de faciliter la compréhension de ce type de mise en acte, poursuivons avec des exemples d'adolescents chez qui ces manifestations sont les plus significatives.

Alexandre, 16 ans, est venu consulter avec son père et à l'initiative de celui-ci, pour un échec scolaire lié à une timidité massive. Au sortir du premier entretien mené en commun, Alexandre lui vole du haschisch. Le père me téléphone, scandalisé par ce vol, et me demande ce qu'il doit faire. Dans cet appel, le père d'Alexandre associe trois démarches : il m'informe du vol de son fils, il sollicite mon appui pour le sanctionner et m'avoue implicitement sa propre consommation de haschisch.

Nous voyons ici l'illustration de l'impossibilité de parole d'un adolescent, du fait de la défaillance de l'interlocuteur. Cette impossibilité de parole peut être difficile à comprendre ou à imaginer, parce qu'à l'exposer en mots, nous risquons de masquer que c'est justement la parole qui fait défaut à l'enfant. Ainsi, la parole n'est pas seulement liée pour chacun à ses pensées, à ce qu'il a dans la tête, mais à l'exigence de trouver un interlocuteur attentif pour qu'il puisse se sentir invité à parler. Un interlocuteur attentif ne veut pas dire qu'il conforte l'enfant ou l'adolescent dans ses pensées, ni qu'il va

les faire siennes. Il propose plutôt une forme de bienveillance qui permet à l'adolescent de formuler ce qu'il souhaite, afin qu'il « s'entende », se familiarise avec ce qu'il livre de ses pensées, qu'il puisse en faire son brouillon en tâtonnant. Si l'interlocuteur n'est pas d'accord avec les propos qu'il entend, il peut le dire, réfuter les arguments, dire « non » à la demande. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent restent néanmoins légitimes. En revanche, si l'interlocuteur ne reconnaît pas la légitimité des propos de l'adolescent, la seule issue de ce dernier est de les mettre en scène.

Dans notre exemple, l'adolescent a utilisé l'initiative du père à le faire consulter pour dévoiler sa toxicomanie. La mise en scène révèle l'impossibilité pour l'adolescent de dire cette toxicomanie sans risquer de disqualifier son père. Cette impossibilité de parole correspond à l'antagonisme de deux recherches de satisfactions qui obéissent à des logiques différentes :

- celle des effets directs d'une drogue, d'un produit réel ;
- et celle que propose l'éducation, qui engage l'enfant à différer sa satisfaction, en passant par les détours que lui propose l'adulte. Mais l'enfant ne consent à ces détours, ne fait confiance à l'adulte, que si celui-ci souscrit aux mêmes exigences pour lui-même.

La mise en scène manifeste qu'Alexandre ne trouve pas chez son père une parole fiable qui puisse l'inciter à différer ses satisfactions. La toxicomanie du père parasite le fils dans son rapport au plaisir car il transgresse la loi instituée alors qu'il est censé la faire respecter. Alexandre était jusqu'alors réservé, timide, et en retrait. Il se gardait de trop solliciter son père, de trop attendre de lui, de crainte de le voir se défilier !

Nous pouvons remarquer plusieurs choses.

Tout d'abord, il est paradoxal qu'un adolescent cherche les gages de la légitimité d'un père dans un vol. Il pourrait se révolter, provoquer celui-ci ou l'affronter. Il n'en fait rien. C'est par un vol, qui est une transgression de la loi, qu'il tente de réintroduire un interdit qui faisait défaut à son père. La transgression de la loi, le vol, peut se comprendre comme un appel à la moralité ! C'est dire qu'il nous faut être prudents

2. J.-M. Forget, « Sweet sixteen, les raisons sociales de la violence », *La Croix* 24 juillet 2006, et J.-M. Forget, « Sur le happy slaping », *Le Quotidien du médecin* du 23 juin 2006.

tionner les *happy slappings*² qui sont des scènes d'agressions d'adolescents à l'égard de passants dans la rue, filmées par un comparse à l'aide d'un téléphone portable et diffusées immédiatement sur internet. Ces mises en scène filmées « pour de vrai » sont des réponses à la téléréalité, où la surveillance permanente de la vie d'un groupe dans un lieu clos par la caméra, qui est une forme de regard diffusé, cherche à traquer toute intimité des participants et court-circuite pour ceux-ci le recours à la tempérance de la parole en les exposant à la jouissance impérative et fascinante du regard.

La parole impossible

Afin de faciliter la compréhension de ce type de mise en acte, poursuivons avec des exemples d'adolescents chez qui ces manifestations sont les plus significatives.

Alexandre, 16 ans, est venu consulter avec son père et à l'initiative de celui-ci, pour un échec scolaire lié à une timidité massive. Au sortir du premier entretien mené en commun, Alexandre lui vole du haschisch. Le père me téléphone, scandalisé par ce vol, et me demande ce qu'il doit faire. Dans cet appel, le père d'Alexandre associe trois démarches : il m'informe du vol de son fils, il sollicite mon appui pour le sanctionner et m'avoue implicitement sa propre consommation de haschisch.

Nous voyons ici l'illustration de l'impossibilité de parole d'un adolescent, du fait de la défaillance de l'interlocuteur. Cette impossibilité de parole peut être difficile à comprendre ou à imaginer, parce qu'à l'exposer en mots, nous risquons de masquer que c'est justement la parole qui fait défaut à l'enfant. Ainsi, la parole n'est pas seulement liée pour chacun à ses pensées, à ce qu'il a dans la tête, mais à l'exigence de trouver un interlocuteur attentif pour qu'il puisse se sentir invité à parler. Un interlocuteur attentif ne veut pas dire qu'il conforte l'enfant ou l'adolescent dans ses pensées, ni qu'il va

les faire siennes. Il propose plutôt une forme de bienveillance qui permet à l'adolescent de formuler ce qu'il souhaite, afin qu'il « s'entende », se familiarise avec ce qu'il livre de ses pensées, qu'il puisse en faire son brouillon en tâtonnant. Si l'interlocuteur n'est pas d'accord avec les propos qu'il entend, il peut le dire, réfuter les arguments, dire « non » à la demande. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent restent néanmoins légitimes. En revanche, si l'interlocuteur ne reconnaît pas la légitimité des propos de l'adolescent, la seule issue de ce dernier est de les mettre en scène.

Dans notre exemple, l'adolescent a utilisé l'initiative du père à le faire consulter pour dévoiler sa toxicomanie. La mise en scène révèle l'impossibilité pour l'adolescent de dire cette toxicomanie sans risquer de disqualifier son père. Cette impossibilité de parole correspond à l'antagonisme de deux recherches de satisfactions qui obéissent à des logiques différentes :

- celle des effets directs d'une drogue, d'un produit réel ;
- et celle que propose l'éducation, qui engage l'enfant à différer sa satisfaction, en passant par les détours que lui propose l'adulte. Mais l'enfant ne consent à ces détours, ne fait confiance à l'adulte, que si celui-ci souscrit aux mêmes exigences pour lui-même.

La mise en scène manifeste qu'Alexandre ne trouve pas chez son père une parole fiable qui puisse l'inciter à différer ses satisfactions. La toxicomanie du père parasite le fils dans son rapport au plaisir car il transgresse la loi instituée alors qu'il est censé la faire respecter. Alexandre était jusqu'alors réservé, timide, et en retrait. Il se gardait de trop solliciter son père, de trop attendre de lui, de crainte de le voir se défilier !

Nous pouvons remarquer plusieurs choses.

Tout d'abord, il est paradoxal qu'un adolescent cherche les gages de la légitimité d'un père dans un vol. Il pourrait se révolter, provoquer celui-ci ou l'affronter. Il n'en fait rien. C'est par un vol, qui est une transgression de la loi, qu'il tente de réintroduire un interdit qui faisait défaut à son père. La transgression de la loi, le vol, peut se comprendre comme un appel à la moralité ! C'est dire qu'il nous faut être prudents

2. J.-M. Forget, « Sweet sixteen, les raisons sociales de la violence », *La Croix* 24 juillet 2006, et J.-M. Forget, « Sur le happy slaping », *Le Quotidien du médecin* du 23 juin 2006.

tionner les *happy slappings*² qui sont des scènes d'agressions d'adolescents à l'égard de passants dans la rue, filmées par un comparse à l'aide d'un téléphone portable et diffusées immédiatement sur internet. Ces mises en scène filmées « pour de vrai » sont des réponses à la téléréalité, où la surveillance permanente de la vie d'un groupe dans un lieu clos par la caméra, qui est une forme de regard diffusé, cherche à traquer toute intimité des participants et court-circuite pour ceux-ci le recours à la tempérance de la parole en les exposant à la jouissance impérative et fascinante du regard.

La parole impossible

Afin de faciliter la compréhension de ce type de mise en acte, poursuivons avec des exemples d'adolescents chez qui ces manifestations sont les plus significatives.

Alexandre, 16 ans, est venu consulter avec son père et à l'initiative de celui-ci, pour un échec scolaire lié à une timidité massive. Au sortir du premier entretien mené en commun, Alexandre lui vole du haschisch. Le père me téléphone, scandalisé par ce vol, et me demande ce qu'il doit faire. Dans cet appel, le père d'Alexandre associe trois démarches : il m'informe du vol de son fils, il sollicite mon appui pour le sanctionner et m'avoue implicitement sa propre consommation de haschisch.

Nous voyons ici l'illustration de l'impossibilité de parole d'un adolescent, du fait de la défaillance de l'interlocuteur. Cette impossibilité de parole peut être difficile à comprendre ou à imaginer, parce qu'à l'exposer en mots, nous risquons de masquer que c'est justement la parole qui fait défaut à l'enfant. Ainsi, la parole n'est pas seulement liée pour chacun à ses pensées, à ce qu'il a dans la tête, mais à l'exigence de trouver un interlocuteur attentif pour qu'il puisse se sentir invité à parler. Un interlocuteur attentif ne veut pas dire qu'il conforte l'enfant ou l'adolescent dans ses pensées, ni qu'il va

les faire siennes. Il propose plutôt une forme de bienveillance qui permet à l'adolescent de formuler ce qu'il souhaite, afin qu'il « s'entende », se familiarise avec ce qu'il livre de ses pensées, qu'il puisse en faire son brouillon en tâtonnant. Si l'interlocuteur n'est pas d'accord avec les propos qu'il entend, il peut le dire, réfuter les arguments, dire « non » à la demande. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent restent néanmoins légitimes. En revanche, si l'interlocuteur ne reconnaît pas la légitimité des propos de l'adolescent, la seule issue de ce dernier est de les mettre en scène.

Dans notre exemple, l'adolescent a utilisé l'initiative du père à le faire consulter pour dévoiler sa toxicomanie. La mise en scène révèle l'impossibilité pour l'adolescent de dire cette toxicomanie sans risquer de disqualifier son père. Cette impossibilité de parole correspond à l'antagonisme de deux recherches de satisfactions qui obéissent à des logiques différentes :

- celle des effets directs d'une drogue, d'un produit réel ;
- et celle que propose l'éducation, qui engage l'enfant à différer sa satisfaction, en passant par les détours que lui propose l'adulte. Mais l'enfant ne consent à ces détours, ne fait confiance à l'adulte, que si celui-ci souscrit aux mêmes exigences pour lui-même.

La mise en scène manifeste qu'Alexandre ne trouve pas chez son père une parole fiable qui puisse l'inciter à différer ses satisfactions. La toxicomanie du père parasite le fils dans son rapport au plaisir car il transgresse la loi instituée alors qu'il est censé la faire respecter. Alexandre était jusqu'alors réservé, timide, et en retrait. Il se gardait de trop solliciter son père, de trop attendre de lui, de crainte de le voir se défilier !

Nous pouvons remarquer plusieurs choses.

Tout d'abord, il est paradoxal qu'un adolescent cherche les gages de la légitimité d'un père dans un vol. Il pourrait se révolter, provoquer celui-ci ou l'affronter. Il n'en fait rien. C'est par un vol, qui est une transgression de la loi, qu'il tente de réintroduire un interdit qui faisait défaut à son père. La transgression de la loi, le vol, peut se comprendre comme un appel à la moralité ! C'est dire qu'il nous faut être prudents

2. J.-M. Forget, « Sweet sixteen, les raisons sociales de la violence », *La Croix* 24 juillet 2006, et J.-M. Forget, « Sur le happy slaping », *Le Quotidien du médecin* du 23 juin 2006.

tionner les *happy slappings*² qui sont des scènes d'agressions d'adolescents à l'égard de passants dans la rue, filmées par un comparse à l'aide d'un téléphone portable et diffusées immédiatement sur internet. Ces mises en scène filmées « pour de vrai » sont des réponses à la télé réalité, où la surveillance permanente de la vie d'un groupe dans un lieu clos par la caméra, qui est une forme de regard diffusé, cherche à traquer toute intimité des participants et court-circuite pour ceux-ci le recours à la tempérance de la parole en les exposant à la jouissance impérative et fascinante du regard.

La parole impossible

Afin de faciliter la compréhension de ce type de mise en acte, poursuivons avec des exemples d'adolescents chez qui ces manifestations sont les plus significatives.

Alexandre, 16 ans, est venu consulter avec son père et à l'initiative de celui-ci, pour un échec scolaire lié à une timidité massive. Au sortir du premier entretien mené en commun, Alexandre lui vole du haschisch. Le père me téléphone, scandalisé par ce vol, et me demande ce qu'il doit faire. Dans cet appel, le père d'Alexandre associe trois démarches : il m'informe du vol de son fils, il sollicite mon appui pour le sanctionner et m'avoue implicitement sa propre consommation de haschisch.

Nous voyons ici l'illustration de l'impossibilité de parole d'un adolescent, du fait de la défaillance de l'interlocuteur. Cette impossibilité de parole peut être difficile à comprendre ou à imaginer, parce qu'à l'exposer en mots, nous risquons de masquer que c'est justement la parole qui fait défaut à l'enfant. Ainsi, la parole n'est pas seulement liée pour chacun à ses pensées, à ce qu'il a dans la tête, mais à l'exigence de trouver un interlocuteur attentif pour qu'il puisse se sentir invité à parler. Un interlocuteur attentif ne veut pas dire qu'il conforte l'enfant ou l'adolescent dans ses pensées, ni qu'il va

les faire siennes. Il propose plutôt une forme de bienveillance qui permet à l'adolescent de formuler ce qu'il souhaite, afin qu'il « s'entende », se familiarise avec ce qu'il livre de ses pensées, qu'il puisse en faire son brouillon en tâtonnant. Si l'interlocuteur n'est pas d'accord avec les propos qu'il entend, il peut le dire, réfuter les arguments, dire « non » à la demande. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent restent néanmoins légitimes. En revanche, si l'interlocuteur ne reconnaît pas la légitimité des propos de l'adolescent, la seule issue de ce dernier est de les mettre en scène.

Dans notre exemple, l'adolescent a utilisé l'initiative du père à le faire consulter pour dévoiler sa toxicomanie. La mise en scène révèle l'impossibilité pour l'adolescent de dire cette toxicomanie sans risquer de disqualifier son père. Cette impossibilité de parole correspond à l'antagonisme de deux recherches de satisfactions qui obéissent à des logiques différentes :

- celle des effets directs d'une drogue, d'un produit réel ;
- et celle que propose l'éducation, qui engage l'enfant à différer sa satisfaction, en passant par les détours que lui propose l'adulte. Mais l'enfant ne consent à ces détours, ne fait confiance à l'adulte, que si celui-ci souscrit aux mêmes exigences pour lui-même.

La mise en scène manifeste qu'Alexandre ne trouve pas chez son père une parole fiable qui puisse l'inciter à différer ses satisfactions. La toxicomanie du père parasite le fils dans son rapport au plaisir car il transgresse la loi instituée alors qu'il est censé la faire respecter. Alexandre était jusqu'alors réservé, timide, et en retrait. Il se gardait de trop solliciter son père, de trop attendre de lui, de crainte de le voir se défilier !

Nous pouvons remarquer plusieurs choses.

Tout d'abord, il est paradoxal qu'un adolescent cherche les gages de la légitimité d'un père dans un vol. Il pourrait se révolter, provoquer celui-ci ou l'affronter. Il n'en fait rien. C'est par un vol, qui est une transgression de la loi, qu'il tente de réintroduire un interdit qui faisait défaut à son père. La transgression de la loi, le vol, peut se comprendre comme un appel à la moralité ! C'est dire qu'il nous faut être prudents

2. J.-M. Forget, « Sweet sixteen, les raisons sociales de la violence », *La Croix* 24 juillet 2006, et J.-M. Forget, « Sur le happy slaping », *Le Quotidien du médecin* du 23 juin 2006.

avant de juger le sens profond d'une telle mise en acte. Alexandre aurait pu se montrer manipulateur, demander du haschisch à son père, par une parole malhonnête. Ce n'est pas le cas. L'objet de la mise en scène n'est pas la drogue mais la référence à l'interdit, comme condition de toute parole.

Par ailleurs, en volant à son père un objet interdit, Alexandre dénonce le fait que celui-ci se méprend en jouissant d'un objet réel, d'un produit, alors que l'objet de satisfaction recherché dans le désir sexuel est un objet insaisissable. Nous connaissons bien le caractère insaisissable de cet objet du désir qui échappe à toute appropriation et qui renaît de ses cendres, « cet obscur objet du désir », selon le titre d'un film de L. Buñuel. Nous ne pouvons oublier que ce qui constitue ce caractère insaisissable de l'objet est lié à ce que notre humanité d'êtres de parole nous conduit à nommer l'objet du désir et rend impossible son accès direct. La spécificité du désir consiste pour chacun à accepter ce manque intime qui l'anime sans cesse. Nous ne pouvons, du coup, que perpétuellement rater notre tentative de saisir cet objet, de nous l'approprier. C'est ce ratage inévitable que la toxicomanie ou les promesses de la consommation prétendent éviter à chacun en l'assurant qu'une satisfaction pourrait être garantie à tout coup, en multipliant les objets de satisfaction substitutifs, ou en réduisant l'objet du désir à un objet réel, comme le haschisch.

Nous constatons enfin qu'en face d'un adolescent qui cherche des repères pour trouver sa place d'adulte dans la vie sociale, et pour y intégrer le bouillonnement intérieur de sa puberté, c'est très différent de trouver un père qui témoigne des difficultés de vivre sa propre sexualité dans le champ du désir, et un père qui réduit sa satisfaction à la jouissance d'un produit.

La mise en scène de la parole

Nous pouvons aussi repérer dans cette mise en scène un élément crucial : l'adolescent ne veut pas reconnaître la portée symbolique de sa mise en acte. Si l'adolescent dévoile à la fois

la toxicomanie du père et sa défaillance symbolique, il ne veut pas admettre en parole le sens que lui révèle le commentaire de celui qui en est témoin.

Alexandre réduisait ce vol à une banalité. C'était une occasion, parmi d'autres, de s'approvisionner en produit. Il n'accepte aucune compréhension immédiate de cet acte, et sa détermination impose d'être respectée, car il menace de mettre un terme à l'entretien.

Le sens de ce qu'il manifeste doit lui rester étranger et il tient à ce caractère d'altérité en n'acceptant pas de reconnaître la portée de ce qu'il montre ainsi. S'il insiste pour que le sens lui reste étranger, c'est que cette mise en acte est la mise en scène de sa division intérieure.

La division intérieure est vécue par chacun de nous comme la difficulté que nous rencontrons à chaque fois que nous nous efforçons de nous exprimer et de nous faire comprendre. Le fait d'avoir recours aux mots, au langage qui nous préexiste, nous amène à nous trahir en quelque sorte, en voulant exprimer la singularité de notre identité par des mots communs alors que nous n'y parvenons jamais. Cette répétition de tâtonnements ou de ratages est l'expérience de notre division intérieure. Elle est d'autant plus sensible que l'identité que nous voulons exprimer nous est en partie inconsciente et que ces ratages concernent entre autres, une part de nous-même qui nous échappe. Ainsi, « parler de soi », s'exprimer correspond pour chacun à un temps de vulnérabilité intérieure, et nous avons besoin, pour nous livrer ainsi, de la bienveillance de ceux à qui nous nous adressons. Pour autant, notre division fait que nous ne pouvons jamais nous dire entièrement. Ne pas pouvoir compter sur le soutien d'un père pour parler amène Alexandre à mettre en scène sa division intérieure, cette division sur laquelle il ne peut chercher un appui dans son intimité.

Il est essentiel pour l'adolescent que les témoins respectent cette altérité, en un premier temps, puisqu'elle représente la division intérieure sur laquelle il n'arrive pas à compter pour parler. Si celui-ci met en scène cette part de son intimité, il est impossible de le forcer à entendre le sens de ce

avant de juger le sens profond d'une telle mise en acte. Alexandre aurait pu se montrer manipulateur, demander du haschisch à son père, par une parole malhonnête. Ce n'est pas le cas. L'objet de la mise en scène n'est pas la drogue mais la référence à l'interdit, comme condition de toute parole.

Par ailleurs, en volant à son père un objet interdit, Alexandre dénonce le fait que celui-ci se méprend en jouissant d'un objet réel, d'un produit, alors que l'objet de satisfaction recherché dans le désir sexuel est un objet insaisissable. Nous connaissons bien le caractère insaisissable de cet objet du désir qui échappe à toute appropriation et qui renaît de ses cendres, « cet obscur objet du désir », selon le titre d'un film de L. Buñuel. Nous ne pouvons oublier que ce qui constitue ce caractère insaisissable de l'objet est lié à ce que notre humanité d'êtres de parole nous conduit à nommer l'objet du désir et rend impossible son accès direct. La spécificité du désir consiste pour chacun à accepter ce manque intime qui l'anime sans cesse. Nous ne pouvons, du coup, que perpétuellement rater notre tentative de saisir cet objet, de nous l'approprier. C'est ce ratage inévitable que la toxicomanie ou les promesses de la consommation prétendent éviter à chacun en l'assurant qu'une satisfaction pourrait être garantie à tout coup, en multipliant les objets de satisfaction substitutifs, ou en réduisant l'objet du désir à un objet réel, comme le haschisch.

Nous constatons enfin qu'en face d'un adolescent qui cherche des repères pour trouver sa place d'adulte dans la vie sociale, et pour y intégrer le bouillonnement intérieur de sa puberté, c'est très différent de trouver un père qui témoigne des difficultés de vivre sa propre sexualité dans le champ du désir, et un père qui réduit sa satisfaction à la jouissance d'un produit.

La mise en scène de la parole

Nous pouvons aussi repérer dans cette mise en scène un élément crucial : l'adolescent ne veut pas reconnaître la portée symbolique de sa mise en acte. Si l'adolescent dévoile à la fois

la toxicomanie du père et sa défaillance symbolique, il ne veut pas admettre en parole le sens que lui révèle le commentaire de celui qui en est témoin.

Alexandre réduisait ce vol à une banalité. C'était une occasion, parmi d'autres, de s'approvisionner en produit. Il n'accepte aucune compréhension immédiate de cet acte, et sa détermination impose d'être respectée, car il menace de mettre un terme à l'entretien.

Le sens de ce qu'il manifeste doit lui rester étranger et il tient à ce caractère d'altérité en n'acceptant pas de reconnaître la portée de ce qu'il montre ainsi. S'il insiste pour que le sens lui reste étranger, c'est que cette mise en acte est la mise en scène de sa division intérieure.

La division intérieure est vécue par chacun de nous comme la difficulté que nous rencontrons à chaque fois que nous nous efforçons de nous exprimer et de nous faire comprendre. Le fait d'avoir recours aux mots, au langage qui nous préexiste, nous amène à nous trahir en quelque sorte, en voulant exprimer la singularité de notre identité par des mots communs alors que nous n'y parvenons jamais. Cette répétition de tâtonnements ou de ratages est l'expérience de notre division intérieure. Elle est d'autant plus sensible que l'identité que nous voulons exprimer nous est en partie inconsciente et que ces ratages concernent entre autres, une part de nous-même qui nous échappe. Ainsi, « parler de soi », s'exprimer correspond pour chacun à un temps de vulnérabilité intérieure, et nous avons besoin, pour nous livrer ainsi, de la bienveillance de ceux à qui nous nous adressons. Pour autant, notre division fait que nous ne pouvons jamais nous dire entièrement. Ne pas pouvoir compter sur le soutien d'un père pour parler amène Alexandre à mettre en scène sa division intérieure, cette division sur laquelle il ne peut chercher un appui dans son intimité.

Il est essentiel pour l'adolescent que les témoins respectent cette altérité, en un premier temps, puisqu'elle représente la division intérieure sur laquelle il n'arrive pas à compter pour parler. Si celui-ci met en scène cette part de son intimité, il est impossible de le forcer à entendre le sens de ce

avant de juger le sens profond d'une telle mise en acte. Alexandre aurait pu se montrer manipulateur, demander du haschisch à son père, par une parole malhonnête. Ce n'est pas le cas. L'objet de la mise en scène n'est pas la drogue mais la référence à l'interdit, comme condition de toute parole.

Par ailleurs, en volant à son père un objet interdit, Alexandre dénonce le fait que celui-ci se méprend en jouissant d'un objet réel, d'un produit, alors que l'objet de satisfaction recherché dans le désir sexuel est un objet insaisissable. Nous connaissons bien le caractère insaisissable de cet objet du désir qui échappe à toute appropriation et qui renaît de ses cendres, « cet obscur objet du désir », selon le titre d'un film de L. Buñuel. Nous ne pouvons oublier que ce qui constitue ce caractère insaisissable de l'objet est lié à ce que notre humanité d'êtres de parole nous conduit à nommer l'objet du désir et rend impossible son accès direct. La spécificité du désir consiste pour chacun à accepter ce manque intime qui l'anime sans cesse. Nous ne pouvons, du coup, que perpétuellement rater notre tentative de saisir cet objet, de nous l'approprier. C'est ce ratage inévitable que la toxicomanie ou les promesses de la consommation prétendent éviter à chacun en l'assurant qu'une satisfaction pourrait être garantie à tout coup, en multipliant les objets de satisfaction substitutifs, ou en réduisant l'objet du désir à un objet réel, comme le haschisch.

Nous constatons enfin qu'en face d'un adolescent qui cherche des repères pour trouver sa place d'adulte dans la vie sociale, et pour y intégrer le bouillonnement intérieur de sa puberté, c'est très différent de trouver un père qui témoigne des difficultés de vivre sa propre sexualité dans le champ du désir, et un père qui réduit sa satisfaction à la jouissance d'un produit.

La mise en scène de la parole

Nous pouvons aussi repérer dans cette mise en scène un élément crucial : l'adolescent ne veut pas reconnaître la portée symbolique de sa mise en acte. Si l'adolescent dévoile à la fois

la toxicomanie du père et sa défaillance symbolique, il ne veut pas admettre en parole le sens que lui révèle le commentaire de celui qui en est témoin.

Alexandre réduisait ce vol à une banalité. C'était une occasion, parmi d'autres, de s'approvisionner en produit. Il n'accepte aucune compréhension immédiate de cet acte, et sa détermination impose d'être respectée, car il menace de mettre un terme à l'entretien.

Le sens de ce qu'il manifeste doit lui rester étranger et il tient à ce caractère d'altérité en n'acceptant pas de reconnaître la portée de ce qu'il montre ainsi. S'il insiste pour que le sens lui reste étranger, c'est que cette mise en acte est la mise en scène de sa division intérieure.

La division intérieure est vécue par chacun de nous comme la difficulté que nous rencontrons à chaque fois que nous nous efforçons de nous exprimer et de nous faire comprendre. Le fait d'avoir recours aux mots, au langage qui nous préexiste, nous amène à nous trahir en quelque sorte, en voulant exprimer la singularité de notre identité par des mots communs alors que nous n'y parvenons jamais. Cette répétition de tâtonnements ou de ratages est l'expérience de notre division intérieure. Elle est d'autant plus sensible que l'identité que nous voulons exprimer nous est en partie inconsciente et que ces ratages concernent entre autres, une part de nous-même qui nous échappe. Ainsi, « parler de soi », s'exprimer correspond pour chacun à un temps de vulnérabilité intérieure, et nous avons besoin, pour nous livrer ainsi, de la bienveillance de ceux à qui nous nous adressons. Pour autant, notre division fait que nous ne pouvons jamais nous dire entièrement. Ne pas pouvoir compter sur le soutien d'un père pour parler amène Alexandre à mettre en scène sa division intérieure, cette division sur laquelle il ne peut chercher un appui dans son intimité.

Il est essentiel pour l'adolescent que les témoins respectent cette altérité, en un premier temps, puisqu'elle représente la division intérieure sur laquelle il n'arrive pas à compter pour parler. Si celui-ci met en scène cette part de son intimité, il est impossible de le forcer à entendre le sens de ce

avant de juger le sens profond d'une telle mise en acte. Alexandre aurait pu se montrer manipulateur, demander du haschisch à son père, par une parole malhonnête. Ce n'est pas le cas. L'objet de la mise en scène n'est pas la drogue mais la référence à l'interdit, comme condition de toute parole.

Par ailleurs, en volant à son père un objet interdit, Alexandre dénonce le fait que celui-ci se méprend en jouissant d'un objet réel, d'un produit, alors que l'objet de satisfaction recherché dans le désir sexuel est un objet insaisissable. Nous connaissons bien le caractère insaisissable de cet objet du désir qui échappe à toute appropriation et qui renaît de ses cendres, « cet obscur objet du désir », selon le titre d'un film de L. Buñuel. Nous ne pouvons oublier que ce qui constitue ce caractère insaisissable de l'objet est lié à ce que notre humanité d'êtres de parole nous conduit à nommer l'objet du désir et rend impossible son accès direct. La spécificité du désir consiste pour chacun à accepter ce manque intime qui l'anime sans cesse. Nous ne pouvons, du coup, que perpétuellement rater notre tentative de saisir cet objet, de nous l'approprier. C'est ce ratage inévitable que la toxicomanie ou les promesses de la consommation prétendent éviter à chacun en l'assurant qu'une satisfaction pourrait être garantie à tout coup, en multipliant les objets de satisfaction substitutifs, ou en réduisant l'objet du désir à un objet réel, comme le haschisch.

Nous constatons enfin qu'en face d'un adolescent qui cherche des repères pour trouver sa place d'adulte dans la vie sociale, et pour y intégrer le bouillonnement intérieur de sa puberté, c'est très différent de trouver un père qui témoigne des difficultés de vivre sa propre sexualité dans le champ du désir, et un père qui réduit sa satisfaction à la jouissance d'un produit.

La mise en scène de la parole

Nous pouvons aussi repérer dans cette mise en scène un élément crucial : l'adolescent ne veut pas reconnaître la portée symbolique de sa mise en acte. Si l'adolescent dévoile à la fois

la toxicomanie du père et sa défaillance symbolique, il ne veut pas admettre en parole le sens que lui révèle le commentaire de celui qui en est témoin.

Alexandre réduisait ce vol à une banalité. C'était une occasion, parmi d'autres, de s'approvisionner en produit. Il n'accepte aucune compréhension immédiate de cet acte, et sa détermination impose d'être respectée, car il menace de mettre un terme à l'entretien.

Le sens de ce qu'il manifeste doit lui rester étranger et il tient à ce caractère d'altérité en n'acceptant pas de reconnaître la portée de ce qu'il montre ainsi. S'il insiste pour que le sens lui reste étranger, c'est que cette mise en acte est la mise en scène de sa division intérieure.

La division intérieure est vécue par chacun de nous comme la difficulté que nous rencontrons à chaque fois que nous nous efforçons de nous exprimer et de nous faire comprendre. Le fait d'avoir recours aux mots, au langage qui nous préexiste, nous amène à nous trahir en quelque sorte, en voulant exprimer la singularité de notre identité par des mots communs alors que nous n'y parvenons jamais. Cette répétition de tâtonnements ou de ratages est l'expérience de notre division intérieure. Elle est d'autant plus sensible que l'identité que nous voulons exprimer nous est en partie inconsciente et que ces ratages concernent entre autres, une part de nous-même qui nous échappe. Ainsi, « parler de soi », s'exprimer correspond pour chacun à un temps de vulnérabilité intérieure, et nous avons besoin, pour nous livrer ainsi, de la bienveillance de ceux à qui nous nous adressons. Pour autant, notre division fait que nous ne pouvons jamais nous dire entièrement. Ne pas pouvoir compter sur le soutien d'un père pour parler amène Alexandre à mettre en scène sa division intérieure, cette division sur laquelle il ne peut chercher un appui dans son intimité.

Il est essentiel pour l'adolescent que les témoins respectent cette altérité, en un premier temps, puisqu'elle représente la division intérieure sur laquelle il n'arrive pas à compter pour parler. Si celui-ci met en scène cette part de son intimité, il est impossible de le forcer à entendre le sens de ce

qu'il met en scène, puisqu'il n'en a pas les moyens dans l'im-médiat. Si on ne respecte pas ce manque de moyens par un commentaire trop direct ou par une interprétation, on le précipite dans le passage à l'acte, on le fait « sortir de ses gonds » comme le dit le langage courant ; il s'éjecte alors d'une position insupportable où il est réduit à rien, il se suicide par exemple, ou il fugue. Pour lui éviter le passage à l'acte, sa mise en scène doit donc être prise en compte comme telle.

Nous voyons le côté trompeur de ce terme « d'acting-out » qui désigne cette manifestation. Ce n'est pas un acte véritable au sens où il serait un choix personnel du sujet, mais plutôt une ébauche d'acte, une mise en scène, un « geste » qui fait allusion à ce qui ne peut pas être dit et qui n'est pas encore pensé. Il faut réintroduire et respecter le temps de penser.

Se dégagent trois points fondamentaux que nous retrouverons dans des exemples.

La mise en scène s'adresse à un témoin qui est en position d'observateur, ou de regard. Les proches, ou ceux qui sont des interlocuteurs dans la vie sociale – particulièrement ceux qui sont concernés par l'enfant ou l'adolescent – se trouvent sollicités, comme témoins, à leur corps défendant, et vont souvent se sentir démunis, sans savoir comment réagir.

Dans cette mise en scène, l'enfant ou l'adolescent manifeste une partie de son identité, mais il ne veut rien savoir de ce versant de son identité, et ce non-savoir doit être respecté, en un premier temps.

La parole de l'adolescent privée de légitimité
par la jouissance de l'adulte

Nous avons vu comment l'alcoolisation ou la toxicomanie de pères pouvaient priver l'enfant ou l'adolescent d'une parole possible. Un exemple plus nuancé nous permettra d'élargir les conditions où la parole peut être impossible et privée de sa légitimité.

Éric est un adolescent mineur, fragile, qui a du mal à affirmer sa personnalité. Pendant qu'il remplit un formulaire pour une demande de passeport, il s'adresse à sa mère avec distraction. À propos de son domicile, il se méprend et pour dire « je loge chez toi », ou « je suis chez toi », il dit : « Tu es chez moi », révélant par cette formulation ambiguë combien sa mère est présente en son esprit et combien il lui reste attaché. Il repère tout de suite ce qui lui a échappé et il en est gêné. Sa mère voit son embarras, sourit de plaisir et quitte la pièce sans un mot. Éric fait une crise d'angoisse après la sortie de sa mère. Il s'est trouvé surpris et deviné dans son ambiguïté à l'égard de sa mère. Celle-ci aurait pu lui dire quelques mots de cette ambiguïté, elle aurait pu en plaisanter gentiment, avec humour. En souriant en silence, elle montre le plaisir qu'elle en tire et sa complicité dans cette ambiguïté. Éric est angoissé de ce qu'il a livré de lui à son insu. La jouissance immédiate qu'il a suscitée chez sa mère court-circuite la parole et ne lui permet pas de faire d'elle un interlocuteur.

Nous voyons dans cet exemple comment la parole de l'adolescent est privée de légitimité. La maladresse de ses paroles révèle son affection excessive pour sa mère, et le fait que son identité reste dépendante d'elle. L'ambiguïté de ses propos n'a pas été commentée par sa mère, mais a provoqué du plaisir. Ce faisant, elle n'aide pas Éric à se tirer de son ambiguïté mais l'y entretient. La manière dont l'adolescent est privé de sa légitimité correspond à une « récusation³ » qui consiste en un défaut de reconnaissance d'autorité à laquelle on se réfère : Éric n'est pas reconnu par elle ; dans le cas d'Alexandre volant son père, il s'agit de ne pas tenir compte de l'avis de cette autorité.

Dans ces trois exemples, la jouissance de l'adulte ne lui permet pas d'être un interlocuteur fiable pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans les tâtonnements de ses affirmations et de son désir. Bien au contraire, en ne ménageant pas

3. Le lecteur pourra trouver des développements sur ce terme dans le travail de Martine Lerude, « L'adolescence comme récusation du sexuel ? » *Actualités de la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent*, Toulouse, érès, novembre 2006, p. 251-260, et J.-M. Forget, *L'adolescent face à ses actes*, Toulouse, érès, avril 2005, 203 p.

qu'il met en scène, puisqu'il n'en a pas les moyens dans l'im-médiat. Si on ne respecte pas ce manque de moyens par un commentaire trop direct ou par une interprétation, on le précipite dans le passage à l'acte, on le fait « sortir de ses gonds » comme le dit le langage courant ; il s'éjecte alors d'une position insupportable où il est réduit à rien, il se suicide par exemple, ou il fugue. Pour lui éviter le passage à l'acte, sa mise en scène doit donc être prise en compte comme telle.

Nous voyons le côté trompeur de ce terme « d'acting-out » qui désigne cette manifestation. Ce n'est pas un acte véritable au sens où il serait un choix personnel du sujet, mais plutôt une ébauche d'acte, une mise en scène, un « geste » qui fait allusion à ce qui ne peut pas être dit et qui n'est pas encore pensé. Il faut réintroduire et respecter le temps de penser.

Se dégagent trois points fondamentaux que nous retrouverons dans des exemples.

La mise en scène s'adresse à un témoin qui est en position d'observateur, ou de regard. Les proches, ou ceux qui sont des interlocuteurs dans la vie sociale – particulièrement ceux qui sont concernés par l'enfant ou l'adolescent – se trouvent sollicités, comme témoins, à leur corps défendant, et vont souvent se sentir démunis, sans savoir comment réagir.

Dans cette mise en scène, l'enfant ou l'adolescent manifeste une partie de son identité, mais il ne veut rien savoir de ce versant de son identité, et ce non-savoir doit être respecté, en un premier temps.

La parole de l'adolescent privée de légitimité
par la jouissance de l'adulte

Nous avons vu comment l'alcoolisation ou la toxicomanie de pères pouvaient priver l'enfant ou l'adolescent d'une parole possible. Un exemple plus nuancé nous permettra d'élargir les conditions où la parole peut être impossible et privée de sa légitimité.

Éric est un adolescent mineur, fragile, qui a du mal à affirmer sa personnalité. Pendant qu'il remplit un formulaire pour une demande de passeport, il s'adresse à sa mère avec distraction. À propos de son domicile, il se méprend et pour dire « je loge chez toi », ou « je suis chez toi », il dit : « Tu es chez moi », révélant par cette formulation ambiguë combien sa mère est présente en son esprit et combien il lui reste attaché. Il repère tout de suite ce qui lui a échappé et il en est gêné. Sa mère voit son embarras, sourit de plaisir et quitte la pièce sans un mot. Éric fait une crise d'angoisse après la sortie de sa mère. Il s'est trouvé surpris et deviné dans son ambiguïté à l'égard de sa mère. Celle-ci aurait pu lui dire quelques mots de cette ambiguïté, elle aurait pu en plaisanter gentiment, avec humour. En souriant en silence, elle montre le plaisir qu'elle en tire et sa complicité dans cette ambiguïté. Éric est angoissé de ce qu'il a livré de lui à son insu. La jouissance immédiate qu'il a suscitée chez sa mère court-circuite la parole et ne lui permet pas de faire d'elle un interlocuteur.

Nous voyons dans cet exemple comment la parole de l'adolescent est privée de légitimité. La maladresse de ses paroles révèle son affection excessive pour sa mère, et le fait que son identité reste dépendante d'elle. L'ambiguïté de ses propos n'a pas été commentée par sa mère, mais a provoqué du plaisir. Ce faisant, elle n'aide pas Éric à se tirer de son ambiguïté mais l'y entretient. La manière dont l'adolescent est privé de sa légitimité correspond à une « récusation³ » qui consiste en un défaut de reconnaissance d'autorité à laquelle on se réfère : Éric n'est pas reconnu par elle ; dans le cas d'Alexandre volant son père, il s'agit de ne pas tenir compte de l'avis de cette autorité.

Dans ces trois exemples, la jouissance de l'adulte ne lui permet pas d'être un interlocuteur fiable pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans les tâtonnements de ses affirmations et de son désir. Bien au contraire, en ne ménageant pas

3. Le lecteur pourra trouver des développements sur ce terme dans le travail de Martine Lerude, « L'adolescence comme récusation du sexuel ? » *Actualités de la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent*, Toulouse, érès, novembre 2006, p. 251-260, et J.-M. Forget, *L'adolescent face à ses actes*, Toulouse, érès, avril 2005, 203 p.

qu'il met en scène, puisqu'il n'en a pas les moyens dans l'im-médiat. Si on ne respecte pas ce manque de moyens par un commentaire trop direct ou par une interprétation, on le précipite dans le passage à l'acte, on le fait « sortir de ses gonds » comme le dit le langage courant ; il s'éjecte alors d'une position insupportable où il est réduit à rien, il se suicide par exemple, ou il fugue. Pour lui éviter le passage à l'acte, sa mise en scène doit donc être prise en compte comme telle.

Nous voyons le côté trompeur de ce terme « d'acting-out » qui désigne cette manifestation. Ce n'est pas un acte véritable au sens où il serait un choix personnel du sujet, mais plutôt une ébauche d'acte, une mise en scène, un « geste » qui fait allusion à ce qui ne peut pas être dit et qui n'est pas encore pensé. Il faut réintroduire et respecter le temps de penser.

Se dégagent trois points fondamentaux que nous retrouverons dans des exemples.

La mise en scène s'adresse à un témoin qui est en position d'observateur, ou de regard. Les proches, ou ceux qui sont des interlocuteurs dans la vie sociale – particulièrement ceux qui sont concernés par l'enfant ou l'adolescent – se trouvent sollicités, comme témoins, à leur corps défendant, et vont souvent se sentir démunis, sans savoir comment réagir.

Dans cette mise en scène, l'enfant ou l'adolescent manifeste une partie de son identité, mais il ne veut rien savoir de ce versant de son identité, et ce non-savoir doit être respecté, en un premier temps.

La parole de l'adolescent privée de légitimité
par la jouissance de l'adulte

Nous avons vu comment l'alcoolisation ou la toxicomanie de pères pouvaient priver l'enfant ou l'adolescent d'une parole possible. Un exemple plus nuancé nous permettra d'élargir les conditions où la parole peut être impossible et privée de sa légitimité.

Éric est un adolescent mineur, fragile, qui a du mal à affirmer sa personnalité. Pendant qu'il remplit un formulaire pour une demande de passeport, il s'adresse à sa mère avec distraction. À propos de son domicile, il se méprend et pour dire « je loge chez toi », ou « je suis chez toi », il dit : « Tu es chez moi », révélant par cette formulation ambiguë combien sa mère est présente en son esprit et combien il lui reste attaché. Il repère tout de suite ce qui lui a échappé et il en est gêné. Sa mère voit son embarras, sourit de plaisir et quitte la pièce sans un mot. Éric fait une crise d'angoisse après la sortie de sa mère. Il s'est trouvé surpris et deviné dans son ambiguïté à l'égard de sa mère. Celle-ci aurait pu lui dire quelques mots de cette ambiguïté, elle aurait pu en plaisanter gentiment, avec humour. En souriant en silence, elle montre le plaisir qu'elle en tire et sa complicité dans cette ambiguïté. Éric est angoissé de ce qu'il a livré de lui à son insu. La jouissance immédiate qu'il a suscitée chez sa mère court-circuite la parole et ne lui permet pas de faire d'elle un interlocuteur.

Nous voyons dans cet exemple comment la parole de l'adolescent est privée de légitimité. La maladresse de ses paroles révèle son affection excessive pour sa mère, et le fait que son identité reste dépendante d'elle. L'ambiguïté de ses propos n'a pas été commentée par sa mère, mais a provoqué du plaisir. Ce faisant, elle n'aide pas Éric à se tirer de son ambiguïté mais l'y entretient. La manière dont l'adolescent est privé de sa légitimité correspond à une « récusation³ » qui consiste en un défaut de reconnaissance d'autorité à laquelle on se réfère : Éric n'est pas reconnu par elle ; dans le cas d'Alexandre volant son père, il s'agit de ne pas tenir compte de l'avis de cette autorité.

Dans ces trois exemples, la jouissance de l'adulte ne lui permet pas d'être un interlocuteur fiable pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans les tâtonnements de ses affirmations et de son désir. Bien au contraire, en ne ménageant pas

3. Le lecteur pourra trouver des développements sur ce terme dans le travail de Martine Lerude, « L'adolescence comme récusation du sexuel ? » *Actualités de la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent*, Toulouse, érès, novembre 2006, p. 251-260, et J.-M. Forget, *L'adolescent face à ses actes*, Toulouse, érès, avril 2005, 203 p.

qu'il met en scène, puisqu'il n'en a pas les moyens dans l'im-médiat. Si on ne respecte pas ce manque de moyens par un commentaire trop direct ou par une interprétation, on le précipite dans le passage à l'acte, on le fait « sortir de ses gonds » comme le dit le langage courant ; il s'éjecte alors d'une position insupportable où il est réduit à rien, il se suicide par exemple, ou il fugue. Pour lui éviter le passage à l'acte, sa mise en scène doit donc être prise en compte comme telle.

Nous voyons le côté trompeur de ce terme « d'acting-out » qui désigne cette manifestation. Ce n'est pas un acte véritable au sens où il serait un choix personnel du sujet, mais plutôt une ébauche d'acte, une mise en scène, un « geste » qui fait allusion à ce qui ne peut pas être dit et qui n'est pas encore pensé. Il faut réintroduire et respecter le temps de penser.

Se dégagent trois points fondamentaux que nous retrouverons dans des exemples.

La mise en scène s'adresse à un témoin qui est en position d'observateur, ou de regard. Les proches, ou ceux qui sont des interlocuteurs dans la vie sociale – particulièrement ceux qui sont concernés par l'enfant ou l'adolescent – se trouvent sollicités, comme témoins, à leur corps défendant, et vont souvent se sentir démunis, sans savoir comment réagir.

Dans cette mise en scène, l'enfant ou l'adolescent manifeste une partie de son identité, mais il ne veut rien savoir de ce versant de son identité, et ce non-savoir doit être respecté, en un premier temps.

La parole de l'adolescent privée de légitimité
par la jouissance de l'adulte

Nous avons vu comment l'alcoolisation ou la toxicomanie de pères pouvaient priver l'enfant ou l'adolescent d'une parole possible. Un exemple plus nuancé nous permettra d'élargir les conditions où la parole peut être impossible et privée de sa légitimité.

Éric est un adolescent mineur, fragile, qui a du mal à affirmer sa personnalité. Pendant qu'il remplit un formulaire pour une demande de passeport, il s'adresse à sa mère avec distraction. À propos de son domicile, il se méprend et pour dire « je loge chez toi », ou « je suis chez toi », il dit : « Tu es chez moi », révélant par cette formulation ambiguë combien sa mère est présente en son esprit et combien il lui reste attaché. Il repère tout de suite ce qui lui a échappé et il en est gêné. Sa mère voit son embarras, sourit de plaisir et quitte la pièce sans un mot. Éric fait une crise d'angoisse après la sortie de sa mère. Il s'est trouvé surpris et deviné dans son ambiguïté à l'égard de sa mère. Celle-ci aurait pu lui dire quelques mots de cette ambiguïté, elle aurait pu en plaisanter gentiment, avec humour. En souriant en silence, elle montre le plaisir qu'elle en tire et sa complicité dans cette ambiguïté. Éric est angoissé de ce qu'il a livré de lui à son insu. La jouissance immédiate qu'il a suscitée chez sa mère court-circuite la parole et ne lui permet pas de faire d'elle un interlocuteur.

Nous voyons dans cet exemple comment la parole de l'adolescent est privée de légitimité. La maladresse de ses paroles révèle son affection excessive pour sa mère, et le fait que son identité reste dépendante d'elle. L'ambiguïté de ses propos n'a pas été commentée par sa mère, mais a provoqué du plaisir. Ce faisant, elle n'aide pas Éric à se tirer de son ambiguïté mais l'y entretient. La manière dont l'adolescent est privé de sa légitimité correspond à une « récusation³ » qui consiste en un défaut de reconnaissance d'autorité à laquelle on se réfère : Éric n'est pas reconnu par elle ; dans le cas d'Alexandre volant son père, il s'agit de ne pas tenir compte de l'avis de cette autorité.

Dans ces trois exemples, la jouissance de l'adulte ne lui permet pas d'être un interlocuteur fiable pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans les tâtonnements de ses affirmations et de son désir. Bien au contraire, en ne ménageant pas

3. Le lecteur pourra trouver des développements sur ce terme dans le travail de Martine Lerude, « L'adolescence comme récusation du sexuel ? » *Actualités de la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent*, Toulouse, érès, novembre 2006, p. 251-260, et J.-M. Forget, *L'adolescent face à ses actes*, Toulouse, érès, avril 2005, 203 p.

la légitimité de la parole de l'enfant, elle la prive de son expression. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent exigent que l'adulte mette en cause son mode de jouissance. Une mère affirmant à tort avec autorité : « Ma fille a toujours mangé exactement la même chose que moi » est une autre illustration des tentatives d'un adulte de ne pas tenir compte d'une différence indéniable.

La parole et le regard

Un autre exemple, plus détaillé, peut nous permettre d'approfondir la compréhension de ces manifestations, dont l'enjeu est qu'elles précèdent souvent, pour l'enfant ou l'adolescent, la bascule dans les passages à l'acte.

Marie, 17 ans, n'est pas venue accompagner sa mère au premier rendez-vous que celle-ci a pris, en urgence, à leur sortie du commissariat de police. Marie, qui était initialement d'accord pour venir, s'est ravisée en un second temps. La mère avait mon adresse depuis deux ans mais il aura fallu le passage par le commissariat pour qu'elle consente à une démarche qu'elle craignait. Vu la défection de Marie, il faut que j'insiste pour que la mère vienne seule. Elle relate les choses ainsi : Marie s'est fait arrêter, comme mineure, en possession d'un pit-bull dont le carnet de vaccination n'était pas en règle. Elle venait d'acheter ce chien avec de l'argent soutiré à son père, sachant pertinemment que sa mère, avec qui elle vit depuis la séparation des parents, ne supporte pas les animaux domestiques. L'achat s'inscrit dans le différend passionné entre les parents dont elle n'arrive pas à se dégager depuis de longues années. Le passage par le commissariat, le côté « hors la loi » de l'achat d'un chien dangereux et frappé d'interdit, souligne la place illégitime que ses parents lui laissent occuper dans leur rapport conflictuel, et la difficulté qu'elle rencontre à se dégager de leurs critiques réciproques réitérées et de leurs règlements de compte. En effet, il est illégitime qu'un enfant soit invité à occuper une place de spectateur du rapport passionné de ses parents, fussent-ils séparés. Il est aussi peu responsable qu'un parent lui permette

de transgresser un interdit posé par l'autre parent, incitation ayant valeur de séduction vis-à-vis de l'enfant. La séance avec la mère permet de révéler cette toile de fond.

Cette adolescente reste l'enjeu des différends entre les parents, et leur séparation n'y change rien. En soutirant de l'argent à son père, elle a suscité une complicité qui met en évidence la difficulté du père à tenir une position d'autorité. Il aurait pu être un peu critique sur la demande de sa fille, percevoir la dimension de la transgression, et refuser ce qu'elle demandait. Il aurait pu cesser d'être aveuglé par le différend qu'il entretenait toujours avec la mère, afin de poser un interdit à sa fille. À défaut de trouver un tel frein chez son père, Marie l'a suscité sur la place publique par sa mise en scène, dont la sanction l'a conduite au commissariat.

Nous voyons que cet acting-out consiste dans la monstration, à un regard qui soit témoin, d'un défaut de référence symbolique. Marie était dans l'impossibilité de dire ce qui lui faisait défaut puisque le fond de sa demande était que son père lui dise « non ». Si celui qui devait incarner l'interdit devenait complice d'une transgression, Marie ne pouvait le dire mais l'a mis en scène.

À mon étonnement, Marie m'appelle quelques jours plus tard pour venir seule. Le passage au commissariat, l'achat du pit-bull ont fait percevoir aux parents quelque chose de grave dans cet événement, et pour une fois, ils sont tous deux d'accord pour qu'elle consulte. Entre-temps l'un et l'autre lui ont livré leurs remarques personnelles sur le sujet. Elle est sensible à leur attention mais n'est pas d'accord avec leurs explications. Son père, subitement devenu plus réfléchi, lui suggère que ce curieux choix d'un pit-bull puisse être lié à la nostalgie d'un petit chien, Boule, qu'elle avait dans l'enfance et dont la mort lui avait été extrêmement douloureuse. Marie veut bien en convenir, en supposant que la douleur de ce deuil difficile puisse ressurgir quand elle se trouve dans des moments d'épreuves. Cette explication lui semble toutefois n'être qu'une suggestion de son père.

Par contre, la référence au deuil suscite chez elle l'évocation de ce qui aurait été pour elle un « premier deuil ». Elle

la légitimité de la parole de l'enfant, elle la prive de son expression. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent exigent que l'adulte mette en cause son mode de jouissance. Une mère affirmant à tort avec autorité : « Ma fille a toujours mangé exactement la même chose que moi » est une autre illustration des tentatives d'un adulte de ne pas tenir compte d'une différence indéniable.

La parole et le regard

Un autre exemple, plus détaillé, peut nous permettre d'approfondir la compréhension de ces manifestations, dont l'enjeu est qu'elles précèdent souvent, pour l'enfant ou l'adolescent, la bascule dans les passages à l'acte.

Marie, 17 ans, n'est pas venue accompagner sa mère au premier rendez-vous que celle-ci a pris, en urgence, à leur sortie du commissariat de police. Marie, qui était initialement d'accord pour venir, s'est ravisée en un second temps. La mère avait mon adresse depuis deux ans mais il aura fallu le passage par le commissariat pour qu'elle consente à une démarche qu'elle craignait. Vu la défection de Marie, il faut que j'insiste pour que la mère vienne seule. Elle relate les choses ainsi : Marie s'est fait arrêter, comme mineure, en possession d'un pit-bull dont le carnet de vaccination n'était pas en règle. Elle venait d'acheter ce chien avec de l'argent soutiré à son père, sachant pertinemment que sa mère, avec qui elle vit depuis la séparation des parents, ne supporte pas les animaux domestiques. L'achat s'inscrit dans le différend passionné entre les parents dont elle n'arrive pas à se dégager depuis de longues années. Le passage par le commissariat, le côté « hors la loi » de l'achat d'un chien dangereux et frappé d'interdit, souligne la place illégitime que ses parents lui laissent occuper dans leur rapport conflictuel, et la difficulté qu'elle rencontre à se dégager de leurs critiques réciproques réitérées et de leurs règlements de compte. En effet, il est illégitime qu'un enfant soit invité à occuper une place de spectateur du rapport passionné de ses parents, fussent-ils séparés. Il est aussi peu responsable qu'un parent lui permette

de transgresser un interdit posé par l'autre parent, incitation ayant valeur de séduction vis-à-vis de l'enfant. La séance avec la mère permet de révéler cette toile de fond.

Cette adolescente reste l'enjeu des différends entre les parents, et leur séparation n'y change rien. En soutirant de l'argent à son père, elle a suscité une complicité qui met en évidence la difficulté du père à tenir une position d'autorité. Il aurait pu être un peu critique sur la demande de sa fille, percevoir la dimension de la transgression, et refuser ce qu'elle demandait. Il aurait pu cesser d'être aveuglé par le différend qu'il entretenait toujours avec la mère, afin de poser un interdit à sa fille. À défaut de trouver un tel frein chez son père, Marie l'a suscité sur la place publique par sa mise en scène, dont la sanction l'a conduite au commissariat.

Nous voyons que cet acting-out consiste dans la monstration, à un regard qui soit témoin, d'un défaut de référence symbolique. Marie était dans l'impossibilité de dire ce qui lui faisait défaut puisque le fond de sa demande était que son père lui dise « non ». Si celui qui devait incarner l'interdit devenait complice d'une transgression, Marie ne pouvait le dire mais l'a mis en scène.

À mon étonnement, Marie m'appelle quelques jours plus tard pour venir seule. Le passage au commissariat, l'achat du pit-bull ont fait percevoir aux parents quelque chose de grave dans cet événement, et pour une fois, ils sont tous deux d'accord pour qu'elle consulte. Entre-temps l'un et l'autre lui ont livré leurs remarques personnelles sur le sujet. Elle est sensible à leur attention mais n'est pas d'accord avec leurs explications. Son père, subitement devenu plus réfléchi, lui suggère que ce curieux choix d'un pit-bull puisse être lié à la nostalgie d'un petit chien, Boule, qu'elle avait dans l'enfance et dont la mort lui avait été extrêmement douloureuse. Marie veut bien en convenir, en supposant que la douleur de ce deuil difficile puisse ressurgir quand elle se trouve dans des moments d'épreuves. Cette explication lui semble toutefois n'être qu'une suggestion de son père.

Par contre, la référence au deuil suscite chez elle l'évocation de ce qui aurait été pour elle un « premier deuil ». Elle

la légitimité de la parole de l'enfant, elle la prive de son expression. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent exigent que l'adulte mette en cause son mode de jouissance. Une mère affirmant à tort avec autorité : « Ma fille a toujours mangé exactement la même chose que moi » est une autre illustration des tentatives d'un adulte de ne pas tenir compte d'une différence indéniable.

La parole et le regard

Un autre exemple, plus détaillé, peut nous permettre d'approfondir la compréhension de ces manifestations, dont l'enjeu est qu'elles précèdent souvent, pour l'enfant ou l'adolescent, la bascule dans les passages à l'acte.

Marie, 17 ans, n'est pas venue accompagner sa mère au premier rendez-vous que celle-ci a pris, en urgence, à leur sortie du commissariat de police. Marie, qui était initialement d'accord pour venir, s'est ravisée en un second temps. La mère avait mon adresse depuis deux ans mais il aura fallu le passage par le commissariat pour qu'elle consente à une démarche qu'elle craignait. Vu la défection de Marie, il faut que j'insiste pour que la mère vienne seule. Elle relate les choses ainsi : Marie s'est fait arrêter, comme mineure, en possession d'un pit-bull dont le carnet de vaccination n'était pas en règle. Elle venait d'acheter ce chien avec de l'argent soutiré à son père, sachant pertinemment que sa mère, avec qui elle vit depuis la séparation des parents, ne supporte pas les animaux domestiques. L'achat s'inscrit dans le différend passionné entre les parents dont elle n'arrive pas à se dégager depuis de longues années. Le passage par le commissariat, le côté « hors la loi » de l'achat d'un chien dangereux et frappé d'interdit, souligne la place illégitime que ses parents lui laissent occuper dans leur rapport conflictuel, et la difficulté qu'elle rencontre à se dégager de leurs critiques réciproques réitérées et de leurs règlements de compte. En effet, il est illégitime qu'un enfant soit invité à occuper une place de spectateur du rapport passionné de ses parents, fussent-ils séparés. Il est aussi peu responsable qu'un parent lui permette

de transgresser un interdit posé par l'autre parent, incitation ayant valeur de séduction vis-à-vis de l'enfant. La séance avec la mère permet de révéler cette toile de fond.

Cette adolescente reste l'enjeu des différends entre les parents, et leur séparation n'y change rien. En soutirant de l'argent à son père, elle a suscité une complicité qui met en évidence la difficulté du père à tenir une position d'autorité. Il aurait pu être un peu critique sur la demande de sa fille, percevoir la dimension de la transgression, et refuser ce qu'elle demandait. Il aurait pu cesser d'être aveuglé par le différend qu'il entretenait toujours avec la mère, afin de poser un interdit à sa fille. À défaut de trouver un tel frein chez son père, Marie l'a suscité sur la place publique par sa mise en scène, dont la sanction l'a conduite au commissariat.

Nous voyons que cet acting-out consiste dans la monstration, à un regard qui soit témoin, d'un défaut de référence symbolique. Marie était dans l'impossibilité de dire ce qui lui faisait défaut puisque le fond de sa demande était que son père lui dise « non ». Si celui qui devait incarner l'interdit devenait complice d'une transgression, Marie ne pouvait le dire mais l'a mis en scène.

À mon étonnement, Marie m'appelle quelques jours plus tard pour venir seule. Le passage au commissariat, l'achat du pit-bull ont fait percevoir aux parents quelque chose de grave dans cet événement, et pour une fois, ils sont tous deux d'accord pour qu'elle consulte. Entre-temps l'un et l'autre lui ont livré leurs remarques personnelles sur le sujet. Elle est sensible à leur attention mais n'est pas d'accord avec leurs explications. Son père, subitement devenu plus réfléchi, lui suggère que ce curieux choix d'un pit-bull puisse être lié à la nostalgie d'un petit chien, Boule, qu'elle avait dans l'enfance et dont la mort lui avait été extrêmement douloureuse. Marie veut bien en convenir, en supposant que la douleur de ce deuil difficile puisse ressurgir quand elle se trouve dans des moments d'épreuves. Cette explication lui semble toutefois n'être qu'une suggestion de son père.

Par contre, la référence au deuil suscite chez elle l'évocation de ce qui aurait été pour elle un « premier deuil ». Elle

la légitimité de la parole de l'enfant, elle la prive de son expression. Les propos de l'enfant ou de l'adolescent exigent que l'adulte mette en cause son mode de jouissance. Une mère affirmant à tort avec autorité : « Ma fille a toujours mangé exactement la même chose que moi » est une autre illustration des tentatives d'un adulte de ne pas tenir compte d'une différence indéniable.

La parole et le regard

Un autre exemple, plus détaillé, peut nous permettre d'approfondir la compréhension de ces manifestations, dont l'enjeu est qu'elles précèdent souvent, pour l'enfant ou l'adolescent, la bascule dans les passages à l'acte.

Marie, 17 ans, n'est pas venue accompagner sa mère au premier rendez-vous que celle-ci a pris, en urgence, à leur sortie du commissariat de police. Marie, qui était initialement d'accord pour venir, s'est ravisée en un second temps. La mère avait mon adresse depuis deux ans mais il aura fallu le passage par le commissariat pour qu'elle consente à une démarche qu'elle craignait. Vu la défection de Marie, il faut que j'insiste pour que la mère vienne seule. Elle relate les choses ainsi : Marie s'est fait arrêter, comme mineure, en possession d'un pit-bull dont le carnet de vaccination n'était pas en règle. Elle venait d'acheter ce chien avec de l'argent soutiré à son père, sachant pertinemment que sa mère, avec qui elle vit depuis la séparation des parents, ne supporte pas les animaux domestiques. L'achat s'inscrit dans le différend passionné entre les parents dont elle n'arrive pas à se dégager depuis de longues années. Le passage par le commissariat, le côté « hors la loi » de l'achat d'un chien dangereux et frappé d'interdit, souligne la place illégitime que ses parents lui laissent occuper dans leur rapport conflictuel, et la difficulté qu'elle rencontre à se dégager de leurs critiques réciproques réitérées et de leurs règlements de compte. En effet, il est illégitime qu'un enfant soit invité à occuper une place de spectateur du rapport passionné de ses parents, fussent-ils séparés. Il est aussi peu responsable qu'un parent lui permette

de transgresser un interdit posé par l'autre parent, incitation ayant valeur de séduction vis-à-vis de l'enfant. La séance avec la mère permet de révéler cette toile de fond.

Cette adolescente reste l'enjeu des différends entre les parents, et leur séparation n'y change rien. En soutirant de l'argent à son père, elle a suscité une complicité qui met en évidence la difficulté du père à tenir une position d'autorité. Il aurait pu être un peu critique sur la demande de sa fille, percevoir la dimension de la transgression, et refuser ce qu'elle demandait. Il aurait pu cesser d'être aveuglé par le différend qu'il entretenait toujours avec la mère, afin de poser un interdit à sa fille. À défaut de trouver un tel frein chez son père, Marie l'a suscité sur la place publique par sa mise en scène, dont la sanction l'a conduite au commissariat.

Nous voyons que cet acting-out consiste dans la monstration, à un regard qui soit témoin, d'un défaut de référence symbolique. Marie était dans l'impossibilité de dire ce qui lui faisait défaut puisque le fond de sa demande était que son père lui dise « non ». Si celui qui devait incarner l'interdit devenait complice d'une transgression, Marie ne pouvait le dire mais l'a mis en scène.

À mon étonnement, Marie m'appelle quelques jours plus tard pour venir seule. Le passage au commissariat, l'achat du pit-bull ont fait percevoir aux parents quelque chose de grave dans cet événement, et pour une fois, ils sont tous deux d'accord pour qu'elle consulte. Entre-temps l'un et l'autre lui ont livré leurs remarques personnelles sur le sujet. Elle est sensible à leur attention mais n'est pas d'accord avec leurs explications. Son père, subitement devenu plus réfléchi, lui suggère que ce curieux choix d'un pit-bull puisse être lié à la nostalgie d'un petit chien, Boule, qu'elle avait dans l'enfance et dont la mort lui avait été extrêmement douloureuse. Marie veut bien en convenir, en supposant que la douleur de ce deuil difficile puisse ressurgir quand elle se trouve dans des moments d'épreuves. Cette explication lui semble toutefois n'être qu'une suggestion de son père.

Par contre, la référence au deuil suscite chez elle l'évocation de ce qui aurait été pour elle un « premier deuil ». Elle

me fait part d'un deuil pathologique dont elle est chargée. Pendant que sa mère la portait, la sœur de sa mère se trouvait elle-même enceinte. Elle est décédée pendant sa grossesse d'un accident de voiture, ainsi que l'enfant qu'elle portait. Cette mort a donné lieu dans la famille à un deuil pathologique avant même la naissance de Marie. Toutes les traces, tous les souvenirs de cette tante ont été effacés. Les photos ont disparu. Toute évocation de cette tante a été bannie. Les seules marques de la tante morte se trouvent dans les lettres du prénom de Marie, puisque sa tante se prénomme Maryse.

À l'adolescence, les élans de cette jeune fille et les tentatives d'affirmation d'elle-même la conduisaient à se dégager de ce poids puisqu'elle était chargée des traits de l'identité d'une autre et, du coup, à réveiller la souffrance du deuil pathologique chez sa mère et chez les membres de sa famille. Nous voyons que si le père était symboliquement défaillant, dans la complicité d'une transgression, la mère l'était en refusant de faire le deuil de sa sœur et en entretenant sa souffrance. Ce faisant, elle interdisait toute spontanéité à Marie, en lui rendant impossible la liberté de ses propos, elle l'amenait donc à mettre en scène ce qu'elle ne pouvait dire. Nous rencontrons fréquemment cette situation où l'enfant ou l'adolescent se trouve « piégé », confondant les effets de ses propres initiatives avec la souffrance qu'il semble provoquer chez l'adulte. Il a l'impression que ses initiatives font souffrir l'adulte, alors qu'il ne fait qu'inciter l'adulte à reprendre à son compte ses propres problèmes, qu'il n'assume pas jusqu'alors.

D'un point de vue « technique », l'objet montré, le pitbull, était chargé des traits de la dangerosité d'un chien interdit, concentré et fixé sur le mot « mord » qui renvoyait phonétiquement pour cette adolescente à la « mort », comme la trace d'un deuil qui n'était pas de son ressort. Il s'agissait de la mise en scène d'un deuil qui lui était étranger, d'une perte qui concernait sa mère et que celle-ci n'assumait pas. Le refus de la mère d'assumer le réel d'un deuil privait Marie de sa liberté de parole.

On voit qu'il s'agit donc d'une parole « mise en scène », à défaut de pouvoir être affirmée et entendue, adressée au regard d'un témoin qui soit concerné. Nous pouvons en tirer trois remarques.

Nous constatons tout d'abord un fait étonnant : quand l'enfant ou l'adolescent ne rencontre pas d'interlocuteur fiable, il cherche un répondant en sollicitant le regard d'un témoin. Ce changement de visée, qui fait passer de « l'appel » – qui se fait par la parole – à « la mise en scène » – qui sollicite le regard –, se rapproche de ce qui se passe dans la vie sociale où le spectacle, l'image et le regard incarnent progressivement une autorité qui prime sur tout autre repère.

Mais ce recours à la mise en scène risque d'être une impasse pour celui qui y révèle sa souffrance. Si l'adulte à qui s'adresse la monstration est un témoin, un spectateur, il risque lui-même d'être « piégé » par ce qu'il constate : soit il tient compte du sens évident, et il risque alors de se précipiter dans un commentaire prématuré et de susciter le passage à l'acte ; soit il se garde de comprendre et la mise en scène reste sans spectateur concerné, donc sans effet. L'auteur de la mise en scène peut rester prisonnier du regard et respectivement comprendre « je suis jugé », ou « je n'ai pas d'intérêt ». Il est difficile pour le témoin de tenir compte du sens de la mise en scène, sans le dévoiler dans l'immédiat, alors qu'il s'agira de faire part de ce qui est compris, « plus tard ». C'est en cela que la fiabilité du témoin est cruciale, à pouvoir différer la révélation du sens, afin que l'enfant ou l'adolescent puisse compter dans l'attention qui lui est portée. L'auteur de la mise en scène sollicite ainsi la fiabilité d'un adulte qui soit capable de tenir ses engagements et sa parole. Il s'agit, sur un mode ou sur un autre, de la mise en place d'un transfert. Le transfert consiste pour un sujet qui vient en psychanalyse à investir le psychanalyste d'« un savoir supposé » sur lui-même, qui sert de base à la relation et permet la cure analytique. Il en est un peu de même lorsqu'un enfant ou un adolescent suppose un savoir à son interlocuteur adulte. Il le place dans la position d'un sujet supposé savoir, dont la parole lui sert d'appui pour affirmer son identité.

me fait part d'un deuil pathologique dont elle est chargée. Pendant que sa mère la portait, la sœur de sa mère se trouvait elle-même enceinte. Elle est décédée pendant sa grossesse d'un accident de voiture, ainsi que l'enfant qu'elle portait. Cette mort a donné lieu dans la famille à un deuil pathologique avant même la naissance de Marie. Toutes les traces, tous les souvenirs de cette tante ont été effacés. Les photos ont disparu. Toute évocation de cette tante a été bannie. Les seules marques de la tante morte se trouvent dans les lettres du prénom de Marie, puisque sa tante se prénomme Maryse.

À l'adolescence, les élans de cette jeune fille et les tentatives d'affirmation d'elle-même la conduisaient à se dégager de ce poids puisqu'elle était chargée des traits de l'identité d'une autre et, du coup, à réveiller la souffrance du deuil pathologique chez sa mère et chez les membres de sa famille. Nous voyons que si le père était symboliquement défaillant, dans la complicité d'une transgression, la mère l'était en refusant de faire le deuil de sa sœur et en entretenant sa souffrance. Ce faisant, elle interdisait toute spontanéité à Marie, en lui rendant impossible la liberté de ses propos, elle l'amenait donc à mettre en scène ce qu'elle ne pouvait dire. Nous rencontrons fréquemment cette situation où l'enfant ou l'adolescent se trouve « piégé », confondant les effets de ses propres initiatives avec la souffrance qu'il semble provoquer chez l'adulte. Il a l'impression que ses initiatives font souffrir l'adulte, alors qu'il ne fait qu'inciter l'adulte à reprendre à son compte ses propres problèmes, qu'il n'assume pas jusqu'alors.

D'un point de vue « technique », l'objet montré, le pit-bull, était chargé des traits de la dangerosité d'un chien interdit, concentré et fixé sur le mot « mord » qui renvoyait phonétiquement pour cette adolescente à la « mort », comme la trace d'un deuil qui n'était pas de son ressort. Il s'agissait de la mise en scène d'un deuil qui lui était étranger, d'une perte qui concernait sa mère et que celle-ci n'assumait pas. Le refus de la mère d'assumer le réel d'un deuil privait Marie de sa liberté de parole.

On voit qu'il s'agit donc d'une parole « mise en scène », à défaut de pouvoir être affirmée et entendue, adressée au regard d'un témoin qui soit concerné. Nous pouvons en tirer trois remarques.

Nous constatons tout d'abord un fait étonnant : quand l'enfant ou l'adolescent ne rencontre pas d'interlocuteur fiable, il cherche un répondant en sollicitant le regard d'un témoin. Ce changement de visée, qui fait passer de « l'appel » – qui se fait par la parole – à « la mise en scène » – qui sollicite le regard –, se rapproche de ce qui se passe dans la vie sociale où le spectacle, l'image et le regard incarnent progressivement une autorité qui prime sur tout autre repère.

Mais ce recours à la mise en scène risque d'être une impasse pour celui qui y révèle sa souffrance. Si l'adulte à qui s'adresse la monstration est un témoin, un spectateur, il risque lui-même d'être « piégé » par ce qu'il constate : soit il tient compte du sens évident, et il risque alors de se précipiter dans un commentaire prématuré et de susciter le passage à l'acte ; soit il se garde de comprendre et la mise en scène reste sans spectateur concerné, donc sans effet. L'auteur de la mise en scène peut rester prisonnier du regard et respectivement comprendre « je suis jugé », ou « je n'ai pas d'intérêt ». Il est difficile pour le témoin de tenir compte du sens de la mise en scène, sans le dévoiler dans l'immédiat, alors qu'il s'agira de faire part de ce qui est compris, « plus tard ». C'est en cela que la fiabilité du témoin est cruciale, à pouvoir différer la révélation du sens, afin que l'enfant ou l'adolescent puisse compter dans l'attention qui lui est portée. L'auteur de la mise en scène sollicite ainsi la fiabilité d'un adulte qui soit capable de tenir ses engagements et sa parole. Il s'agit, sur un mode ou sur un autre, de la mise en place d'un transfert. Le transfert consiste pour un sujet qui vient en psychanalyse à investir le psychanalyste d'« un savoir supposé » sur lui-même, qui sert de base à la relation et permet la cure analytique. Il en est un peu de même lorsqu'un enfant ou un adolescent suppose un savoir à son interlocuteur adulte. Il le place dans la position d'un sujet supposé savoir, dont la parole lui sert d'appui pour affirmer son identité.

me fait part d'un deuil pathologique dont elle est chargée. Pendant que sa mère la portait, la sœur de sa mère se trouvait elle-même enceinte. Elle est décédée pendant sa grossesse d'un accident de voiture, ainsi que l'enfant qu'elle portait. Cette mort a donné lieu dans la famille à un deuil pathologique avant même la naissance de Marie. Toutes les traces, tous les souvenirs de cette tante ont été effacés. Les photos ont disparu. Toute évocation de cette tante a été bannie. Les seules marques de la tante morte se trouvent dans les lettres du prénom de Marie, puisque sa tante se prénomme Maryse.

À l'adolescence, les élans de cette jeune fille et les tentatives d'affirmation d'elle-même la conduisaient à se dégager de ce poids puisqu'elle était chargée des traits de l'identité d'une autre et, du coup, à réveiller la souffrance du deuil pathologique chez sa mère et chez les membres de sa famille. Nous voyons que si le père était symboliquement défaillant, dans la complicité d'une transgression, la mère l'était en refusant de faire le deuil de sa sœur et en entretenant sa souffrance. Ce faisant, elle interdisait toute spontanéité à Marie, en lui rendant impossible la liberté de ses propos, elle l'amenait donc à mettre en scène ce qu'elle ne pouvait dire. Nous rencontrons fréquemment cette situation où l'enfant ou l'adolescent se trouve « piégé », confondant les effets de ses propres initiatives avec la souffrance qu'il semble provoquer chez l'adulte. Il a l'impression que ses initiatives font souffrir l'adulte, alors qu'il ne fait qu'inciter l'adulte à reprendre à son compte ses propres problèmes, qu'il n'assume pas jusqu'alors.

D'un point de vue « technique », l'objet montré, le pit-bull, était chargé des traits de la dangerosité d'un chien interdit, concentré et fixé sur le mot « mord » qui renvoyait phonétiquement pour cette adolescente à la « mort », comme la trace d'un deuil qui n'était pas de son ressort. Il s'agissait de la mise en scène d'un deuil qui lui était étranger, d'une perte qui concernait sa mère et que celle-ci n'assumait pas. Le refus de la mère d'assumer le réel d'un deuil privait Marie de sa liberté de parole.

On voit qu'il s'agit donc d'une parole « mise en scène », à défaut de pouvoir être affirmée et entendue, adressée au regard d'un témoin qui soit concerné. Nous pouvons en tirer trois remarques.

Nous constatons tout d'abord un fait étonnant : quand l'enfant ou l'adolescent ne rencontre pas d'interlocuteur fiable, il cherche un répondant en sollicitant le regard d'un témoin. Ce changement de visée, qui fait passer de « l'appel » – qui se fait par la parole – à « la mise en scène » – qui sollicite le regard –, se rapproche de ce qui se passe dans la vie sociale où le spectacle, l'image et le regard incarnent progressivement une autorité qui prime sur tout autre repère.

Mais ce recours à la mise en scène risque d'être une impasse pour celui qui y révèle sa souffrance. Si l'adulte à qui s'adresse la monstration est un témoin, un spectateur, il risque lui-même d'être « piégé » par ce qu'il constate : soit il tient compte du sens évident, et il risque alors de se précipiter dans un commentaire prématuré et de susciter le passage à l'acte ; soit il se garde de comprendre et la mise en scène reste sans spectateur concerné, donc sans effet. L'auteur de la mise en scène peut rester prisonnier du regard et respectivement comprendre « je suis jugé », ou « je n'ai pas d'intérêt ». Il est difficile pour le témoin de tenir compte du sens de la mise en scène, sans le dévoiler dans l'immédiat, alors qu'il s'agira de faire part de ce qui est compris, « plus tard ». C'est en cela que la fiabilité du témoin est cruciale, à pouvoir différer la révélation du sens, afin que l'enfant ou l'adolescent puisse compter dans l'attention qui lui est portée. L'auteur de la mise en scène sollicite ainsi la fiabilité d'un adulte qui soit capable de tenir ses engagements et sa parole. Il s'agit, sur un mode ou sur un autre, de la mise en place d'un transfert. Le transfert consiste pour un sujet qui vient en psychanalyse à investir le psychanalyste d'« un savoir supposé » sur lui-même, qui sert de base à la relation et permet la cure analytique. Il en est un peu de même lorsqu'un enfant ou un adolescent suppose un savoir à son interlocuteur adulte. Il le place dans la position d'un sujet supposé savoir, dont la parole lui sert d'appui pour affirmer son identité.

me fait part d'un deuil pathologique dont elle est chargée. Pendant que sa mère la portait, la sœur de sa mère se trouvait elle-même enceinte. Elle est décédée pendant sa grossesse d'un accident de voiture, ainsi que l'enfant qu'elle portait. Cette mort a donné lieu dans la famille à un deuil pathologique avant même la naissance de Marie. Toutes les traces, tous les souvenirs de cette tante ont été effacés. Les photos ont disparu. Toute évocation de cette tante a été bannie. Les seules marques de la tante morte se trouvent dans les lettres du prénom de Marie, puisque sa tante se prénommaient Maryse.

À l'adolescence, les élans de cette jeune fille et les tentatives d'affirmation d'elle-même la conduisaient à se dégager de ce poids puisqu'elle était chargée des traits de l'identité d'une autre et, du coup, à réveiller la souffrance du deuil pathologique chez sa mère et chez les membres de sa famille. Nous voyons que si le père était symboliquement défaillant, dans la complicité d'une transgression, la mère l'était en refusant de faire le deuil de sa sœur et en entretenant sa souffrance. Ce faisant, elle interdisait toute spontanéité à Marie, en lui rendant impossible la liberté de ses propos, elle l'amenaient donc à mettre en scène ce qu'elle ne pouvait dire. Nous rencontrons fréquemment cette situation où l'enfant ou l'adolescent se trouve « piégé », confondant les effets de ses propres initiatives avec la souffrance qu'il semble provoquer chez l'adulte. Il a l'impression que ses initiatives font souffrir l'adulte, alors qu'il ne fait qu'inciter l'adulte à reprendre à son compte ses propres problèmes, qu'il n'assume pas jusqu'alors.

D'un point de vue « technique », l'objet montré, le pit-bull, était chargé des traits de la dangerosité d'un chien interdit, concentré et fixé sur le mot « mord » qui renvoyait phonétiquement pour cette adolescente à la « mort », comme la trace d'un deuil qui n'était pas de son ressort. Il s'agissait de la mise en scène d'un deuil qui lui était étranger, d'une perte qui concernait sa mère et que celle-ci n'assumait pas. Le refus de la mère d'assumer le réel d'un deuil privait Marie de sa liberté de parole.

On voit qu'il s'agit donc d'une parole « mise en scène », à défaut de pouvoir être affirmée et entendue, adressée au regard d'un témoin qui soit concerné. Nous pouvons en tirer trois remarques.

Nous constatons tout d'abord un fait étonnant : quand l'enfant ou l'adolescent ne rencontre pas d'interlocuteur fiable, il cherche un répondant en sollicitant le regard d'un témoin. Ce changement de visée, qui fait passer de « l'appel » – qui se fait par la parole – à « la mise en scène » – qui sollicite le regard –, se rapproche de ce qui se passe dans la vie sociale où le spectacle, l'image et le regard incarnent progressivement une autorité qui prime sur tout autre repère.

Mais ce recours à la mise en scène risque d'être une impasse pour celui qui y révèle sa souffrance. Si l'adulte à qui s'adresse la monstration est un témoin, un spectateur, il risque lui-même d'être « piégé » par ce qu'il constate : soit il tient compte du sens évident, et il risque alors de se précipiter dans un commentaire prématuré et de susciter le passage à l'acte ; soit il se garde de comprendre et la mise en scène reste sans spectateur concerné, donc sans effet. L'auteur de la mise en scène peut rester prisonnier du regard et respectivement comprendre « je suis jugé », ou « je n'ai pas d'intérêt ». Il est difficile pour le témoin de tenir compte du sens de la mise en scène, sans le dévoiler dans l'immédiat, alors qu'il s'agira de faire part de ce qui est compris, « plus tard ». C'est en cela que la fiabilité du témoin est cruciale, à pouvoir différer la révélation du sens, afin que l'enfant ou l'adolescent puisse compter dans l'attention qui lui est portée. L'auteur de la mise en scène sollicite ainsi la fiabilité d'un adulte qui soit capable de tenir ses engagements et sa parole. Il s'agit, sur un mode ou sur un autre, de la mise en place d'un transfert. Le transfert consiste pour un sujet qui vient en psychanalyse à investir le psychanalyste d'« un savoir supposé » sur lui-même, qui sert de base à la relation et permet la cure analytique. Il en est un peu de même lorsqu'un enfant ou un adolescent suppose un savoir à son interlocuteur adulte. Il le place dans la position d'un sujet supposé savoir, dont la parole lui sert d'appui pour affirmer son identité.

L'autre leçon à tirer de cette manifestation est qu'un enfant ou d'un adolescent ne « découvre » – pour lui et pour les autres – son identité que dans la reconnaissance d'interlocuteurs chez qui il constate un interdit assumé, qui lui permette de se trouver légitimé dans ses aspirations. Ceci suppose que l'adulte auquel s'adresse l'enfant ou l'adolescent soit un sujet qui a lui-même été confronté à des interdits qu'il a acceptés et intégrés, lui permettant de reconnaître ses propres limites. Seul un sujet ainsi responsable peut transmettre des limites et des interdits, qu'il incarne. Quand l'enfant ou l'adolescent est bloqué par des manifestations symptomatiques, nous pourrions penser qu'il est suffisamment construit pour se familiariser intérieurement avec la construction intérieure de son identité et ainsi s'en sortir. Or, il est indispensable qu'il puisse trouver chez ses interlocuteurs proches une parole fiable, une restriction de jouissance liée à une satisfaction différée, un interdit assumé, pour que son identité se trouve validée et puisse lui fournir une forme d'assurance dans ses tâtonnements.

Dans ces exemples, les mises en scènes des transgressions sont des appels à l'interdit, que l'adulte élude pour lui-même, et des appels à l'exercice de son autorité.

La responsabilité des adultes

Le terme « d'autorité symbolique » ne correspond pas à un autoritarisme, à un abus de pouvoir, à un pouvoir tyrannique exercé par un adulte, mais relève d'une triple exigence :

– que cet adulte assume ses difficultés, qu'il tienne compte des contradictions qu'il rencontre dans ses quêtes de satisfactions et de jouissance, dans sa position sexuée, dans son travail, dans ses deuils, et dans les conséquences douloureuses liées à une séparation, plutôt que d'entretenir des ressentiments ou de tenter d'éluder les limites qui se posent à lui. Est concerné son propre équilibre, la pertinence de sa position d'adulte ;

– qu'en sanctionnant les actes de l'enfant ou de l'adolescent, ce même adulte reconnaisse la consistance des actes et évite leurs répétitions ou les surenchères ;
– et qu'en repérant et en interdisant l'impasse dans laquelle l'enfant peut risquer de s'enfermer, il lui offre la voie de solutions possibles. Nous oublions trop souvent l'importance de la disparité des places qui est nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent pour aller de l'avant, alors qu'il a besoin de pouvoir anticiper son succès. Quand l'adulte incite à la confiance, fixe une limite ou pose un interdit, il donne les gages d'un succès possible, si l'enfant ou l'adolescent passe par ses conditions⁴.

Ces deux derniers points détaillent l'exercice de l'autorité qui n'est possible que si l'adulte est dans une position pertinente. C'est bien ce que nous enseignent ces manifestations de souffrance des enfants et des adolescents, et qui justifie ces remarques. Les mises en scène révèlent que c'est la pertinence de l'adulte qui est en cause pour que s'exerce une autorité symbolique. J.-P. Lebrun rappelle⁵ que la vie en société n'est possible qu'au prix d'une restriction de jouissance de chacun, et l'éducation, que si l'adulte consent à une telle restriction pour faire autorité à l'égard de l'enfant. La restriction de jouissance comme condition de la vie en société consiste à prendre acte de l'existence de l'autre et à le respecter, comme tenir compte d'un feu rouge permet à l'autre de passer à son tour. Dans l'éducation, la restriction de jouissance de l'enfant tient à différer le plaisir qu'il voudrait immédiat, consentant aux détours que lui propose l'adulte. La qualité de son lien à l'adulte est déterminante pour convaincre l'enfant de l'intérêt d'en passer par là.

Ces exigences nous font percevoir précisément pourquoi ceux qui sont sollicités par l'enfant ou l'adolescent se trouvent logiquement mobilisés dans l'assise de leur propre identité et sont bousculés dans l'exercice de leur fonction.

4. M. Revault d'Allones, *Le pouvoir des commencements : essais sur l'autorité*, Paris, Le Seuil, 2006.

5. J.-P. Lebrun, « Des incidences de la mutation du lien social sur l'éducation », *Le Débat*, nov.-déc. 2005.

L'autre leçon à tirer de cette manifestation est qu'un enfant ou d'un adolescent ne « découvre » – pour lui et pour les autres – son identité que dans la reconnaissance d'interlocuteurs chez qui il constate un interdit assumé, qui lui permette de se trouver légitimé dans ses aspirations. Ceci suppose que l'adulte auquel s'adresse l'enfant ou l'adolescent soit un sujet qui a lui-même été confronté à des interdits qu'il a acceptés et intégrés, lui permettant de reconnaître ses propres limites. Seul un sujet ainsi responsable peut transmettre des limites et des interdits, qu'il incarne. Quand l'enfant ou l'adolescent est bloqué par des manifestations symptomatiques, nous pourrions penser qu'il est suffisamment construit pour se familiariser intérieurement avec la construction intérieure de son identité et ainsi s'en sortir. Or, il est indispensable qu'il puisse trouver chez ses interlocuteurs proches une parole fiable, une restriction de jouissance liée à une satisfaction différée, un interdit assumé, pour que son identité se trouve validée et puisse lui fournir une forme d'assurance dans ses tâtonnements.

Dans ces exemples, les mises en scènes des transgressions sont des appels à l'interdit, que l'adulte élude pour lui-même, et des appels à l'exercice de son autorité.

La responsabilité des adultes

Le terme « d'autorité symbolique » ne correspond pas à un autoritarisme, à un abus de pouvoir, à un pouvoir tyrannique exercé par un adulte, mais relève d'une triple exigence :

– que cet adulte assume ses difficultés, qu'il tienne compte des contradictions qu'il rencontre dans ses quêtes de satisfactions et de jouissance, dans sa position sexuée, dans son travail, dans ses deuils, et dans les conséquences douloureuses liées à une séparation, plutôt que d'entretenir des ressentiments ou de tenter d'éluder les limites qui se posent à lui. Est concerné son propre équilibre, la pertinence de sa position d'adulte ;

– qu'en sanctionnant les actes de l'enfant ou de l'adolescent, ce même adulte reconnaisse la consistance des actes et évite leurs répétitions ou les surenchères ;
– et qu'en repérant et en interdisant l'impasse dans laquelle l'enfant peut risquer de s'enfermer, il lui offre la voie de solutions possibles. Nous oublions trop souvent l'importance de la disparité des places qui est nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent pour aller de l'avant, alors qu'il a besoin de pouvoir anticiper son succès. Quand l'adulte incite à la confiance, fixe une limite ou pose un interdit, il donne les gages d'un succès possible, si l'enfant ou l'adolescent passe par ses conditions⁴.

Ces deux derniers points détaillent l'exercice de l'autorité qui n'est possible que si l'adulte est dans une position pertinente. C'est bien ce que nous enseignent ces manifestations de souffrance des enfants et des adolescents, et qui justifie ces remarques. Les mises en scène révèlent que c'est la pertinence de l'adulte qui est en cause pour que s'exerce une autorité symbolique. J.-P. Lebrun rappelle⁵ que la vie en société n'est possible qu'au prix d'une restriction de jouissance de chacun, et l'éducation, que si l'adulte consent à une telle restriction pour faire autorité à l'égard de l'enfant. La restriction de jouissance comme condition de la vie en société consiste à prendre acte de l'existence de l'autre et à le respecter, comme tenir compte d'un feu rouge permet à l'autre de passer à son tour. Dans l'éducation, la restriction de jouissance de l'enfant tient à différer le plaisir qu'il voudrait immédiat, consentant aux détours que lui propose l'adulte. La qualité de son lien à l'adulte est déterminante pour convaincre l'enfant de l'intérêt d'en passer par là.

Ces exigences nous font percevoir précisément pourquoi ceux qui sont sollicités par l'enfant ou l'adolescent se trouvent logiquement mobilisés dans l'assise de leur propre identité et sont bousculés dans l'exercice de leur fonction.

4. M. Revault d'Allones, *Le pouvoir des commencements : essais sur l'autorité*, Paris, Le Seuil, 2006.

5. J.-P. Lebrun, « Des incidences de la mutation du lien social sur l'éducation », *Le Débat*, nov.-déc. 2005.

L'autre leçon à tirer de cette manifestation est qu'un enfant ou d'un adolescent ne « découvre » – pour lui et pour les autres – son identité que dans la reconnaissance d'interlocuteurs chez qui il constate un interdit assumé, qui lui permette de se trouver légitimé dans ses aspirations. Ceci suppose que l'adulte auquel s'adresse l'enfant ou l'adolescent soit un sujet qui a lui-même été confronté à des interdits qu'il a acceptés et intégrés, lui permettant de reconnaître ses propres limites. Seul un sujet ainsi responsable peut transmettre des limites et des interdits, qu'il incarne. Quand l'enfant ou l'adolescent est bloqué par des manifestations symptomatiques, nous pourrions penser qu'il est suffisamment construit pour se familiariser intérieurement avec la construction intérieure de son identité et ainsi s'en sortir. Or, il est indispensable qu'il puisse trouver chez ses interlocuteurs proches une parole fiable, une restriction de jouissance liée à une satisfaction différée, un interdit assumé, pour que son identité se trouve validée et puisse lui fournir une forme d'assurance dans ses tâtonnements.

Dans ces exemples, les mises en scènes des transgressions sont des appels à l'interdit, que l'adulte élude pour lui-même, et des appels à l'exercice de son autorité.

La responsabilité des adultes

Le terme « d'autorité symbolique » ne correspond pas à un autoritarisme, à un abus de pouvoir, à un pouvoir tyrannique exercé par un adulte, mais relève d'une triple exigence :

– que cet adulte assume ses difficultés, qu'il tienne compte des contradictions qu'il rencontre dans ses quêtes de satisfactions et de jouissance, dans sa position sexuée, dans son travail, dans ses deuils, et dans les conséquences douloureuses liées à une séparation, plutôt que d'entretenir des ressentiments ou de tenter d'éluder les limites qui se posent à lui. Est concerné son propre équilibre, la pertinence de sa position d'adulte ;

– qu'en sanctionnant les actes de l'enfant ou de l'adolescent, ce même adulte reconnaisse la consistance des actes et évite leurs répétitions ou les surenchères ;
– et qu'en repérant et en interdisant l'impasse dans laquelle l'enfant peut risquer de s'enfermer, il lui offre la voie de solutions possibles. Nous oublions trop souvent l'importance de la disparité des places qui est nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent pour aller de l'avant, alors qu'il a besoin de pouvoir anticiper son succès. Quand l'adulte incite à la confiance, fixe une limite ou pose un interdit, il donne les gages d'un succès possible, si l'enfant ou l'adolescent passe par ses conditions⁴.

Ces deux derniers points détaillent l'exercice de l'autorité qui n'est possible que si l'adulte est dans une position pertinente. C'est bien ce que nous enseignent ces manifestations de souffrance des enfants et des adolescents, et qui justifie ces remarques. Les mises en scène révèlent que c'est la pertinence de l'adulte qui est en cause pour que s'exerce une autorité symbolique. J.-P. Lebrun rappelle⁵ que la vie en société n'est possible qu'au prix d'une restriction de jouissance de chacun, et l'éducation, que si l'adulte consent à une telle restriction pour faire autorité à l'égard de l'enfant. La restriction de jouissance comme condition de la vie en société consiste à prendre acte de l'existence de l'autre et à le respecter, comme tenir compte d'un feu rouge permet à l'autre de passer à son tour. Dans l'éducation, la restriction de jouissance de l'enfant tient à différer le plaisir qu'il voudrait immédiat, consentant aux détours que lui propose l'adulte. La qualité de son lien à l'adulte est déterminante pour convaincre l'enfant de l'intérêt d'en passer par là.

Ces exigences nous font percevoir précisément pourquoi ceux qui sont sollicités par l'enfant ou l'adolescent se trouvent logiquement mobilisés dans l'assise de leur propre identité et sont bousculés dans l'exercice de leur fonction.

4. M. Revault d'Allones, *Le pouvoir des commencements : essais sur l'autorité*, Paris, Le Seuil, 2006.

5. J.-P. Lebrun, « Des incidences de la mutation du lien social sur l'éducation », *Le Débat*, nov.-déc. 2005.

L'autre leçon à tirer de cette manifestation est qu'un enfant ou d'un adolescent ne « découvre » – pour lui et pour les autres – son identité que dans la reconnaissance d'interlocuteurs chez qui il constate un interdit assumé, qui lui permette de se trouver légitimé dans ses aspirations. Ceci suppose que l'adulte auquel s'adresse l'enfant ou l'adolescent soit un sujet qui a lui-même été confronté à des interdits qu'il a acceptés et intégrés, lui permettant de reconnaître ses propres limites. Seul un sujet ainsi responsable peut transmettre des limites et des interdits, qu'il incarne. Quand l'enfant ou l'adolescent est bloqué par des manifestations symptomatiques, nous pourrions penser qu'il est suffisamment construit pour se familiariser intérieurement avec la construction intérieure de son identité et ainsi s'en sortir. Or, il est indispensable qu'il puisse trouver chez ses interlocuteurs proches une parole fiable, une restriction de jouissance liée à une satisfaction différée, un interdit assumé, pour que son identité se trouve validée et puisse lui fournir une forme d'assurance dans ses tâtonnements.

Dans ces exemples, les mises en scènes des transgressions sont des appels à l'interdit, que l'adulte élude pour lui-même, et des appels à l'exercice de son autorité.

La responsabilité des adultes

Le terme « d'autorité symbolique » ne correspond pas à un autoritarisme, à un abus de pouvoir, à un pouvoir tyrannique exercé par un adulte, mais relève d'une triple exigence :

– que cet adulte assume ses difficultés, qu'il tienne compte des contradictions qu'il rencontre dans ses quêtes de satisfactions et de jouissance, dans sa position sexuée, dans son travail, dans ses deuils, et dans les conséquences douloureuses liées à une séparation, plutôt que d'entretenir des ressentiments ou de tenter d'éluder les limites qui se posent à lui. Est concerné son propre équilibre, la pertinence de sa position d'adulte ;

– qu'en sanctionnant les actes de l'enfant ou de l'adolescent, ce même adulte reconnaisse la consistance des actes et évite leurs répétitions ou les surenchères ;
– et qu'en repérant et en interdisant l'impasse dans laquelle l'enfant peut risquer de s'enfermer, il lui offre la voie de solutions possibles. Nous oublions trop souvent l'importance de la disparité des places qui est nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent pour aller de l'avant, alors qu'il a besoin de pouvoir anticiper son succès. Quand l'adulte incite à la confiance, fixe une limite ou pose un interdit, il donne les gages d'un succès possible, si l'enfant ou l'adolescent passe par ses conditions⁴.

Ces deux derniers points détaillent l'exercice de l'autorité qui n'est possible que si l'adulte est dans une position pertinente. C'est bien ce que nous enseignent ces manifestations de souffrance des enfants et des adolescents, et qui justifie ces remarques. Les mises en scène révèlent que c'est la pertinence de l'adulte qui est en cause pour que s'exerce une autorité symbolique. J.-P. Lebrun rappelle⁵ que la vie en société n'est possible qu'au prix d'une restriction de jouissance de chacun, et l'éducation, que si l'adulte consent à une telle restriction pour faire autorité à l'égard de l'enfant. La restriction de jouissance comme condition de la vie en société consiste à prendre acte de l'existence de l'autre et à le respecter, comme tenir compte d'un feu rouge permet à l'autre de passer à son tour. Dans l'éducation, la restriction de jouissance de l'enfant tient à différer le plaisir qu'il voudrait immédiat, consentant aux détours que lui propose l'adulte. La qualité de son lien à l'adulte est déterminante pour convaincre l'enfant de l'intérêt d'en passer par là.

Ces exigences nous font percevoir précisément pourquoi ceux qui sont sollicités par l'enfant ou l'adolescent se trouvent logiquement mobilisés dans l'assise de leur propre identité et sont bousculés dans l'exercice de leur fonction.

4. M. Revault d'Allones, *Le pouvoir des commencements : essais sur l'autorité*, Paris, Le Seuil, 2006.

5. J.-P. Lebrun, « Des incidences de la mutation du lien social sur l'éducation », *Le Débat*, nov.-déc. 2005.

La responsabilité de ceux qui sont « aux prises » avec les adolescents est décisive, par la manière dont ils tiennent compte de ces manifestations, à l'égard des solutions que l'adolescent pourra mettre en œuvre pour retomber sur ses pieds – si je puis dire –, ou non. À cet égard, Martine Lerude, avec qui je mène depuis plusieurs années un travail de recherche sur les adolescents, avait récemment une formule qui illustre bien ce point. Elle disait que les marques d'identité des enfants ou des adolescents sont « en compétition », c'est-à-dire que les différentes facettes de leur identité sont en désordre, en compétition les unes par rapport aux autres. Ils ne savent pas très bien à laquelle de ces facettes accorder la priorité. Quand les enfants ou les adolescents se lancent dans un choix et se fixent ainsi une priorité, quand ils se montrent subitement déterminés, dans un « Je veux devenir... », ou un « Je veux faire ceci... », les autres versants de leur identité s'ordonnent autour de cette priorité. Outre le fait que cette référence à la « compétition » reflète bien la relativité des références du monde actuel, elle montre que les adolescents ne savent pas très bien suivant quelle logique organiser leur identité en désordre. L'accueil et la compréhension des interlocuteurs qu'ils rencontrent dans leurs parcours sont déterminants pour qu'ils puissent affirmer ces priorités et oser leurs propres initiatives.

Ainsi, l'adolescent déprimé réagira de manières différentes :

- si son entourage le bouscule pour qu'il « prenne sur lui », ne reconnaissant pas sa souffrance ;
- s'il est catalogué « malade » et traité sans détour par un traitement antidépresseur ;
- ou s'il est accompagné dans les tâtonnements de ses initiatives pour lui permettre progressivement de prendre confiance en lui.

De même, considérer le vol d'Alexandre comme un pur acte de délinquance a des conséquences différentes que de le traiter comme l'appel à un interdit... pour le père.

Le rap comme appel

La manière dont sont structurées les chansons rap relève de ce type d'appel. Ces chansons scandent, martèlent des mots, des slogans, des juxtapositions choquantes de situations, dont la proximité joue sur des assonances. Les paroles donnent lieu à une forme de poésie rude, violente, crue, sans qu'elles débouchent sur la mise en forme d'une histoire structurée, d'une revendication idéologique ou politique constituée, ni d'une aspiration affirmée à la jouissance. On peut rappeler, comme autre exemple de ces modalités crues de l'expression des jeunes, qu'un film de ces dernières années de Ken Loach, *Sweet Sixteen* qu'on peut traduire par « Tendre adolescence », a été interdit aux moins de 18 ans au Royaume-Uni en raison de la violence des dialogues.

Quand cette histoire est ordonnée, c'est dans le sens d'un appel, et d'un appel frais et idéal qui tranche avec la violence de fond.

« Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un...

Quelqu'un de bien parce que je reviens de loin, je veux...

Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un⁶. »

Les textes nous saisissent par la violence des évocations et par les allusions sans pudeur, par la grossièreté de certaines formules – « nique ta mère » – qui tranchent avec le désarroi des situations évoquées, ou les propos désespérés.

Chacun peut y réagir de manière différente : en voulant se boucher les oreilles et en proposant d'interdire de telles chansons ; en tentant de se protéger de cette violence exprimée par des interprétations ou des efforts de compréhension ; ou encore en y trouvant l'accord avec une violence intérieure. À les écouter avec attention, c'est la violence qui ressort de ces juxtapositions, la violence des jeunes en désarroi, dont l'identité se révèle ainsi à vif, désorganisée, sans autre perspective que ce cri d'appel. Nous

6. Diam's, « TS ».

La responsabilité de ceux qui sont « aux prises » avec les adolescents est décisive, par la manière dont ils tiennent compte de ces manifestations, à l'égard des solutions que l'adolescent pourra mettre en œuvre pour retomber sur ses pieds – si je puis dire –, ou non. À cet égard, Martine Lerude, avec qui je mène depuis plusieurs années un travail de recherche sur les adolescents, avait récemment une formule qui illustre bien ce point. Elle disait que les marques d'identité des enfants ou des adolescents sont « en compétition », c'est-à-dire que les différentes facettes de leur identité sont en désordre, en compétition les unes par rapport aux autres. Ils ne savent pas très bien à laquelle de ces facettes accorder la priorité. Quand les enfants ou les adolescents se lancent dans un choix et se fixent ainsi une priorité, quand ils se montrent subitement déterminés, dans un « Je veux devenir... », ou un « Je veux faire ceci... », les autres versants de leur identité s'ordonnent autour de cette priorité. Outre le fait que cette référence à la « compétition » reflète bien la relativité des références du monde actuel, elle montre que les adolescents ne savent pas très bien suivant quelle logique organiser leur identité en désordre. L'accueil et la compréhension des interlocuteurs qu'ils rencontrent dans leurs parcours sont déterminants pour qu'ils puissent affirmer ces priorités et oser leurs propres initiatives.

Ainsi, l'adolescent déprimé réagira de manières différentes :

- si son entourage le bouscule pour qu'il « prenne sur lui », ne reconnaissant pas sa souffrance ;
- s'il est catalogué « malade » et traité sans détour par un traitement antidépresseur ;
- ou s'il est accompagné dans les tâtonnements de ses initiatives pour lui permettre progressivement de prendre confiance en lui.

De même, considérer le vol d'Alexandre comme un pur acte de délinquance a des conséquences différentes que de le traiter comme l'appel à un interdit... pour le père.

Le rap comme appel

La manière dont sont structurées les chansons rap relève de ce type d'appel. Ces chansons scandent, martèlent des mots, des slogans, des juxtapositions choquantes de situations, dont la proximité joue sur des assonances. Les paroles donnent lieu à une forme de poésie rude, violente, crue, sans qu'elles débouchent sur la mise en forme d'une histoire structurée, d'une revendication idéologique ou politique constituée, ni d'une aspiration affirmée à la jouissance. On peut rappeler, comme autre exemple de ces modalités crues de l'expression des jeunes, qu'un film de ces dernières années de Ken Loach, *Sweet Sixteen* qu'on peut traduire par « Tendre adolescence », a été interdit aux moins de 18 ans au Royaume-Uni en raison de la violence des dialogues.

Quand cette histoire est ordonnée, c'est dans le sens d'un appel, et d'un appel frais et idéal qui tranche avec la violence de fond.

« Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un...

Quelqu'un de bien parce que je reviens de loin, je veux...

Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un⁶. »

Les textes nous saisissent par la violence des évocations et par les allusions sans pudeur, par la grossièreté de certaines formules – « nique ta mère » – qui tranchent avec le désarroi des situations évoquées, ou les propos désespérés.

Chacun peut y réagir de manière différente : en voulant se boucher les oreilles et en proposant d'interdire de telles chansons ; en tentant de se protéger de cette violence exprimée par des interprétations ou des efforts de compréhension ; ou encore en y trouvant l'accord avec une violence intérieure. À les écouter avec attention, c'est la violence qui ressort de ces juxtapositions, la violence des jeunes en désarroi, dont l'identité se révèle ainsi à vif, désorganisée, sans autre perspective que ce cri d'appel. Nous

6. Diam's, « TS ».

La responsabilité de ceux qui sont « aux prises » avec les adolescents est décisive, par la manière dont ils tiennent compte de ces manifestations, à l'égard des solutions que l'adolescent pourra mettre en œuvre pour retomber sur ses pieds – si je puis dire –, ou non. À cet égard, Martine Lerude, avec qui je mène depuis plusieurs années un travail de recherche sur les adolescents, avait récemment une formule qui illustre bien ce point. Elle disait que les marques d'identité des enfants ou des adolescents sont « en compétition », c'est-à-dire que les différentes facettes de leur identité sont en désordre, en compétition les unes par rapport aux autres. Ils ne savent pas très bien à laquelle de ces facettes accorder la priorité. Quand les enfants ou les adolescents se lancent dans un choix et se fixent ainsi une priorité, quand ils se montrent subitement déterminés, dans un « Je veux devenir... », ou un « Je veux faire ceci... », les autres versants de leur identité s'ordonnent autour de cette priorité. Outre le fait que cette référence à la « compétition » reflète bien la relativité des références du monde actuel, elle montre que les adolescents ne savent pas très bien suivant quelle logique organiser leur identité en désordre. L'accueil et la compréhension des interlocuteurs qu'ils rencontrent dans leurs parcours sont déterminants pour qu'ils puissent affirmer ces priorités et oser leurs propres initiatives.

Ainsi, l'adolescent déprimé réagira de manières différentes :

- si son entourage le bouscule pour qu'il « prenne sur lui », ne reconnaissant pas sa souffrance ;
- s'il est catalogué « malade » et traité sans détour par un traitement antidépresseur ;
- ou s'il est accompagné dans les tâtonnements de ses initiatives pour lui permettre progressivement de prendre confiance en lui.

De même, considérer le vol d'Alexandre comme un pur acte de délinquance a des conséquences différentes que de le traiter comme l'appel à un interdit... pour le père.

Le rap comme appel

La manière dont sont structurées les chansons rap relève de ce type d'appel. Ces chansons scandent, martèlent des mots, des slogans, des juxtapositions choquantes de situations, dont la proximité joue sur des assonances. Les paroles donnent lieu à une forme de poésie rude, violente, crue, sans qu'elles débouchent sur la mise en forme d'une histoire structurée, d'une revendication idéologique ou politique constituée, ni d'une aspiration affirmée à la jouissance. On peut rappeler, comme autre exemple de ces modalités crues de l'expression des jeunes, qu'un film de ces dernières années de Ken Loach, *Sweet Sixteen* qu'on peut traduire par « Tendre adolescence », a été interdit aux moins de 18 ans au Royaume-Uni en raison de la violence des dialogues.

Quand cette histoire est ordonnée, c'est dans le sens d'un appel, et d'un appel frais et idéal qui tranche avec la violence de fond.

« Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un...

Quelqu'un de bien parce que je reviens de loin, je veux...

Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un⁶. »

Les textes nous saisissent par la violence des évocations et par les allusions sans pudeur, par la grossièreté de certaines formules – « nique ta mère » – qui tranchent avec le désarroi des situations évoquées, ou les propos désespérés.

Chacun peut y réagir de manière différente : en voulant se boucher les oreilles et en proposant d'interdire de telles chansons ; en tentant de se protéger de cette violence exprimée par des interprétations ou des efforts de compréhension ; ou encore en y trouvant l'accord avec une violence intérieure. À les écouter avec attention, c'est la violence qui ressort de ces juxtapositions, la violence des jeunes en désarroi, dont l'identité se révèle ainsi à vif, désorganisée, sans autre perspective que ce cri d'appel. Nous

6. Diam's, « TS ».

La responsabilité de ceux qui sont « aux prises » avec les adolescents est décisive, par la manière dont ils tiennent compte de ces manifestations, à l'égard des solutions que l'adolescent pourra mettre en œuvre pour retomber sur ses pieds – si je puis dire –, ou non. À cet égard, Martine Lerude, avec qui je mène depuis plusieurs années un travail de recherche sur les adolescents, avait récemment une formule qui illustre bien ce point. Elle disait que les marques d'identité des enfants ou des adolescents sont « en compétition », c'est-à-dire que les différentes facettes de leur identité sont en désordre, en compétition les unes par rapport aux autres. Ils ne savent pas très bien à laquelle de ces facettes accorder la priorité. Quand les enfants ou les adolescents se lancent dans un choix et se fixent ainsi une priorité, quand ils se montrent subitement déterminés, dans un « Je veux devenir... », ou un « Je veux faire ceci... », les autres versants de leur identité s'ordonnent autour de cette priorité. Outre le fait que cette référence à la « compétition » reflète bien la relativité des références du monde actuel, elle montre que les adolescents ne savent pas très bien suivant quelle logique organiser leur identité en désordre. L'accueil et la compréhension des interlocuteurs qu'ils rencontrent dans leurs parcours sont déterminants pour qu'ils puissent affirmer ces priorités et oser leurs propres initiatives.

Ainsi, l'adolescent déprimé réagira de manières différentes :

- si son entourage le bouscule pour qu'il « prenne sur lui », ne reconnaissant pas sa souffrance ;
- s'il est catalogué « malade » et traité sans détour par un traitement antidépresseur ;
- ou s'il est accompagné dans les tâtonnements de ses initiatives pour lui permettre progressivement de prendre confiance en lui.

De même, considérer le vol d'Alexandre comme un pur acte de délinquance a des conséquences différentes que de le traiter comme l'appel à un interdit... pour le père.

Le rap comme appel

La manière dont sont structurées les chansons rap relève de ce type d'appel. Ces chansons scandent, martèlent des mots, des slogans, des juxtapositions choquantes de situations, dont la proximité joue sur des assonances. Les paroles donnent lieu à une forme de poésie rude, violente, crue, sans qu'elles débouchent sur la mise en forme d'une histoire structurée, d'une revendication idéologique ou politique constituée, ni d'une aspiration affirmée à la jouissance. On peut rappeler, comme autre exemple de ces modalités crues de l'expression des jeunes, qu'un film de ces dernières années de Ken Loach, *Sweet Sixteen* qu'on peut traduire par « Tendre adolescence », a été interdit aux moins de 18 ans au Royaume-Uni en raison de la violence des dialogues.

Quand cette histoire est ordonnée, c'est dans le sens d'un appel, et d'un appel frais et idéal qui tranche avec la violence de fond.

« Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un...

Quelqu'un de bien parce que je reviens de loin, je veux...

Je veux partir pour mieux revenir...

Et devenir quelqu'un⁶. »

Les textes nous saisissent par la violence des évocations et par les allusions sans pudeur, par la grossièreté de certaines formules – « nique ta mère » – qui tranchent avec le désarroi des situations évoquées, ou les propos désespérés.

Chacun peut y réagir de manière différente : en voulant se boucher les oreilles et en proposant d'interdire de telles chansons ; en tentant de se protéger de cette violence exprimée par des interprétations ou des efforts de compréhension ; ou encore en y trouvant l'accord avec une violence intérieure. À les écouter avec attention, c'est la violence qui ressort de ces juxtapositions, la violence des jeunes en désarroi, dont l'identité se révèle ainsi à vif, désorganisée, sans autre perspective que ce cri d'appel. Nous

6. Diam's, « TS ».

savons comment voici quelques mois, des députés français, un ministre même, ont proposé de censurer ce type de chansons. Comment concevoir de censurer une expression de désarrois, alors que la mise en forme de cette expression réussit justement à faire entendre la réalité – de violences insupportables – qu'elle veut suggérer ? C'est de la part de ces jeunes une expression de souffrance structurée qui tranche avec son explosion massive dans les crises des banlieues de ces dernières années, et qui mérite l'attention des adultes. Ce qui reste dans le registre de la provocation, de la monstration, est néanmoins structuré. Le rap se rapproche de ce que nous travaillons ici dans les mises en scène de paroles qui ne peuvent se dire et à plus forte raison être entendues. Nous avons à tenir compte et à respecter cette mise en forme – ce qui ne veut pas dire la cautionner – , afin d'y repérer des possibilités de compréhension.

Nous pourrions encore mentionner un film, *8 Mile*, d'Eminem, chanteur rap, qui retrace le parcours d'un jeune chanteur en difficulté. Il échoue régulièrement dans les *battles*, affrontements entre rappeurs, consistant en des face-à-face, où il s'agit de s'injurier l'un l'autre de la meilleure manière, le public étant juge. Sa mère, avec qui il cohabite, entretient une relation de couple avec un de ses propres camarades de classe, qui finit par la laisser tomber. Le jour où la mère endosse à nouveau sa responsabilité de mère, l'invite à table par un « je suis ta mère », il trouve le fil de la réussite dans les *battles*. Son astuce consiste à se disqualifier avant que l'adversaire ne soit invité à l'injurier, ce qui laisse ce dernier sans arme. Nous voyons là qu'en regard de ce type de manifestations, l'adolescent attend et sollicite la fiabilité de l'adulte.

Dans ce mode de chanson, la souffrance de l'adolescent n'est pas élaborée dans une théorisation dont il ferait son propre discours, mais est montrée à l'autre, à charge pour l'auditeur de la prendre en compte pour s'en défendre, ou pour y apporter sa propre tentative de compréhension.

Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu

Comprendre est une chose, intervenir en est une autre. Ces mises en scène sont difficiles à aborder, elles ne s'adressent pas à un témoin qui serait pour le sujet comme un semblable. Il est sollicité comme une autorité symbolique susceptible d'engager sa responsabilité en tentant de comprendre et « d'entendre » ce qui se donne « à voir », pour pouvoir en parler plus tard. La gravité de ce qui est en jeu se révèle *a contrario* quand elle n'est pas reconnue comme telle, car le sujet se précipite dans le passage à l'acte par désespoir.

Cette monstration est différente d'autres manifestations exubérantes ou théâtrales telles celles de l'hystérie. Ce sont des témoignages de la désorganisation de l'équilibre du psychisme d'un être qui se révèlent dans son corps et que recouvrent souvent des expressions du langage courant : « avoir les jambes coupées », « trembler de tous ses membres », « avoir le cœur qui bat », « être aveuglée d'amour », qui de près ou de loin sont des expressions par le corps de désirs sexuels jugés par le sujet incompatibles avec sa rigueur morale. Ce sont des manifestations de névrose, où la souffrance ou le frein dans le corps témoignent de ce que le sujet est empêtré dans une contradiction. Il s'en plaint, et sa plainte et sa demande d'aide sont des leviers pour ceux qui sont amenés à lui permettre de trouver une issue à ces contradictions. Dans les acting-out, nous l'avons vu, le sujet ne souffre pas, n'exprime pas une plainte qui témoignerait qu'il assume le réel d'une contradiction, alors qu'il récuse ce qu'il montre. En revanche, le témoin éprouve une souffrance à la place de l'enfant ou de l'adolescent, alors que celui-ci ne la prend pas en compte. La contradiction est du côté de l'enfant, la souffrance du côté de l'adulte. Nous voyons se préciser ici ce qui caractérise la forme des manifestations symptomatiques actuelles. Quand nous souffrons, c'est un symptôme, c'est-à-dire que nous ressentons la charge douloureuse d'une contradiction entre ce que nous désirons intentionnellement ou à notre insu et ce qui nous est refusé ou impossible à réaliser de ce désir. La peine est liée au poids de la contradiction assumée. Ici, la

savons comment voici quelques mois, des députés français, un ministre même, ont proposé de censurer ce type de chansons. Comment concevoir de censurer une expression de désarrois, alors que la mise en forme de cette expression réussit justement à faire entendre la réalité – de violences insupportables – qu'elle veut suggérer ? C'est de la part de ces jeunes une expression de souffrance structurée qui tranche avec son explosion massive dans les crises des banlieues de ces dernières années, et qui mérite l'attention des adultes. Ce qui reste dans le registre de la provocation, de la monstration, est néanmoins structuré. Le rap se rapproche de ce que nous travaillons ici dans les mises en scène de paroles qui ne peuvent se dire et à plus forte raison être entendues. Nous avons à tenir compte et à respecter cette mise en forme – ce qui ne veut pas dire la cautionner – , afin d'y repérer des possibilités de compréhension.

Nous pourrions encore mentionner un film, *8 Mile*, d'Eminem, chanteur rap, qui retrace le parcours d'un jeune chanteur en difficulté. Il échoue régulièrement dans les *battles*, affrontements entre rappeurs, consistant en des face-à-face, où il s'agit de s'injurier l'un l'autre de la meilleure manière, le public étant juge. Sa mère, avec qui il cohabite, entretient une relation de couple avec un de ses propres camarades de classe, qui finit par la laisser tomber. Le jour où la mère endosse à nouveau sa responsabilité de mère, l'invite à table par un « je suis ta mère », il trouve le fil de la réussite dans les *battles*. Son astuce consiste à se disqualifier avant que l'adversaire ne soit invité à l'injurier, ce qui laisse ce dernier sans arme. Nous voyons là qu'en regard de ce type de manifestations, l'adolescent attend et sollicite la fiabilité de l'adulte.

Dans ce mode de chanson, la souffrance de l'adolescent n'est pas élaborée dans une théorisation dont il ferait son propre discours, mais est montrée à l'autre, à charge pour l'auditeur de la prendre en compte pour s'en défendre, ou pour y apporter sa propre tentative de compréhension.

Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu

Comprendre est une chose, intervenir en est une autre. Ces mises en scène sont difficiles à aborder, elles ne s'adressent pas à un témoin qui serait pour le sujet comme un semblable. Il est sollicité comme une autorité symbolique susceptible d'engager sa responsabilité en tentant de comprendre et « d'entendre » ce qui se donne « à voir », pour pouvoir en parler plus tard. La gravité de ce qui est en jeu se révèle *a contrario* quand elle n'est pas reconnue comme telle, car le sujet se précipite dans le passage à l'acte par désespoir.

Cette monstration est différente d'autres manifestations exubérantes ou théâtrales telles celles de l'hystérie. Ce sont des témoignages de la désorganisation de l'équilibre du psychisme d'un être qui se révèlent dans son corps et que recouvrent souvent des expressions du langage courant : « avoir les jambes coupées », « trembler de tous ses membres », « avoir le cœur qui bat », « être aveuglée d'amour », qui de près ou de loin sont des expressions par le corps de désirs sexuels jugés par le sujet incompatibles avec sa rigueur morale. Ce sont des manifestations de névrose, où la souffrance ou le frein dans le corps témoignent de ce que le sujet est empêtré dans une contradiction. Il s'en plaint, et sa plainte et sa demande d'aide sont des leviers pour ceux qui sont amenés à lui permettre de trouver une issue à ces contradictions. Dans les acting-out, nous l'avons vu, le sujet ne souffre pas, n'exprime pas une plainte qui témoignerait qu'il assume le réel d'une contradiction, alors qu'il récuse ce qu'il montre. En revanche, le témoin éprouve une souffrance à la place de l'enfant ou de l'adolescent, alors que celui-ci ne la prend pas en compte. La contradiction est du côté de l'enfant, la souffrance du côté de l'adulte. Nous voyons se préciser ici ce qui caractérise la forme des manifestations symptomatiques actuelles. Quand nous souffrons, c'est un symptôme, c'est-à-dire que nous ressentons la charge douloureuse d'une contradiction entre ce que nous désirons intentionnellement ou à notre insu et ce qui nous est refusé ou impossible à réaliser de ce désir. La peine est liée au poids de la contradiction assumée. Ici, la

savons comment voici quelques mois, des députés français, un ministre même, ont proposé de censurer ce type de chansons. Comment concevoir de censurer une expression de désarrois, alors que la mise en forme de cette expression réussit justement à faire entendre la réalité – de violences insupportables – qu'elle veut suggérer ? C'est de la part de ces jeunes une expression de souffrance structurée qui tranche avec son explosion massive dans les crises des banlieues de ces dernières années, et qui mérite l'attention des adultes. Ce qui reste dans le registre de la provocation, de la monstration, est néanmoins structuré. Le rap se rapproche de ce que nous travaillons ici dans les mises en scène de paroles qui ne peuvent se dire et à plus forte raison être entendues. Nous avons à tenir compte et à respecter cette mise en forme – ce qui ne veut pas dire la cautionner – , afin d'y repérer des possibilités de compréhension.

Nous pourrions encore mentionner un film, *8 Mile*, d'Eminem, chanteur rap, qui retrace le parcours d'un jeune chanteur en difficulté. Il échoue régulièrement dans les *battles*, affrontements entre rappeurs, consistant en des face-à-face, où il s'agit de s'injurier l'un l'autre de la meilleure manière, le public étant juge. Sa mère, avec qui il cohabite, entretient une relation de couple avec un de ses propres camarades de classe, qui finit par la laisser tomber. Le jour où la mère endosse à nouveau sa responsabilité de mère, l'invite à table par un « je suis ta mère », il trouve le fil de la réussite dans les *battles*. Son astuce consiste à se disqualifier avant que l'adversaire ne soit invité à l'injurier, ce qui laisse ce dernier sans arme. Nous voyons là qu'en regard de ce type de manifestations, l'adolescent attend et sollicite la fiabilité de l'adulte.

Dans ce mode de chanson, la souffrance de l'adolescent n'est pas élaborée dans une théorisation dont il ferait son propre discours, mais est montrée à l'autre, à charge pour l'auditeur de la prendre en compte pour s'en défendre, ou pour y apporter sa propre tentative de compréhension.

Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu

Comprendre est une chose, intervenir en est une autre. Ces mises en scène sont difficiles à aborder, elles ne s'adressent pas à un témoin qui serait pour le sujet comme un semblable. Il est sollicité comme une autorité symbolique susceptible d'engager sa responsabilité en tentant de comprendre et « d'entendre » ce qui se donne « à voir », pour pouvoir en parler plus tard. La gravité de ce qui est en jeu se révèle *a contrario* quand elle n'est pas reconnue comme telle, car le sujet se précipite dans le passage à l'acte par désespoir.

Cette monstration est différente d'autres manifestations exubérantes ou théâtrales telles celles de l'hystérie. Ce sont des témoignages de la désorganisation de l'équilibre du psychisme d'un être qui se révèlent dans son corps et que recouvrent souvent des expressions du langage courant : « avoir les jambes coupées », « trembler de tous ses membres », « avoir le cœur qui bat », « être aveuglée d'amour », qui de près ou de loin sont des expressions par le corps de désirs sexuels jugés par le sujet incompatibles avec sa rigueur morale. Ce sont des manifestations de névrose, où la souffrance ou le frein dans le corps témoignent de ce que le sujet est empêtré dans une contradiction. Il s'en plaint, et sa plainte et sa demande d'aide sont des leviers pour ceux qui sont amenés à lui permettre de trouver une issue à ces contradictions. Dans les acting-out, nous l'avons vu, le sujet ne souffre pas, n'exprime pas une plainte qui témoignerait qu'il assume le réel d'une contradiction, alors qu'il récuse ce qu'il montre. En revanche, le témoin éprouve une souffrance à la place de l'enfant ou de l'adolescent, alors que celui-ci ne la prend pas en compte. La contradiction est du côté de l'enfant, la souffrance du côté de l'adulte. Nous voyons se préciser ici ce qui caractérise la forme des manifestations symptomatiques actuelles. Quand nous souffrons, c'est un symptôme, c'est-à-dire que nous ressentons la charge douloureuse d'une contradiction entre ce que nous désirons intentionnellement ou à notre insu et ce qui nous est refusé ou impossible à réaliser de ce désir. La peine est liée au poids de la contradiction assumée. Ici, la

savons comment voici quelques mois, des députés français, un ministre même, ont proposé de censurer ce type de chansons. Comment concevoir de censurer une expression de désarroi, alors que la mise en forme de cette expression réussit justement à faire entendre la réalité – de violences insupportables – qu'elle veut suggérer ? C'est de la part de ces jeunes une expression de souffrance structurée qui tranche avec son explosion massive dans les crises des banlieues de ces dernières années, et qui mérite l'attention des adultes. Ce qui reste dans le registre de la provocation, de la monstration, est néanmoins structuré. Le rap se rapproche de ce que nous travaillons ici dans les mises en scène de paroles qui ne peuvent se dire et à plus forte raison être entendues. Nous avons à tenir compte et à respecter cette mise en forme – ce qui ne veut pas dire la cautionner – , afin d'y repérer des possibilités de compréhension.

Nous pourrions encore mentionner un film, *8 Mile*, d'Eminem, chanteur rap, qui retrace le parcours d'un jeune chanteur en difficulté. Il échoue régulièrement dans les *battles*, affrontements entre rappeurs, consistant en des face-à-face, où il s'agit de s'injurier l'un l'autre de la meilleure manière, le public étant juge. Sa mère, avec qui il cohabite, entretient une relation de couple avec un de ses propres camarades de classe, qui finit par la laisser tomber. Le jour où la mère endosse à nouveau sa responsabilité de mère, l'invite à table par un « je suis ta mère », il trouve le fil de la réussite dans les *battles*. Son astuce consiste à se disqualifier avant que l'adversaire ne soit invité à l'injurier, ce qui laisse ce dernier sans arme. Nous voyons là qu'en regard de ce type de manifestations, l'adolescent attend et sollicite la fiabilité de l'adulte.

Dans ce mode de chanson, la souffrance de l'adolescent n'est pas élaborée dans une théorisation dont il ferait son propre discours, mais est montrée à l'autre, à charge pour l'auditeur de la prendre en compte pour s'en défendre, ou pour y apporter sa propre tentative de compréhension.

Les adultes invités à « entendre » ce qui est vu

Comprendre est une chose, intervenir en est une autre. Ces mises en scène sont difficiles à aborder, elles ne s'adressent pas à un témoin qui serait pour le sujet comme un semblable. Il est sollicité comme une autorité symbolique susceptible d'engager sa responsabilité en tentant de comprendre et « d'entendre » ce qui se donne « à voir », pour pouvoir en parler plus tard. La gravité de ce qui est en jeu se révèle *a contrario* quand elle n'est pas reconnue comme telle, car le sujet se précipite dans le passage à l'acte par désespoir.

Cette monstration est différente d'autres manifestations exubérantes ou théâtrales telles celles de l'hystérie. Ce sont des témoignages de la désorganisation de l'équilibre du psychisme d'un être qui se révèlent dans son corps et que recouvrent souvent des expressions du langage courant : « avoir les jambes coupées », « trembler de tous ses membres », « avoir le cœur qui bat », « être aveuglée d'amour », qui de près ou de loin sont des expressions par le corps de désirs sexuels jugés par le sujet incompatibles avec sa rigueur morale. Ce sont des manifestations de névrose, où la souffrance ou le frein dans le corps témoignent de ce que le sujet est empêtré dans une contradiction. Il s'en plaint, et sa plainte et sa demande d'aide sont des leviers pour ceux qui sont amenés à lui permettre de trouver une issue à ces contradictions. Dans les acting-out, nous l'avons vu, le sujet ne souffre pas, n'exprime pas une plainte qui témoignerait qu'il assume le réel d'une contradiction, alors qu'il récuse ce qu'il montre. En revanche, le témoin éprouve une souffrance à la place de l'enfant ou de l'adolescent, alors que celui-ci ne la prend pas en compte. La contradiction est du côté de l'enfant, la souffrance du côté de l'adulte. Nous voyons se préciser ici ce qui caractérise la forme des manifestations symptomatiques actuelles. Quand nous souffrons, c'est un symptôme, c'est-à-dire que nous ressentons la charge douloureuse d'une contradiction entre ce que nous désirons intentionnellement ou à notre insu et ce qui nous est refusé ou impossible à réaliser de ce désir. La peine est liée au poids de la contradiction assumée. Ici, la

contradiction n'est pas reconnue par le sujet, mais est montrée aux autres, notamment au témoin qui en tient compte. La contradiction et la souffrance qu'elle engendre sont artificiellement dissociées. C'est un déni. La manifestation est constituée par la somme de la contradiction et de la souffrance. L'identité de chacun est alors dans cet « entre-deux », qui peut se représenter comme un lieu de résonance de la souffrance de l'un en l'autre, comme un temps de difficulté passagère où l'enfant ou l'adolescent ne peut encore assumer sa propre souffrance, qu'il montre et dénie en même temps, avant de pouvoir l'assumer et s'y appuyer pour forger son identité propre. La difficulté consiste à respecter cet écart – qui est la division intérieure mise en scène – en un premier temps, afin de permettre une solution ultérieurement et d'éviter le passage à l'acte proprement dit. Si cet « entre-deux » n'est pas respecté, s'il est menacé, l'enfant ou l'adolescent bascule dans le passage à l'acte, s'éjecte, se « fiche en l'air », puisque cet écart est le support de son identité.

Nous touchons ici aux difficultés d'intervention pour le témoin, pour au moins trois raisons :

– comme la souffrance de l'enfant ou de l'adolescent tient à la défaillance de l'autorité symbolique de ses proches, il adresse, à son insu, les mises en scène de sa parole à ceux qui sont pour lui dans des places de responsabilité dans la vie sociale, comme les enseignants, les directeurs d'institutions, les éducateurs, les soignants, les infirmières scolaires, etc. À ce titre ils sont chargés, à leur corps défendant, d'un « transfert sauvage » – à distinguer du « transfert » mentionné auparavant –, en ce sens qu'ils sont incontestablement « investis » par l'enfant ou l'adolescent, sans être d'emblée dans une disponibilité d'écoute. Ils sont loin de supposer la gravité de cette attente, ou encore celle de la recherche d'une autorité symbolique qui permette peu à peu à l'adolescent de retrouver le sens de sa mise en acte ;

– l'avidité du jeune tient à la logique même de cette mise en scène, puisqu'il imagine que l'interlocuteur qu'il sollicite comme témoin « sait tout » de lui ou d'elle. Il n'est pas supposé savoir, il « sait », il devine tout ce que le jeune a dans la

tête, difficulté fréquemment rencontrée avec l'enfant ou l'adolescent qui reste silencieux et refuse de parler. Dans le cas de ces mises en acte, cette difficulté est exacerbée. L'adolescent suppose que l'autre sait pour lui, et d'autant mieux que la mise en scène semble « parler pour lui⁷ ». Il convient alors avant tout que l'interlocuteur propose à l'adolescent sa parole comme un appui fiable. Par exemple, les questions qu'un adulte pose à un enfant ou à un adolescent manifestent l'ignorance du premier en ce qui le concerne. Quand il l'interroge, il prend appui sur ce qu'il ne sait pas, et sur son intérêt pour l'enfant, c'est-à-dire sur le rapport qu'il entretient avec son propre désir. Cette introduction du questionnement par la parole brise le fantasme entretenu par l'adolescent de la toute-puissance de son interlocuteur, « devin » supposé. C'est sur cette marque d'authenticité que l'enfant ou l'adolescent prend appui à son tour.

Bien au contraire, les mises en scène révèlent une forme d'ignorance de l'enfant ou de l'adolescent comme de celui qui en est témoin. L'exemple de Marie le montre bien. C'est dans l'« entre-deux », entre l'adulte, ici la mère, et son enfant que se situe ce qu'on nomme « le symptôme », c'est-à-dire entre le savoir qui ressort de la mise en scène et sa mère qui souffre. Si cette adolescente refuse de venir au premier rendez-vous, il est important de maintenir la rencontre prévue avec la mère. À ce moment l'adolescente est encore dans le déni, et la mère dans la souffrance. Cette répartition de responsabilité entre l'adolescent – celui qui porte la contradiction – et le témoin – celui qui est chargé de la souffrance – justifie de poursuivre des entretiens avec les parents si nécessaire, afin de réintroduire progressivement par la parole le sens de ce qui est ainsi mis en scène et d'en permettre une forme de reconnaissance ;

– la troisième difficulté tient à ne pas céder à l'évidence apparente du sens qui ressort de la mise en scène. La réaction du témoin est guidée par ce qu'il perçoit comme une évidence,

7. Je renvoie sur ce point à un court texte de Jean Bergès qui m'a beaucoup conforté, dans des moments éprouvants comme en connaissent ceux qui travaillent avec des adolescents, sur la nécessité de parler à l'adolescent en retour de son silence. J. Bergès, « Adolescents impasse », *Psychanalyse de l'enfant, Climis*, tome 2, n° 6, Paris, 1989, p. 47-50.

contradiction n'est pas reconnue par le sujet, mais est montrée aux autres, notamment au témoin qui en tient compte. La contradiction et la souffrance qu'elle engendre sont artificiellement dissociées. C'est un déni. La manifestation est constituée par la somme de la contradiction et de la souffrance. L'identité de chacun est alors dans cet « entre-deux », qui peut se représenter comme un lieu de résonance de la souffrance de l'un en l'autre, comme un temps de difficulté passagère où l'enfant ou l'adolescent ne peut encore assumer sa propre souffrance, qu'il montre et dénie en même temps, avant de pouvoir l'assumer et s'y appuyer pour forger son identité propre. La difficulté consiste à respecter cet écart – qui est la division intérieure mise en scène – en un premier temps, afin de permettre une solution ultérieurement et d'éviter le passage à l'acte proprement dit. Si cet « entre-deux » n'est pas respecté, s'il est menacé, l'enfant ou l'adolescent bascule dans le passage à l'acte, s'éjecte, se « fiche en l'air », puisque cet écart est le support de son identité.

Nous touchons ici aux difficultés d'intervention pour le témoin, pour au moins trois raisons :

– comme la souffrance de l'enfant ou de l'adolescent tient à la défaillance de l'autorité symbolique de ses proches, il adresse, à son insu, les mises en scène de sa parole à ceux qui sont pour lui dans des places de responsabilité dans la vie sociale, comme les enseignants, les directeurs d'institutions, les éducateurs, les soignants, les infirmières scolaires, etc. À ce titre ils sont chargés, à leur corps défendant, d'un « transfert sauvage » – à distinguer du « transfert » mentionné auparavant –, en ce sens qu'ils sont incontestablement « investis » par l'enfant ou l'adolescent, sans être d'emblée dans une disponibilité d'écoute. Ils sont loin de supposer la gravité de cette attente, ou encore celle de la recherche d'une autorité symbolique qui permette peu à peu à l'adolescent de retrouver le sens de sa mise en acte ;

– l'avidité du jeune tient à la logique même de cette mise en scène, puisqu'il imagine que l'interlocuteur qu'il sollicite comme témoin « sait tout » de lui ou d'elle. Il n'est pas supposé savoir, il « sait », il devine tout ce que le jeune a dans la

tête, difficulté fréquemment rencontrée avec l'enfant ou l'adolescent qui reste silencieux et refuse de parler. Dans le cas de ces mises en acte, cette difficulté est exacerbée. L'adolescent suppose que l'autre sait pour lui, et d'autant mieux que la mise en scène semble « parler pour lui⁷ ». Il convient alors avant tout que l'interlocuteur propose à l'adolescent sa parole comme un appui fiable. Par exemple, les questions qu'un adulte pose à un enfant ou à un adolescent manifestent l'ignorance du premier en ce qui le concerne. Quand il l'interroge, il prend appui sur ce qu'il ne sait pas, et sur son intérêt pour l'enfant, c'est-à-dire sur le rapport qu'il entretient avec son propre désir. Cette introduction du questionnement par la parole brise le fantasme entretenu par l'adolescent de la toute-puissance de son interlocuteur, « devin » supposé. C'est sur cette marque d'authenticité que l'enfant ou l'adolescent prend appui à son tour.

Bien au contraire, les mises en scène révèlent une forme d'ignorance de l'enfant ou de l'adolescent comme de celui qui en est témoin. L'exemple de Marie le montre bien. C'est dans l'« entre-deux », entre l'adulte, ici la mère, et son enfant que se situe ce qu'on nomme « le symptôme », c'est-à-dire entre le savoir qui ressort de la mise en scène et sa mère qui souffre. Si cette adolescente refuse de venir au premier rendez-vous, il est important de maintenir la rencontre prévue avec la mère. À ce moment l'adolescente est encore dans le déni, et la mère dans la souffrance. Cette répartition de responsabilité entre l'adolescent – celui qui porte la contradiction – et le témoin – celui qui est chargé de la souffrance – justifie de poursuivre des entretiens avec les parents si nécessaire, afin de réintroduire progressivement par la parole le sens de ce qui est ainsi mis en scène et d'en permettre une forme de reconnaissance ;

– la troisième difficulté tient à ne pas céder à l'évidence apparente du sens qui ressort de la mise en scène. La réaction du témoin est guidée par ce qu'il perçoit comme une évidence,

7. Je renvoie sur ce point à un court texte de Jean Bergès qui m'a beaucoup conforté, dans des moments éprouvants comme en connaissent ceux qui travaillent avec des adolescents, sur la nécessité de parler à l'adolescent en retour de son silence. J. Bergès, « Adolescents impasse », *Psychanalyse de l'enfant, Climis*, tome 2, n° 6, Paris, 1989, p. 47-50.

contradiction n'est pas reconnue par le sujet, mais est montrée aux autres, notamment au témoin qui en tient compte. La contradiction et la souffrance qu'elle engendre sont artificiellement dissociées. C'est un déni. La manifestation est constituée par la somme de la contradiction et de la souffrance. L'identité de chacun est alors dans cet « entre-deux », qui peut se représenter comme un lieu de résonance de la souffrance de l'un en l'autre, comme un temps de difficulté passagère où l'enfant ou l'adolescent ne peut encore assumer sa propre souffrance, qu'il montre et dénie en même temps, avant de pouvoir l'assumer et s'y appuyer pour forger son identité propre. La difficulté consiste à respecter cet écart – qui est la division intérieure mise en scène – en un premier temps, afin de permettre une solution ultérieurement et d'éviter le passage à l'acte proprement dit. Si cet « entre-deux » n'est pas respecté, s'il est menacé, l'enfant ou l'adolescent bascule dans le passage à l'acte, s'éjecte, se « fiche en l'air », puisque cet écart est le support de son identité.

Nous touchons ici aux difficultés d'intervention pour le témoin, pour au moins trois raisons :

– comme la souffrance de l'enfant ou de l'adolescent tient à la défaillance de l'autorité symbolique de ses proches, il adresse, à son insu, les mises en scène de sa parole à ceux qui sont pour lui dans des places de responsabilité dans la vie sociale, comme les enseignants, les directeurs d'institutions, les éducateurs, les soignants, les infirmières scolaires, etc. À ce titre ils sont chargés, à leur corps défendant, d'un « transfert sauvage » – à distinguer du « transfert » mentionné auparavant –, en ce sens qu'ils sont incontestablement « investis » par l'enfant ou l'adolescent, sans être d'emblée dans une disponibilité d'écoute. Ils sont loin de supposer la gravité de cette attente, ou encore celle de la recherche d'une autorité symbolique qui permette peu à peu à l'adolescent de retrouver le sens de sa mise en acte ;

– l'avidité du jeune tient à la logique même de cette mise en scène, puisqu'il imagine que l'interlocuteur qu'il sollicite comme témoin « sait tout » de lui ou d'elle. Il n'est pas supposé savoir, il « sait », il devine tout ce que le jeune a dans la

tête, difficulté fréquemment rencontrée avec l'enfant ou l'adolescent qui reste silencieux et refuse de parler. Dans le cas de ces mises en acte, cette difficulté est exacerbée. L'adolescent suppose que l'autre sait pour lui, et d'autant mieux que la mise en scène semble « parler pour lui⁷ ». Il convient alors avant tout que l'interlocuteur propose à l'adolescent sa parole comme un appui fiable. Par exemple, les questions qu'un adulte pose à un enfant ou à un adolescent manifestent l'ignorance du premier en ce qui le concerne. Quand il l'interroge, il prend appui sur ce qu'il ne sait pas, et sur son intérêt pour l'enfant, c'est-à-dire sur le rapport qu'il entretient avec son propre désir. Cette introduction du questionnement par la parole brise le fantasme entretenu par l'adolescent de la toute-puissance de son interlocuteur, « devin » supposé. C'est sur cette marque d'authenticité que l'enfant ou l'adolescent prend appui à son tour.

Bien au contraire, les mises en scène révèlent une forme d'ignorance de l'enfant ou de l'adolescent comme de celui qui en est témoin. L'exemple de Marie le montre bien. C'est dans l'« entre-deux », entre l'adulte, ici la mère, et son enfant que se situe ce qu'on nomme « le symptôme », c'est-à-dire entre le savoir qui ressort de la mise en scène et sa mère qui souffre. Si cette adolescente refuse de venir au premier rendez-vous, il est important de maintenir la rencontre prévue avec la mère. À ce moment l'adolescente est encore dans le déni, et la mère dans la souffrance. Cette répartition de responsabilité entre l'adolescent – celui qui porte la contradiction – et le témoin – celui qui est chargé de la souffrance – justifie de poursuivre des entretiens avec les parents si nécessaire, afin de réintroduire progressivement par la parole le sens de ce qui est ainsi mis en scène et d'en permettre une forme de reconnaissance ;

– la troisième difficulté tient à ne pas céder à l'évidence apparente du sens qui ressort de la mise en scène. La réaction du témoin est guidée par ce qu'il perçoit comme une évidence,

7. Je renvoie sur ce point à un court texte de Jean Bergès qui m'a beaucoup conforté, dans des moments éprouvants comme en connaissent ceux qui travaillent avec des adolescents, sur la nécessité de parler à l'adolescent en retour de son silence. J. Bergès, « Adolescents impasse », *Psychanalyse de l'enfant, Climis*, tome 2, n° 6, Paris, 1989, p. 47-50.

contradiction n'est pas reconnue par le sujet, mais est montrée aux autres, notamment au témoin qui en tient compte. La contradiction et la souffrance qu'elle engendre sont artificiellement dissociées. C'est un déni. La manifestation est constituée par la somme de la contradiction et de la souffrance. L'identité de chacun est alors dans cet « entre-deux », qui peut se représenter comme un lieu de résonance de la souffrance de l'un en l'autre, comme un temps de difficulté passagère où l'enfant ou l'adolescent ne peut encore assumer sa propre souffrance, qu'il montre et dénie en même temps, avant de pouvoir l'assumer et s'y appuyer pour forger son identité propre. La difficulté consiste à respecter cet écart – qui est la division intérieure mise en scène – en un premier temps, afin de permettre une solution ultérieurement et d'éviter le passage à l'acte proprement dit. Si cet « entre-deux » n'est pas respecté, s'il est menacé, l'enfant ou l'adolescent bascule dans le passage à l'acte, s'éjecte, se « fiche en l'air », puisque cet écart est le support de son identité.

Nous touchons ici aux difficultés d'intervention pour le témoin, pour au moins trois raisons :

– comme la souffrance de l'enfant ou de l'adolescent tient à la défaillance de l'autorité symbolique de ses proches, il adresse, à son insu, les mises en scène de sa parole à ceux qui sont pour lui dans des places de responsabilité dans la vie sociale, comme les enseignants, les directeurs d'institutions, les éducateurs, les soignants, les infirmières scolaires, etc. À ce titre ils sont chargés, à leur corps défendant, d'un « transfert sauvage » – à distinguer du « transfert » mentionné auparavant –, en ce sens qu'ils sont incontestablement « investis » par l'enfant ou l'adolescent, sans être d'emblée dans une disponibilité d'écoute. Ils sont loin de supposer la gravité de cette attente, ou encore celle de la recherche d'une autorité symbolique qui permette peu à peu à l'adolescent de retrouver le sens de sa mise en acte ;

– l'avidité du jeune tient à la logique même de cette mise en scène, puisqu'il imagine que l'interlocuteur qu'il sollicite comme témoin « sait tout » de lui ou d'elle. Il n'est pas supposé savoir, il « sait », il devine tout ce que le jeune a dans la

tête, difficulté fréquemment rencontrée avec l'enfant ou l'adolescent qui reste silencieux et refuse de parler. Dans le cas de ces mises en acte, cette difficulté est exacerbée. L'adolescent suppose que l'autre sait pour lui, et d'autant mieux que la mise en scène semble « parler pour lui⁷ ». Il convient alors avant tout que l'interlocuteur propose à l'adolescent sa parole comme un appui fiable. Par exemple, les questions qu'un adulte pose à un enfant ou à un adolescent manifestent l'ignorance du premier en ce qui le concerne. Quand il l'interroge, il prend appui sur ce qu'il ne sait pas, et sur son intérêt pour l'enfant, c'est-à-dire sur le rapport qu'il entretient avec son propre désir. Cette introduction du questionnement par la parole brise le fantasme entretenu par l'adolescent de la toute-puissance de son interlocuteur, « devin » supposé. C'est sur cette marque d'authenticité que l'enfant ou l'adolescent prend appui à son tour.

Bien au contraire, les mises en scène révèlent une forme d'ignorance de l'enfant ou de l'adolescent comme de celui qui en est témoin. L'exemple de Marie le montre bien. C'est dans l'« entre-deux », entre l'adulte, ici la mère, et son enfant que se situe ce qu'on nomme « le symptôme », c'est-à-dire entre le savoir qui ressort de la mise en scène et sa mère qui souffre. Si cette adolescente refuse de venir au premier rendez-vous, il est important de maintenir la rencontre prévue avec la mère. À ce moment l'adolescente est encore dans le déni, et la mère dans la souffrance. Cette répartition de responsabilité entre l'adolescent – celui qui porte la contradiction – et le témoin – celui qui est chargé de la souffrance – justifie de poursuivre des entretiens avec les parents si nécessaire, afin de réintroduire progressivement par la parole le sens de ce qui est ainsi mis en scène et d'en permettre une forme de reconnaissance ;

– la troisième difficulté tient à ne pas céder à l'évidence apparente du sens qui ressort de la mise en scène. La réaction du témoin est guidée par ce qu'il perçoit comme une évidence,

7. Je renvoie sur ce point à un court texte de Jean Bergès qui m'a beaucoup conforté, dans des moments éprouvants comme en connaissent ceux qui travaillent avec des adolescents, sur la nécessité de parler à l'adolescent en retour de son silence. J. Bergès, « Adolescents impasse », *Psychanalyse de l'enfant, Climis*, tome 2, n° 6, Paris, 1989, p. 47-50.

alors que ce sens est déconnecté du recours à la parole qui permettrait d'en rendre compte. Une intervention spontanée qui se voudrait réparatrice manque son but, amène la surenchère ou le passage à l'acte. Les plus affectivement concernés par les enfants ou les adolescents, les proches et les témoins dans les institutions, se trouvent spontanément entraînés dans une telle précipitation et dans des interventions vouées à l'échec. Il faut un temps d'explications pour leur faire saisir que l'inefficacité de leur intervention n'est pas à proprement parler une incapacité de leur part, mais qu'elle tient à une impossibilité. C'est au prix d'une telle compréhension qu'ils peuvent accepter de ne pas se laisser aller à ce qu'induit la mise en scène, de différer leurs réactions, et qu'ils peuvent supposer qu'une intervention d'un tiers n'est pas en rivalité avec la leur. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en place les conditions de la fiabilité de la parole par un interlocuteur qui fasse office d'autorité symbolique.

Soulignons que l'acting-out exige de poser de manière adaptée la réponse à apporter, pour que soit pris en compte le sens de la monstration. Aucun commentaire, aucune interprétation de ce qui est ainsi mis en scène n'est possible dans l'immédiat. L'introduction d'une temporalité dans la démarche d'aide proposée à l'adolescent est donc cruciale. Dans le cas de Marie, la rencontre initiale avec l'adulte qui est chargée de la souffrance de l'adolescent, ou qui demande, marque un premier temps. La proposition que je fais de revoir la mère est une modalité pour introduire une telle temporalité. Ce qui ne peut être élucidé maintenant sera possible plus tard. Ce « plus tard », si l'adulte proche y consent aussi, est un gage pour l'adolescent que celui-ci accepte le recours à un tiers, et c'est un point clef car l'adolescent trouve un espoir dans cette ouverture ménagée. Tout forçage de sens, ou toute interprétation hâtive ne pourraient, au mieux, qu'être récusés, mais poussent le plus souvent au passage à l'acte ou à un acte suicidaire. C'est à ce titre que J. Lacan parle, à propos de l'acting-out, non de « transfert » – qui est la relation de confiance nouée avec un interlocuteur pour permettre la résolution des névroses –, mais « d'appel au transfert », ou de « transfert

sauvage » suivant le versant où cette question est abordée⁸. Il souligne ainsi qu'un temps préalable est nécessaire pour poser les conditions d'une relation de confiance avec un interlocuteur fiable. Le « décodage » progressif de cette parole mise en scène nécessite, en un premier temps, la mise en place d'une autorité symbolique qui permette la confiance avérée en un interlocuteur, pour réintroduire une parole possible.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas dans ces mises en scène d'une exhibition perverse, où un patient dévoile ses organes génitaux à un spectateur médusé. L'exhibitionniste cherche à susciter de l'angoisse, ou un ébranlement de l'identité du spectateur, auquel il tenterait curieusement de s'identifier. À la différence de cette mise en avant du réel des organes, la construction de la mise en scène de l'acting-out adressée à un témoin est le signe que le sujet a recours à une véritable construction intérieure dans son adresse à un autre, même si cette construction se fait à son insu.

Nous voyons que si l'enfant ou l'adolescent n'a pas la garantie, par la fiabilité de son interlocuteur adulte, que sa parole est reconnue, il met en scène cette parole impossible, tout en ne pouvant s'approprier ce qu'il livre de lui-même, ni affirmer quelque chose de lui-même.

Ces exemples d'adolescents que j'ai longuement présentés ici sont plus démonstratifs que certaines mises en acte d'enfants, bien qu'organisées sur le même mode, comme la situation de Pierre l'a révélé. Je développerai plus loin en quoi ces mises en scène sont des manifestations de souffrance relevant de la logique du monde actuel, et nous verrons quels en sont les effets sur la clinique des enfants, jusqu'alors moins directement violente et transgressive. Elles révèlent la tyrannie contemporaine du regard et de l'image et l'influence d'un discours pervers, sans contradictions. Mais arrêtons-nous d'abord sur le désespoir associé aux passages à l'acte, qu'il s'agit de bien définir.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X (1962-1963), L'angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004.

alors que ce sens est déconnecté du recours à la parole qui permettrait d'en rendre compte. Une intervention spontanée qui se voudrait réparatrice manque son but, amène la surenchère ou le passage à l'acte. Les plus affectivement concernés par les enfants ou les adolescents, les proches et les témoins dans les institutions, se trouvent spontanément entraînés dans une telle précipitation et dans des interventions vouées à l'échec. Il faut un temps d'explications pour leur faire saisir que l'inefficacité de leur intervention n'est pas à proprement parler une incapacité de leur part, mais qu'elle tient à une impossibilité. C'est au prix d'une telle compréhension qu'ils peuvent accepter de ne pas se laisser aller à ce qu'induit la mise en scène, de différer leurs réactions, et qu'ils peuvent supposer qu'une intervention d'un tiers n'est pas en rivalité avec la leur. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en place les conditions de la fiabilité de la parole par un interlocuteur qui fasse office d'autorité symbolique.

Soulignons que l'acting-out exige de poser de manière adaptée la réponse à apporter, pour que soit pris en compte le sens de la monstration. Aucun commentaire, aucune interprétation de ce qui est ainsi mis en scène n'est possible dans l'immédiat. L'introduction d'une temporalité dans la démarche d'aide proposée à l'adolescent est donc cruciale. Dans le cas de Marie, la rencontre initiale avec l'adulte qui est chargée de la souffrance de l'adolescent, ou qui demande, marque un premier temps. La proposition que je fais de revoir la mère est une modalité pour introduire une telle temporalité. Ce qui ne peut être élucidé maintenant sera possible plus tard. Ce « plus tard », si l'adulte proche y consent aussi, est un gage pour l'adolescent que celui-ci accepte le recours à un tiers, et c'est un point clef car l'adolescent trouve un espoir dans cette ouverture ménagée. Tout forçage de sens, ou toute interprétation hâtive ne pourraient, au mieux, qu'être récusés, mais poussent le plus souvent au passage à l'acte ou à un acte suicidaire. C'est à ce titre que J. Lacan parle, à propos de l'acting-out, non de « transfert » – qui est la relation de confiance nouée avec un interlocuteur pour permettre la résolution des névroses –, mais « d'appel au transfert », ou de « transfert

sauvage » suivant le versant où cette question est abordée⁸. Il souligne ainsi qu'un temps préalable est nécessaire pour poser les conditions d'une relation de confiance avec un interlocuteur fiable. Le « décodage » progressif de cette parole mise en scène nécessite, en un premier temps, la mise en place d'une autorité symbolique qui permette la confiance avérée en un interlocuteur, pour réintroduire une parole possible.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas dans ces mises en scène d'une exhibition perverse, où un patient dévoile ses organes génitaux à un spectateur médusé. L'exhibitionniste cherche à susciter de l'angoisse, ou un ébranlement de l'identité du spectateur, auquel il tenterait curieusement de s'identifier. À la différence de cette mise en avant du réel des organes, la construction de la mise en scène de l'acting-out adressée à un témoin est le signe que le sujet a recours à une véritable construction intérieure dans son adresse à un autre, même si cette construction se fait à son insu.

Nous voyons que si l'enfant ou l'adolescent n'a pas la garantie, par la fiabilité de son interlocuteur adulte, que sa parole est reconnue, il met en scène cette parole impossible, tout en ne pouvant s'approprier ce qu'il livre de lui-même, ni affirmer quelque chose de lui-même.

Ces exemples d'adolescents que j'ai longuement présentés ici sont plus démonstratifs que certaines mises en acte d'enfants, bien qu'organisées sur le même mode, comme la situation de Pierre l'a révélé. Je développerai plus loin en quoi ces mises en scène sont des manifestations de souffrance relevant de la logique du monde actuel, et nous verrons quels en sont les effets sur la clinique des enfants, jusqu'alors moins directement violente et transgressive. Elles révèlent la tyrannie contemporaine du regard et de l'image et l'influence d'un discours pervers, sans contradictions. Mais arrêtons-nous d'abord sur le désespoir associé aux passages à l'acte, qu'il s'agit de bien définir.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X (1962-1963), L'angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004.

alors que ce sens est déconnecté du recours à la parole qui permettrait d'en rendre compte. Une intervention spontanée qui se voudrait réparatrice manque son but, amène la surenchère ou le passage à l'acte. Les plus affectivement concernés par les enfants ou les adolescents, les proches et les témoins dans les institutions, se trouvent spontanément entraînés dans une telle précipitation et dans des interventions vouées à l'échec. Il faut un temps d'explications pour leur faire saisir que l'inefficacité de leur intervention n'est pas à proprement parler une incapacité de leur part, mais qu'elle tient à une impossibilité. C'est au prix d'une telle compréhension qu'ils peuvent accepter de ne pas se laisser aller à ce qu'induit la mise en scène, de différer leurs réactions, et qu'ils peuvent supposer qu'une intervention d'un tiers n'est pas en rivalité avec la leur. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en place les conditions de la fiabilité de la parole par un interlocuteur qui fasse office d'autorité symbolique.

Soulignons que l'acting-out exige de poser de manière adaptée la réponse à apporter, pour que soit pris en compte le sens de la monstration. Aucun commentaire, aucune interprétation de ce qui est ainsi mis en scène n'est possible dans l'immédiat. L'introduction d'une temporalité dans la démarche d'aide proposée à l'adolescent est donc cruciale. Dans le cas de Marie, la rencontre initiale avec l'adulte qui est chargée de la souffrance de l'adolescent, ou qui demande, marque un premier temps. La proposition que je fais de revoir la mère est une modalité pour introduire une telle temporalité. Ce qui ne peut être élucidé maintenant sera possible plus tard. Ce « plus tard », si l'adulte proche y consent aussi, est un gage pour l'adolescent que celui-ci accepte le recours à un tiers, et c'est un point clef car l'adolescent trouve un espoir dans cette ouverture ménagée. Tout forçage de sens, ou toute interprétation hâtive ne pourraient, au mieux, qu'être récusés, mais poussent le plus souvent au passage à l'acte ou à un acte suicidaire. C'est à ce titre que J. Lacan parle, à propos de l'acting-out, non de « transfert » – qui est la relation de confiance nouée avec un interlocuteur pour permettre la résolution des névroses –, mais « d'appel au transfert », ou de « transfert

sauvage » suivant le versant où cette question est abordée⁸. Il souligne ainsi qu'un temps préalable est nécessaire pour poser les conditions d'une relation de confiance avec un interlocuteur fiable. Le « décodage » progressif de cette parole mise en scène nécessite, en un premier temps, la mise en place d'une autorité symbolique qui permette la confiance avérée en un interlocuteur, pour réintroduire une parole possible.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas dans ces mises en scène d'une exhibition perverse, où un patient dévoile ses organes génitaux à un spectateur médusé. L'exhibitionniste cherche à susciter de l'angoisse, ou un ébranlement de l'identité du spectateur, auquel il tenterait curieusement de s'identifier. À la différence de cette mise en avant du réel des organes, la construction de la mise en scène de l'acting-out adressée à un témoin est le signe que le sujet a recours à une véritable construction intérieure dans son adresse à un autre, même si cette construction se fait à son insu.

Nous voyons que si l'enfant ou l'adolescent n'a pas la garantie, par la fiabilité de son interlocuteur adulte, que sa parole est reconnue, il met en scène cette parole impossible, tout en ne pouvant s'approprier ce qu'il livre de lui-même, ni affirmer quelque chose de lui-même.

Ces exemples d'adolescents que j'ai longuement présentés ici sont plus démonstratifs que certaines mises en acte d'enfants, bien qu'organisées sur le même mode, comme la situation de Pierre l'a révélé. Je développerai plus loin en quoi ces mises en scène sont des manifestations de souffrance relevant de la logique du monde actuel, et nous verrons quels en sont les effets sur la clinique des enfants, jusqu'alors moins directement violente et transgressive. Elles révèlent la tyrannie contemporaine du regard et de l'image et l'influence d'un discours pervers, sans contradictions. Mais arrêtons-nous d'abord sur le désespoir associé aux passages à l'acte, qu'il s'agit de bien définir.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X (1962-1963), L'angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004.

alors que ce sens est déconnecté du recours à la parole qui permettrait d'en rendre compte. Une intervention spontanée qui se voudrait réparatrice manque son but, amène la surenchère ou le passage à l'acte. Les plus affectivement concernés par les enfants ou les adolescents, les proches et les témoins dans les institutions, se trouvent spontanément entraînés dans une telle précipitation et dans des interventions vouées à l'échec. Il faut un temps d'explications pour leur faire saisir que l'inefficacité de leur intervention n'est pas à proprement parler une incapacité de leur part, mais qu'elle tient à une impossibilité. C'est au prix d'une telle compréhension qu'ils peuvent accepter de ne pas se laisser aller à ce qu'induit la mise en scène, de différer leurs réactions, et qu'ils peuvent supposer qu'une intervention d'un tiers n'est pas en rivalité avec la leur. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en place les conditions de la fiabilité de la parole par un interlocuteur qui fasse office d'autorité symbolique.

Soulignons que l'acting-out exige de poser de manière adaptée la réponse à apporter, pour que soit pris en compte le sens de la monstration. Aucun commentaire, aucune interprétation de ce qui est ainsi mis en scène n'est possible dans l'immédiat. L'introduction d'une temporalité dans la démarche d'aide proposée à l'adolescent est donc cruciale. Dans le cas de Marie, la rencontre initiale avec l'adulte qui est chargée de la souffrance de l'adolescent, ou qui demande, marque un premier temps. La proposition que je fais de revoir la mère est une modalité pour introduire une telle temporalité. Ce qui ne peut être élucidé maintenant sera possible plus tard. Ce « plus tard », si l'adulte proche y consent aussi, est un gage pour l'adolescent que celui-ci accepte le recours à un tiers, et c'est un point clef car l'adolescent trouve un espoir dans cette ouverture ménagée. Tout forçage de sens, ou toute interprétation hâtive ne pourraient, au mieux, qu'être récusés, mais poussent le plus souvent au passage à l'acte ou à un acte suicidaire. C'est à ce titre que J. Lacan parle, à propos de l'acting-out, non de « transfert » – qui est la relation de confiance nouée avec un interlocuteur pour permettre la résolution des névroses –, mais « d'appel au transfert », ou de « transfert

sauvage » suivant le versant où cette question est abordée⁸. Il souligne ainsi qu'un temps préalable est nécessaire pour poser les conditions d'une relation de confiance avec un interlocuteur fiable. Le « décodage » progressif de cette parole mise en scène nécessite, en un premier temps, la mise en place d'une autorité symbolique qui permette la confiance avérée en un interlocuteur, pour réintroduire une parole possible.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas dans ces mises en scène d'une exhibition perverse, où un patient dévoile ses organes génitaux à un spectateur médusé. L'exhibitionniste cherche à susciter de l'angoisse, ou un ébranlement de l'identité du spectateur, auquel il tenterait curieusement de s'identifier. À la différence de cette mise en avant du réel des organes, la construction de la mise en scène de l'acting-out adressée à un témoin est le signe que le sujet a recours à une véritable construction intérieure dans son adresse à un autre, même si cette construction se fait à son insu.

Nous voyons que si l'enfant ou l'adolescent n'a pas la garantie, par la fiabilité de son interlocuteur adulte, que sa parole est reconnue, il met en scène cette parole impossible, tout en ne pouvant s'approprier ce qu'il livre de lui-même, ni affirmer quelque chose de lui-même.

Ces exemples d'adolescents que j'ai longuement présentés ici sont plus démonstratifs que certaines mises en acte d'enfants, bien qu'organisées sur le même mode, comme la situation de Pierre l'a révélé. Je développerai plus loin en quoi ces mises en scène sont des manifestations de souffrance relevant de la logique du monde actuel, et nous verrons quels en sont les effets sur la clinique des enfants, jusqu'alors moins directement violente et transgressive. Elles révèlent la tyrannie contemporaine du regard et de l'image et l'influence d'un discours pervers, sans contradictions. Mais arrêtons-nous d'abord sur le désespoir associé aux passages à l'acte, qu'il s'agit de bien définir.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X (1962-1963), L'angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004.

LE PASSAGE À L'ACTE PROPREMENT DIT

Si dans l'acting-out le sujet est littéralement dé-fait, en désarroi⁹, dans le passage à l'acte il est désespéré, car c'est sa place même qui est en jeu.

L'exemple d'Aurélie illustre ce type d'enchaînement logique. Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans que je rencontre après une tentative de suicide par des médicaments et de l'alcool. À l'occasion de l'hospitalisation, les parents découvrent, à leur grand étonnement, que leur fille s'alcoolise à bas bruit depuis quatre ans. Les entretiens que je peux avoir avec elle permettent de repérer progressivement comment l'alcoolisation était jusqu'alors la modalité trouvée par cette jeune fille pour faire surgir dans l'espace familial une figure de féminité – sous les traits de l'alcoolisme féminin – qui faisait allusion à celui de la grand-mère maternelle honnie par la mère pour ce travers. La mère avait honte de sa mère alcoolique qui ne lui offrait pas d'appui pour son identité. Elle évitait les questions de sa propre féminité en se précipitant dans une activité professionnelle intense et en s'affichant sous une prestance de « chef d'entreprise ». L'alcoolisme était pour Aurélie un biais, afin d'introduire les questions de sa féminité, sans affronter de plein fouet la susceptibilité de la mère. Pendant plusieurs années, cette mise en scène avait rencontré l'aveuglement de tous, ne suscitant aucune réaction des proches. L'échéance du baccalauréat a renouvelé l'intérêt de la mère pour sa fille, mais l'a réduit à nouveau au seul succès scolaire. Elle a réveillé chez elle le désespoir de voir sa féminité effacée et l'a fait basculer dans le passage à l'acte et la tentative de suicide.

Ne pouvant « entendre » la mise en scène de sa fille comme l'appel d'un appui à sa féminité récente, elle l'entraînait plutôt dans un déni de la féminité comme elle-même y avait été incitée par l'alcoolisme de sa mère.

Aurélie a tenté, pendant plusieurs années, de mettre en scène les questions de sa féminité. Mais l'« aveuglement » de

9. Le désarroi correspond à la désorganisation de l'arroi d'un être, comme la désorganisation d'un attelage, qui perd l'ordre qui l'anime.

la mère et la surenchère à l'occasion du bac ont réduit la fille au désespoir, la mise en scène de sa parole se révélant sans aucun effet.

On connaît certains passages à l'acte secondaires à des acting-out que S. Freud a présentés¹⁰ et que J. Lacan a repris dans des développements essentiels¹¹. C'est le cas d'une jeune homosexuelle qui se précipite du haut d'un pont quand elle rencontre dans le regard de son père la réprobation de son exposition en ville avec une femme de mauvaise vie. Elle y voit la condamnation de l'illégitimité de ce qu'elle met en scène et se sent désespérée que la reconnaissance de sa féminité soit ainsi récusée par le père. Elle se trouve piégée par la monstration de son homosexualité alors qu'elle souffre de n'avoir pu faire reconnaître l'élan de sa féminité par ses parents. J'ai pu souligner dans un travail sur cet exemple clinique¹² comment la solution de l'homosexualité résultait déjà pour cette jeune fille d'un long parcours de mises en scène. Pendant trois à quatre ans, elle avait montré « de l'avis de tous » – cette manifestation était relevée par une famille amie qu'elle fréquentait – « une tendresse et une préférence extrêmement fortes pour un petit garçon qui n'avait pas encore 3 ans ». Elle montrait ainsi comment elle pouvait faire preuve d'un sentiment maternel, qui était sa manière singulière de mettre en scène les questions de sa féminité, en évitant de réveiller trop directement la jalousie de sa mère. La durée de la mise en scène d'une féminité qui ne pouvait se revendiquer, pendant trois ans, entre l'âge de 13 ans où commence cette relation et l'âge de 16 ans, date de la naissance du petit frère, est à rapprocher du témoignage des proches afin de pouvoir apprécier l'aveuglement des parents. La conception d'un enfant par les parents, quand elle avait 16 ans, a été interprétée par cette jeune fille comme une récu-

10. S. Freud, « Psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine », dans *Psychose, névrose et perversion*, Paris, PUF, 1978, p. 245-270.

11. J. Lacan, *Le Séminaire*, Livre IV (1956-1957), *La relation d'objet*, Paris, Le Seuil, 1994 ; Livre X, *op. cit.*

12. J.-M. Forget, « Une, Autre ? » dans *Le cas de la jeune homosexuelle vue par Freud, Lacan, et quelques autres...*, Paris, Éd. Ali, 2002, p. 153-161.

LE PASSAGE À L'ACTE PROPREMENT DIT

Si dans l'acting-out le sujet est littéralement dé-fait, en désarroi⁹, dans le passage à l'acte il est désespéré, car c'est sa place même qui est en jeu.

L'exemple d'Aurélie illustre ce type d'enchaînement logique. Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans que je rencontre après une tentative de suicide par des médicaments et de l'alcool. À l'occasion de l'hospitalisation, les parents découvrent, à leur grand étonnement, que leur fille s'alcoolise à bas bruit depuis quatre ans. Les entretiens que je peux avoir avec elle permettent de repérer progressivement comment l'alcoolisation était jusqu'alors la modalité trouvée par cette jeune fille pour faire surgir dans l'espace familial une figure de féminité – sous les traits de l'alcoolisme féminin – qui faisait allusion à celui de la grand-mère maternelle honnie par la mère pour ce travers. La mère avait honte de sa mère alcoolique qui ne lui offrait pas d'appui pour son identité. Elle évitait les questions de sa propre féminité en se précipitant dans une activité professionnelle intense et en s'affichant sous une prestance de « chef d'entreprise ». L'alcoolisme était pour Aurélie un biais, afin d'introduire les questions de sa féminité, sans affronter de plein fouet la susceptibilité de la mère. Pendant plusieurs années, cette mise en scène avait rencontré l'aveuglement de tous, ne suscitant aucune réaction des proches. L'échéance du baccalauréat a renouvelé l'intérêt de la mère pour sa fille, mais l'a réduit à nouveau au seul succès scolaire. Elle a réveillé chez elle le désespoir de voir sa féminité effacée et l'a fait basculer dans le passage à l'acte et la tentative de suicide.

Ne pouvant « entendre » la mise en scène de sa fille comme l'appel d'un appui à sa féminité récente, elle l'entraînait plutôt dans un déni de la féminité comme elle-même y avait été incitée par l'alcoolisme de sa mère.

Aurélie a tenté, pendant plusieurs années, de mettre en scène les questions de sa féminité. Mais l'« aveuglement » de

9. Le désarroi correspond à la désorganisation de l'arroi d'un être, comme la désorganisation d'un attelage, qui perd l'ordre qui l'anime.

la mère et la surenchère à l'occasion du bac ont réduit la fille au désespoir, la mise en scène de sa parole se révélant sans aucun effet.

On connaît certains passages à l'acte secondaires à des acting-out que S. Freud a présentés¹⁰ et que J. Lacan a repris dans des développements essentiels¹¹. C'est le cas d'une jeune homosexuelle qui se précipite du haut d'un pont quand elle rencontre dans le regard de son père la réprobation de son exposition en ville avec une femme de mauvaise vie. Elle y voit la condamnation de l'illégitimité de ce qu'elle met en scène et se sent désespérée que la reconnaissance de sa féminité soit ainsi récusée par le père. Elle se trouve piégée par la monstration de son homosexualité alors qu'elle souffre de n'avoir pu faire reconnaître l'élan de sa féminité par ses parents. J'ai pu souligner dans un travail sur cet exemple clinique¹² comment la solution de l'homosexualité résultait déjà pour cette jeune fille d'un long parcours de mises en scène. Pendant trois à quatre ans, elle avait montré « de l'avis de tous » – cette manifestation était relevée par une famille amie qu'elle fréquentait – « une tendresse et une préférence extrêmement fortes pour un petit garçon qui n'avait pas encore 3 ans ». Elle montrait ainsi comment elle pouvait faire preuve d'un sentiment maternel, qui était sa manière singulière de mettre en scène les questions de sa féminité, en évitant de réveiller trop directement la jalousie de sa mère. La durée de la mise en scène d'une féminité qui ne pouvait se revendiquer, pendant trois ans, entre l'âge de 13 ans où commence cette relation et l'âge de 16 ans, date de la naissance du petit frère, est à rapprocher du témoignage des proches afin de pouvoir apprécier l'aveuglement des parents. La conception d'un enfant par les parents, quand elle avait 16 ans, a été interprétée par cette jeune fille comme une récu-

10. S. Freud, « Psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine », dans *Psychose, névrose et perversion*, Paris, PUF, 1978, p. 245-270.

11. J. Lacan, Le Séminaire, Livre IV (1956-1957), *La relation d'objet*, Paris, Le Seuil, 1994 ; Livre X, *op. cit.*

12. J.-M. Forget, « Une, Autre ? » dans *Le cas de la jeune homosexuelle vue par Freud, Lacan, et quelques autres...*, Paris, Éd. Ali, 2002, p. 153-161.

LE PASSAGE À L'ACTE PROPREMENT DIT

Si dans l'acting-out le sujet est littéralement dé-fait, en désarroi⁹, dans le passage à l'acte il est désespéré, car c'est sa place même qui est en jeu.

L'exemple d'Aurélie illustre ce type d'enchaînement logique. Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans que je rencontre après une tentative de suicide par des médicaments et de l'alcool. À l'occasion de l'hospitalisation, les parents découvrent, à leur grand étonnement, que leur fille s'alcoolise à bas bruit depuis quatre ans. Les entretiens que je peux avoir avec elle permettent de repérer progressivement comment l'alcoolisation était jusqu'alors la modalité trouvée par cette jeune fille pour faire surgir dans l'espace familial une figure de féminité – sous les traits de l'alcoolisme féminin – qui faisait allusion à celui de la grand-mère maternelle honnie par la mère pour ce travers. La mère avait honte de sa mère alcoolique qui ne lui offrait pas d'appui pour son identité. Elle évitait les questions de sa propre féminité en se précipitant dans une activité professionnelle intense et en s'affichant sous une prestance de « chef d'entreprise ». L'alcoolisme était pour Aurélie un biais, afin d'introduire les questions de sa féminité, sans affronter de plein fouet la susceptibilité de la mère. Pendant plusieurs années, cette mise en scène avait rencontré l'aveuglement de tous, ne suscitant aucune réaction des proches. L'échéance du baccalauréat a renouvelé l'intérêt de la mère pour sa fille, mais l'a réduit à nouveau au seul succès scolaire. Elle a réveillé chez elle le désespoir de voir sa féminité effacée et l'a fait basculer dans le passage à l'acte et la tentative de suicide.

Ne pouvant « entendre » la mise en scène de sa fille comme l'appel d'un appui à sa féminité récente, elle l'entraînait plutôt dans un déni de la féminité comme elle-même y avait été incitée par l'alcoolisme de sa mère.

Aurélie a tenté, pendant plusieurs années, de mettre en scène les questions de sa féminité. Mais l'« 'aveuglement » de

9. Le désarroi correspond à la désorganisation de l'arroi d'un être, comme la désorganisation d'un attelage, qui perd l'ordre qui l'anime.

la mère et la surenchère à l'occasion du bac ont réduit la fille au désespoir, la mise en scène de sa parole se révélant sans aucun effet.

On connaît certains passages à l'acte secondaires à des acting-out que S. Freud a présentés¹⁰ et que J. Lacan a repris dans des développements essentiels¹¹. C'est le cas d'une jeune homosexuelle qui se précipite du haut d'un pont quand elle rencontre dans le regard de son père la réprobation de son exposition en ville avec une femme de mauvaise vie. Elle y voit la condamnation de l'illégitimité de ce qu'elle met en scène et se sent désespérée que la reconnaissance de sa féminité soit ainsi récusée par le père. Elle se trouve piégée par la monstration de son homosexualité alors qu'elle souffre de n'avoir pu faire reconnaître l'élan de sa féminité par ses parents. J'ai pu souligner dans un travail sur cet exemple clinique¹² comment la solution de l'homosexualité résultait déjà pour cette jeune fille d'un long parcours de mises en scène. Pendant trois à quatre ans, elle avait montré « de l'avis de tous » – cette manifestation était relevée par une famille amie qu'elle fréquentait – « une tendresse et une préférence extrêmement fortes pour un petit garçon qui n'avait pas encore 3 ans ». Elle montrait ainsi comment elle pouvait faire preuve d'un sentiment maternel, qui était sa manière singulière de mettre en scène les questions de sa féminité, en évitant de réveiller trop directement la jalousie de sa mère. La durée de la mise en scène d'une féminité qui ne pouvait se revendiquer, pendant trois ans, entre l'âge de 13 ans où commence cette relation et l'âge de 16 ans, date de la naissance du petit frère, est à rapprocher du témoignage des proches afin de pouvoir apprécier l'aveuglement des parents. La conception d'un enfant par les parents, quand elle avait 16 ans, a été interprétée par cette jeune fille comme une récu-

10. S. Freud, « Psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine », dans *Psychose, névrose et perversion*, Paris, PUF, 1978, p. 245-270.

11. J. Lacan, Le Séminaire, Livre IV (1956-1957), *La relation d'objet*, Paris, Le Seuil, 1994 ; Livre X, *op. cit.*

12. J.-M. Forget, « Une, Autre ? » dans *Le cas de la jeune homosexuelle vue par Freud, Lacan, et quelques autres...*, Paris, Éd. Ali, 2002, p. 153-161.

LE PASSAGE À L'ACTE PROPREMENT DIT

Si dans l'acting-out le sujet est littéralement dé-fait, en désarroi⁹, dans le passage à l'acte il est désespéré, car c'est sa place même qui est en jeu.

L'exemple d'Aurélié illustre ce type d'enchaînement logique. Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans que je rencontre après une tentative de suicide par des médicaments et de l'alcool. À l'occasion de l'hospitalisation, les parents découvrent, à leur grand étonnement, que leur fille s'alcoolise à bas bruit depuis quatre ans. Les entretiens que je peux avoir avec elle permettent de repérer progressivement comment l'alcoolisation était jusqu'alors la modalité trouvée par cette jeune fille pour faire surgir dans l'espace familial une figure de féminité – sous les traits de l'alcoolisme féminin – qui faisait allusion à celui de la grand-mère maternelle honnie par la mère pour ce travers. La mère avait honte de sa mère alcoolique qui ne lui offrait pas d'appui pour son identité. Elle évitait les questions de sa propre féminité en se précipitant dans une activité professionnelle intense et en s'affichant sous une prestance de « chef d'entreprise ». L'alcoolisme était pour Aurélié un biais, afin d'introduire les questions de sa féminité, sans affronter de plein fouet la susceptibilité de la mère. Pendant plusieurs années, cette mise en scène avait rencontré l'aveuglement de tous, ne suscitant aucune réaction des proches. L'échéance du baccalauréat a renouvelé l'intérêt de la mère pour sa fille, mais l'a réduit à nouveau au seul succès scolaire. Elle a réveillé chez elle le désespoir de voir sa féminité effacée et l'a fait basculer dans le passage à l'acte et la tentative de suicide.

Ne pouvant « entendre » la mise en scène de sa fille comme l'appel d'un appui à sa féminité récente, elle l'entraînait plutôt dans un déni de la féminité comme elle-même y avait été incitée par l'alcoolisme de sa mère.

Aurélié a tenté, pendant plusieurs années, de mettre en scène les questions de sa féminité. Mais l'« 'aveuglement » de

9. Le désarroi correspond à la désorganisation de l'arroi d'un être, comme la désorganisation d'un attelage, qui perd l'ordre qui l'anime.

la mère et la surenchère à l'occasion du bac ont réduit la fille au désespoir, la mise en scène de sa parole se révélant sans aucun effet.

On connaît certains passages à l'acte secondaires à des acting-out que S. Freud a présentés¹⁰ et que J. Lacan a repris dans des développements essentiels¹¹. C'est le cas d'une jeune homosexuelle qui se précipite du haut d'un pont quand elle rencontre dans le regard de son père la réprobation de son exposition en ville avec une femme de mauvaise vie. Elle y voit la condamnation de l'illégitimité de ce qu'elle met en scène et se sent désespérée que la reconnaissance de sa féminité soit ainsi récusée par le père. Elle se trouve piégée par la monstration de son homosexualité alors qu'elle souffre de n'avoir pu faire reconnaître l'élan de sa féminité par ses parents. J'ai pu souligner dans un travail sur cet exemple clinique¹² comment la solution de l'homosexualité résultait déjà pour cette jeune fille d'un long parcours de mises en scène. Pendant trois à quatre ans, elle avait montré « de l'avis de tous » – cette manifestation était relevée par une famille amie qu'elle fréquentait – « une tendresse et une préférence extrêmement fortes pour un petit garçon qui n'avait pas encore 3 ans ». Elle montrait ainsi comment elle pouvait faire preuve d'un sentiment maternel, qui était sa manière singulière de mettre en scène les questions de sa féminité, en évitant de réveiller trop directement la jalousie de sa mère. La durée de la mise en scène d'une féminité qui ne pouvait se revendiquer, pendant trois ans, entre l'âge de 13 ans où commence cette relation et l'âge de 16 ans, date de la naissance du petit frère, est à rapprocher du témoignage des proches afin de pouvoir apprécier l'aveuglement des parents. La conception d'un enfant par les parents, quand elle avait 16 ans, a été interprétée par cette jeune fille comme une récu-

10. S. Freud, « Psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine », dans *Psychose, névrose et perversion*, Paris, PUF, 1978, p. 245-270.

11. J. Lacan, Le Séminaire, Livre IV (1956-1957), *La relation d'objet*, Paris, Le Seuil, 1994 ; Livre X, *op. cit.*

12. J.-M. Forget, « Une, Autre ? » dans *Le cas de la jeune homosexuelle vue par Freud, Lacan, et quelques autres...*, Paris, Éd. Ali, 2002, p. 153-161.